



Série « Sciences et technologies de la santé et du social »

Document d'accompagnement du programme d'histoire et géographie

- Classe de première -

Aide à la mise en œuvre du programme mis en application à la rentrée scolaire 2007-2008 (Ce document a bénéficié de la relecture du groupe histoire et géographie de l'Inspection générale)

Février 2008 version provisoire

Histoire et géographie

Série sciences et technologies de la santé et du social

Sommaire

Orientations générales (p.3)

L'histoire et la géographie dans la série ST2S

Des finalités communes à l'ensemble des séries

Caractères spécifiques de la série ST2S

L'histoire et la géographie en ST2S

L'organisation du programme en première

Le choix de l'ordre de traitement des thèmes

La « question » et les « sujets d'étude »

Étude de cas et dossiers

Diversité et complémentarité - Tableau récapitulatif

HISTOIRE

I – La République, des années 1880 aux années 1940 (p.9)

Question obligatoire : la France en République, de 1880 au début des années 1920

Sujets d'étude au choix

Incarner la République

1936 : la République et la question sociale Combattre pour la République : Jean Moulin

II - Guerres et paix, 1914-1945 (p.20)

Question obligatoire : l'Europe, un espace marque par deux conflits

mondiaux

Sujets d'étude au choix

Pacifisme et pacifistes

Vivre dans l'Italie mussolinienne

Auschwitz

III – Science, innovation technique, société. Années 1850années 1950 (p.30)

Question obligatoire : un moment d'innovation, la deuxième révolution industrielle

Sujets d'étude au choix

Les Curie, une dynastie scientifique

Le projet Manhattan : la science en débat

La pénicilline : du laboratoire à la société. Naissance d'un médicament

GÉOGRAPHIE

I – Dynamiques de localisation des activités et des populations en France (p.39)

Question obligatoire : les espaces du travail et du peuplement, espaces dynamiques, espaces en difficultés

Sujets d'étude au choix

Soigner en France : disparités et maillage Une métropole scientifique et industrielle

Un espace rural en déprise

II - Les nouveaux territoires de l'aménagement en

France (p.48)

Question obligatoire : acteurs et enjeux de l'aménagement Sujets d'étude au choix

Une communauté d'agglomérations ou de communes

La gestion de l'eau par une agence de l'eau

Une région française

III – Les territoires de la France en Europe (p.60)

Question obligatoire : l'insertion de la France en Europe Sujets d'étude

Circuler en France et en Europe : le réseau TGV

L'espace Schengen : de nouvelles frontières pour la France

L'agriculture française face aux mutations de la politique agricole commune

Orientations générales

L'objectif de la rénovation en profondeur de la série sciences et technologies de la santé et du social, au même titre que celle des autres séries de la voie technologique, vise à préparer les élèves à la poursuite d'études. Les connaissances et capacités acquises dans les enseignements généraux et technologiques, doivent permettre de développer les capacités d'analyse et de synthèse, la réflexion critique et l'aptitude à travailler en autonomie. Les élèves acquièrent les repères culturels et institutionnels nécessaires à la compréhension du monde contemporain. Au-delà de l'objectif de la réussite au baccalauréat, l'histoire et la géographie contribuent à un apprentissage de l'exercice de la citoyenneté, inscrit dans la longue durée, favorisant une attitude d'intérêt pour le monde dans ses dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles. Les approches de l'histoire et de la géographie s'associent aux démarches spécifiques des autres disciplines dans l'analyse de situations relatives aux faits qui caractérisent nos sociétés, en les abordant dans leurs dimensions temporelles et spatiales. Elles prennent en compte les nouvelles problématiques et les évolutions à venir dans une perspective dynamique et prospective.

L'histoire et la géographie dans la série ST2S

Des finalités communes à l'ensemble des séries

Pour ce qui est de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, les classes de la série ST2S relèvent des mêmes finalités que celles des séries générales ; celles-ci ont été précisées en 1995, rappelées dans l'*Accompagnement des programmes des classes de première des séries générales*¹ ; elles conservent aujourd'hui toute leur force et actualité.

1. SCÉRÉN-CNDP, 2003.

Les finalités de l'histoire et de la géographie au lycée

Transmettre des savoirs et en assurer la maîtrise

« Le projet éducatif de l'enseignement de l'histoire et de la géographie repose sur une étude précise des contenus scientifiques de ces deux disciplines: vocabulaire et notions essentielles, nouveaux problèmes et nouvelles approches, langages spécifiques. Il se nourrit des problématiques et des avancées de la recherche universitaire. »

Comprendre le monde contemporain

« Pour être en mesure d'agir en citoyens, les lycéens doivent identifier les acteurs, les enjeux, les lignes de force. Pour cela, l'acquisition des connaissances portant sur le processus d'évolution historique et les modalités d'action sur l'espace, qui ont construit le monde tel qu'il est, apparaît indispensable. Analyser la diversité des civilisations et des territoires, comprendre la complexité des structures, prépare à l'action dans une époque marquée par l'ouverture à d'autres espaces et à d'autres civilisations. Les

élèves doivent acquérir une vision dynamique et critique du monde afin de dégager l'essentiel dans la masse des faits que l'actualité livre quotidiennement. »

Permettre l'insertion des élèves dans la cité

« L'histoire et la géographie permettent la découverte progressive des fondements d'une communauté humaine ; elles apportent à la fois l'absolu des valeurs et le sens du relatif conduisant à la tolérance par la découverte des cultures et des coutumes d'autres civilisations ; elles apprennent ainsi à reconnaître et à assimiler les éléments irréductibles de convergence au sein d'une société. »

Acquérir des méthodes d'analyse pour une formation intellectuelle

« Les méthodes mises en œuvre dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie placent la dimension critique au centre des pratiques pédagogiques. Elles sont en elles-mêmes éducatives. [...] En faisant de l'histoire et de la géographie, les élèves apprennent le temps de la réflexion. Par l'exercice du raisonnement toujours secondé par l'analyse critique, ils sont portés à relativiser une information rapide, conjoncturelle, non hiérarchisée. »

Cette série présente des caractéristiques qu'il est nécessaire d'avoir à l'esprit. Compte tenu de

Extraits des préambules des programmes de 1995, BO, n° 12, du 29 juin 1995, p. 27-28.

Caractères spécifiques de la série ST2S

l'orientation des enseignements technologiques vers les professions se rapportant à la santé et au social, l'histoire et la géographie permettent d'inscrire dans le temps et dans l'espace des sociétés humaines les données sociales, économiques et techniques abordées dans ces enseignements. Les horaires des différents enseignements technologiques et généraux des classes de première et terminale ST2S ont été publiés dans le BO n° 36 du 5 octobre 2006 ; la place qui y est faite à l'histoire et à la géographie (1,5 heure hebdomadaire) impose de donner à chaque séance d'enseignement cohérence et unité démonstrative. Toute prétention à l'exhaustivité est exclue. Le programme est un cadre de référence dont les différents objets historiques et géographiques, connaissances et notions, visent à fournir aux élèves des outils de compréhension du monde contemporain. Dans la mise en œuvre de ce programme, il est de la responsabilité du professeur de faire percevoir les enjeux et leur actualité ; il a à cet égard toute liberté pour construire une programmation annuelle personnelle fondée sur la recherche de sens et de cohérence. Pour ce qui relève de nos enseignements, les élèves de cette série font preuve à la fois de maturité et d'ouverture aux grandes questions du monde contemporain. Toutefois, alors que les élèves de terminale, bien installés dans la série, sont mobilisés par le souci de réussir l'examen du baccalauréat et par la perspective de poursuite d'études, les élèves sortant de la seconde de détermination découvrent, avec le début de l'année de première, les caractères de la série ST2S et l'importance des enseignements technologiques. Il importe de leur montrer que les enseignements généraux et, pour ce qui nous concerne l'histoire et la géographie, ne sont pas à l'écart de leur projet de formation, mais qu'au contraire ils en sont une composante indispensable. À cet égard, on se fondera particulièrement sur le programme de sciences et techniques sanitaires et sociales, pôle « État de santé et de bien-être

social d'une population » et pôle « Politiques de santé, politiques sociales » en classe de première, publié au *BO* hors série n° 2 du 26 octobre 2006.

Les professions auxquelles conduisent naturellement la série ST2S sont, pour une part importante, des métiers de contact, de communication et de services au public ; aussi convient-il de diversifier et d'articuler autant que faire se peut les formes, écrites, orales, graphiques, de travail et d'évaluation. Le passage d'un langage à l'autre renforce la maîtrise de chacun d'entre eux et contribue ainsi à la préparation des élèves aux exigences de l'épreuve, désormais écrite, du baccalauréat.

L'histoire et la géographie en ST2S

Les programmes de la série ST2S ne constituent pas une version réduite et allégée des programmes des séries générales. Ils ont une cohérence propre, qui tient aux six thèmes d'étude, au schéma de présentation retenu pour présenter ses six thèmes et à ses enjeux didactiques, aux notions identifiées et explicitement désignées.

Le choix d'y conserver une entrée géographique et une entrée historique ne procède pas d'une volonté de cloisonnement disciplinaire mais au contraire du souci d'éclairer par deux regards complémentaires quelques grandes questions relatives au monde, à l'Europe et à la France (il s'agit bien de fonder une connaissance de la France, tout en l'inscrivant dans des dimensions plus larges).

Il revient au professeur d'établir quand il le juge pertinent un rapprochement entre histoire et géographie.

L'organisation du programme en première

Le choix de l'ordre de traitement des thèmes

Si la conception globale du programme obéit à une présentation à deux niveaux d'échelle (la France, l'Europe), la présentation formelle des trois thèmes n'implique pas pour autant une obligation de traitement dans le même ordre ; chaque thème possède son autonomie et ne dépend pas de ce qui suit ou de ce qui a été étudié en amont. Tout professeur doit par conséquent élaborer une programmation annuelle personnelle (dès lors que les équilibres généraux et les objectifs du programme sont respectés). Cette réflexion manifeste et traduit sa liberté et sa responsabilité pédagogiques. Il peut ainsi s'inscrire dans un itinéraire qui trouve sa cohérence dans une progression notionnelle et méthodologique et/ou dans un passage des thèmes dans lesquels les élèves possèdent le plus d'acquis aux thèmes qui constituent davantage des découvertes, etc.

La « question » et les « sujets d'étude »

Chaque thème du programme, en histoire et en géographie, comporte deux parties à traiter : la première, intitulée « question », est unique et obligatoire, la seconde, intitulée « sujets d'étude », est proposée au choix. Ainsi le programme combine-t-il un corpus commun de connaissances et de références pour tous les élèves, et une adaptabilité aux situations. Cette dernière peut, notamment en géographie, se traduire des études dans l'environnement local ou régional de l'établissement. « Question » et « sujet d'étude » contribuent *ensemble* à éclairer le thème : ils sont complémentaires. Dans la majeure partie des cas, les « sujets d'étude » approfondissent un aspect de la « question »,

mais ce n'est pas systématique (d'apparents décalages chronologiques ou spatiaux entre « sujets d'étude » et « question » ne doivent donc pas inquiéter : ce qui importent est l'éclairage conjoint du thème).

La « question » constitue un développement général majeur du thème. On doit donc y consacrer la majorité du volume horaire, soit environ les deux tiers du temps. Le commentaire (colonne 4 des programmes) cerne les contours de chacune des six questions. C'est à partir de ces éléments incontournables que les cours doivent être élaborés et développés. Toutes les notions (colonne 3 des programmes) doivent être explicitées lors du traitement de la question ; plusieurs d'entre elles seront approchées aussi (parfois largement) lors du traitement des « sujets d'étude ».

Les « sujets d'étude », à traiter dans un temps équivalent à environ le tiers du volume total du thème, ouvrent une possibilité de choix et une large palette d'itinéraires pédagogiques. Ils peuvent par exemple être abordés soit après la question, soit en amont de cette dernière ; dans ce dernier cas, ils peuvent être construits selon la démarche pédagogique de l'étude de cas. En outre, certains sujets d'étude incitent à confier aux élèves la réalisation de dossiers.

Étude de cas et dossiers

Lorsque le choix est fait de traiter le « sujet d'étude » en ouverture du thème selon la démarche de l'étude de cas, c'est qu'on souhaite qu'il permette, non seulement d'acquérir des connaissances et de renforcer l'autonomie intellectuelle des élèves, mais aussi de dégager les questionnements majeurs et les notions centrales du thème, qui seront ensuite repris et développés dans le traitement de la « question ».

Cela nécessite de prendre en compte ce qui fait la spécificité de cette démarche (*BO* hors série n° 6 du 31 août 2000, *Géographie, mise en œuvre des programmes*, et *Accompagnement des programmes*, classe de première des séries générales, SCÉRÉN-CNDP, p. 16 pour l'histoire et p. 10 pour la géographie) :

- le travail en autonomie des élèves est fondé sur un corpus documentaire permettant l'analyse d'une situation pertinente; ce corpus comporte un faible nombre de documents, afin d'éviter les trop longues phases d'activité et d'échange réalisées au détriment des mises en perspective;
- les documents sont issus du manuel, apportés par le professeur, ou recherchés le cas échéant par les élèves;
- l'étude de cas concilie le travail en autonomie des élèves, majoritaire dans la démarche, et le traitement professoral, indispensable en particulier lors des phases introductives et conclusives;
- les éléments du dossier, les travaux auxquels il donne lieu, doivent déboucher sur une reprise et une mise en perspective des informations. En histoire, la mise en perspective permet d'articuler le particulier et le général, le conjoncturel et le structurel. En géographie, elle est l'occasion de passer de la situation locale ou régionale à une plus petite échelle, en montrant les invariants géographiques ou au contraire les spécificités du cas étudié par rapport à d'autres.

À d'autres occasions, certains « sujets d'étude » traités en approfondissement de la « question » peuvent faire l'objet d'une recherche documentaire par les élèves : ainsi l'étude des nouveaux territoires de l'aménagement en France (géographie, thème II) incite-t-elle à cette démarche, en proposant aux élèves de composer et de présenter un dossier sur des problèmes socio-spatiaux ou des aménagements à l'échelle de leur espace de vie.

Cette activité, organisée dans le cadre de travaux individuels ou de groupes, est proche de la démarche utilisée en TPE des classes de première des séries générales, qu'elle reproduit cependant de façon nettement plus légère. Elle requiert l'identification d'un objet d'étude précis, le partage des tâches pour la composition des éléments du dossier, et la présentation des travaux et des conclusions à la classe. Le professeur encadre et accompagne ces différentes phases, afin que les élèves ne s'écartent pas des objectifs assignés à la réalisation du dossier. Le dialogue entre les professeurs d'histoire et géographie et ses collègues de sciences et techniques sanitaires et sociales peut être ici un élément de pertinence et de motivation précieux.

Ces recherches et réalisations peuvent mettre en œuvre les technologies de l'information et de la communication, dont l'usage est une des composantes essentielles de la formation des élèves de cette série. L'enseignement de la géographie ne saurait négliger les ressources et outils numériques spécifiques mis à la disposition des décideurs et des citoyens (cartes interactives, cartes en 3D, S.I.G., images prises d'un satellite, logiciels de traitement cartographique de données statistiques...).

Diversité et complémentarité

Ces approches ne sauraient en particulier se limiter au « cours dialogué » fondé sur un questionnement collectif de documents. Dans le cadre de sa démonstration, le professeur doit problématiser toute étude, apporter des informations substantielles, procéder à des mises en perspective et à des synthèses ; il ne doit pas écarter le recours à la narration et à la description. Il s'agit, seul et plutôt en équipe quand c'est possible, de mettre en œuvre (et d'évaluer en continu pour les améliorer peu à peu) des voies diverses pour que les élèves apprennent de l'histoire et de la géographie et soient sensibilisés à leurs démarches spécifiques et au plaisir dont ces disciplines sont porteuses.

Tableau récapitulatif – organisation du programme et mise en œuvre pédagogique possible en première

| Objectif | Horaire | Total | Ordre de traitement | Situations pédagogiques |
|-------------------|------------|-------------|-----------------------|---|
| | indicatif | | | envisageables |
| Question A | | | | |
| Approche | 4/5 heures | 3 questions | Au choix de | Le professeur met en œuvre une |
| générale (mais | | en histoire | l'enseignant (ou de | démonstration historique ou géographique, |
| non exhaustive) | | 3 questions | l'équipe enseignante) | en diversifiant et alternant les situations |
| du thème | | en | | d'apprentissage (phases de |
| | | géographie | | problématisation et de conclusion, d'étude |
| | | | | collective de documents, d'apports |
| | | | | synthétiques, de narration/description, |
| | | | | etc.) |
| Sujet d'étude B | | | | |
| Traitement d'un | 2,5/3,5 | 3 sujets en | Soit : | L'accent est mis sur l'autonomisation des |
| aspect spécifique | heures | histoire | – après le | élèves grâce à une approche rigoureuse et |
| et | | 3 sujets | développement de la | problématisée d'un corpus documentaire |
| caractéristique | | d'étude en | question | (nombre limité de documents, sélectionnés |
| du thème (et le | | géographie | (approfondissement) | pour leur aide majeure à la compréhension |
| plus souvent de | | | – en ouverture du | du sujet d'étude²) |
| la Question A) | | | thème | |
| | | | | |

2. Sans systématisme – que l'horaire et la charge de travail des élèves rendraient de toute façon impossible –, il peut être intéressant de recourir à telle occasion propice aux sorties sur le terrain, dans les musées, dans les services des collectivités territoriales, etc., souvent en marge encore des situations d'apprentissage.

En conclusion, les enseignements de géographie et d'histoire participent pleinement au projet de formation des élèves, tant par leurs objets (qui leur confèrent une dimension civique évidente), que par leurs méthodes.

L'approche historique :

- apporte des repères chronologiques, culturels et institutionnels nécessaires à la compréhension du monde contemporain et au plein exercice de la citoyenneté ;
- articule appropriation du récit historique et analyse critique de documents afin de formuler des éléments de réponse à un questionnement initial explicite;
- permet d'approcher des notions complexes à partir de la connaissance des faits et des acteurs, de la compréhension des processus et des évolutions.

L'approche géographique :

- apporte des repères spatiaux, culturels et institutionnels, nécessaires à la compréhension du monde contemporain et au plein exercice de la citoyenneté ;
- familiarise avec l'organisation et la gestion des territoires à différentes échelles ;
- privilégie une géographie citoyenne, dynamique et applicable.

Tout au long du parcours des élèves, ces deux disciplines insistent sur la responsabilité des acteurs.

HISTOIRE

I - LA RÉPUBLIQUE, DES ANNÉES 1880 AUX ANNÉES 1940

Ce thème invite à une réflexion sur la construction, selon un rythme heurté durant plus de quarante ans, d'une démocratie libérale qui s'incarne, en France, dans une forme spécifique : la République. Proclamée pour la première fois le 21 septembre 1792, la République (dont le sens étymologique dit l'importance de « la chose publique » par opposition aux affaires privées) s'oppose à la monarchie, fondant sa légitimité sur la souveraineté populaire et la communauté des citoyens. Le 4 septembre 1870, elle devient définitivement le régime politique des Français. Il lui reste cependant à affronter crises et contestations puis à traverser l'épreuve de la Grande Guerre. Elle parvient pourtant à transformer l'héritage révolutionnaire en un modèle culturel puissant, toujours en devenir et qui intègre peu à peu les opposants.

Sa devise, Liberté, Égalité, Fraternité, prend vie sur les bâtiments publics. Elle intègre davantage le monde ouvrier en 1936, dans un contexte difficile. Elle forge enfin un idéal d'hommes libres, épris de justice qui, en 1940, s'opposent à Vichy et en assurent la pérennité. Ces dimensions font l'objet des sujets d'étude.

Question obligatoire : la France en République, de 1880 au début des années 1920

Un panorama détaillé de la III^e République est hors de propos dans le temps disponible (maximum 4 heures). Il s'agit plutôt de montrer comment s'enracinent et se manifestent notre démocratie libérale et notre culture politique républicaine, en précisant l'ensemble des références qu'elles définissent.

Démocratie libérale

L'expression caractérise les démocraties qui fondent leur légitimité sur la séparation des pouvoirs, la défense des libertés individuelles et qui s'appliquent à transposer dans l'ensemble des institutions et dans la pratique politique les principes du libéralisme. Le modèle français de démocratie libérale ne se définit que progressivement à partir de 1879 après de longs débats (aux XVIIIe et XIXe siècles) sur la place et le rôle de l'État. Il s'enrichit au contact des positivistes et en traversant des crises qui l'amènent à penser ses fondements (l'affaire Dreyfus par exemple) pour, finalement, s'incarner dans un régime qui lie démocratie politique et sociale et dans lequel toutes les libertés sont respectées. L'État s'y réserve le droit de corriger les inégalités, d'assurer à tous le progrès et de lutter contre les opposants. Cette synthèse se nourrit peu à peu d'un contenu de « culture politique » et finit par enfanter le modèle républicain qui, selon S. Berstein, donne à la démocratie libérale française, « des postulats philosophiques et moraux, un système de références historiques et un panthéon de grands hommes ainsi qu'une vision de la société promettant la promotion sociale comme fruit du travail et de l'épargne », c'est-à-dire un ensemble de représentations qui servent de référents communs et de valeurs partagées.

En 1879, le président Mac-Mahon vient de « se démettre plutôt que de se soumettre » aux scrutins qui donnent la victoire aux républicains au Sénat et à la Chambre des députés. Les opposants à droite sont nombreux, organisés (bien que divisés), profondément hostiles au régime et à ses valeurs. Mais ils se refusent au coup d'État.

Le régime républicain s'impose peu à peu, autour de principes forts — la souveraineté de la Nation, la démocratie, la laïcité, les droits sociaux — inscrits dans la lignée philosophique des Lumières, du positivisme et de la revendication de l'héritage idéalisé de la Révolution Française. Ces valeurs partagées devenues intangibles, fondent une pratique institutionnelle parlementaire ainsi que l'édification d'une société de progrès graduels qui répond aux attentes de la majorité des Français. De plus en plus unis par des comportements uniformes (diffusés par l'État à travers l'école et l'armée notamment), les Français s'identifient à ce « nouvel être collectif » apparu lors de la Révolution française et qui, désormais acculturé, compose la Nation une et indivisible que Fustel de Coulanges définit « comme une grande solidarité qui suppose un passé mais repose aussi sur le désir de continuer la vie commune ». Elle complète, par cet engagement à partager des valeurs communes, à la Patrie « qu'on aime », et que des Français pleurent dans la perte de l'Alsace-Moselle. La Nation est ainsi conçue comme un « consentement, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis » selon les mots de Renan.

La consolidation républicaine s'opère ainsi, non sans heurts (notamment entre opportunistes et radicaux), entre 1880 et 1920 par le biais d'une œuvre législative dont l'impact fut essentiel et par l'apprentissage de pratiques démocratiques. Le modèle républicain se concrétise en une série de lois qui structurent durablement la vie politique et la société française en garantissant les libertés fondamentales.

Libertés fondamentales

Indissociables de la République en France, les libertés fondamentales puisent leurs sources dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. La liberté y est considérée comme un droit imprescriptible et inaliénable de l'Homme, sous un double aspect, celui de la liberté individuelle et celui de la liberté publique, en accord avec le respect de la volonté générale, prescrite par les lois dont les citoyens se sont dotés. Prolongé concrètement par une législation adoptée presque exclusivement sous les régimes républicains (à une exception, le droit de grève, obtenu en 1864) et particulièrement sous la III^e République, ce principe aboutit à la définition de libertés fondamentales. Les libertés individuelles comprennent la liberté de disposer de sa personne (circuler, ne pas subir d'arrestation arbitraire comme le veut l'article 7 de la DDHC...), la liberté de penser (d'opinion, d'expression et donc la liberté de la presse), la liberté économique (propriété, travail...). Les libertés publiques sont celles qui ne concernent pas un individu seul : liberté d'association, de réunion, de manifestation.

À partir de 1880, les Républicains contrôlent les leviers du pouvoir et développent une œuvre législative fondamentale. Ils étendent les libertés publiques : la législation relative à la liberté de réunion le 30 juin 1881 et à la liberté de la presse, de l'imprimerie et de l'affichage le 29 juillet 1881 fait entrer la France dans l'ère de l'opinion. De grands quotidiens, comme *Le Petit Parisien* ou *Le Petit Journal* ainsi que des publications régionales comme *Le Progrès* à Lyon investissent villes et campagnes où ils répandent les valeurs de la République. En 1884, la loi Waldeck Rousseau sur la liberté d'association reconnaît l'existence des syndicats, celle de juillet 1901 introduit la liberté des associations (à l'exclusion des congrégations) non professionnelles. Le mode d'accès à la nationalité française s'élargit avec la loi du 26 juin 1889. Dans le domaine social, on légifère également car la République promeut les droits sociaux acquis souvent sous la pression des luttes ouvrières : loi sur les assurances et les accidents du travail (1898), loi instaurant le repos hebdomadaire (1906), la création de retraites (1910), la journée limitée à huit heures de travail (1919). Sous l'impulsion de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, plusieurs lois scolaires sont votées : gratuité de l'enseignement primaire (1881), obligation scolaire de 6 à 13 ans (1882), loi sur la laïcité de l'enseignement public (1882).

Parallèlement, la pratique du vote se développe localement avec la loi municipale de 1884 qui confie, tous les quatre ans, l'élection du maire auparavant nommé par le gouvernement, aux membres du conseil municipal. À partir de 1902, l'augmentation de l'indemnité parlementaire favorise l'entrée de la petite bourgeoisie à la chambre des députés. De manière révélatrice, un peintre, Alfred Bramtot, célébrant le suffrage universel, décrit, en 1891 avec une volonté de réalisme une scène de vote (son œuvre aide à comprendre certaines réticences face aux changements de procédure introduits par les lois de 1913 et 1914 qui imposent l'isoloir et l'enveloppe).

La laïcisation de l'école, qui devient un des principaux vecteurs de la culture républicaine, prépare celle de l'État. La loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 réaffirme la liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes. Elle marque l'aboutissement logique de la laïcisation politique et de la sécularisation conduite par les républicains. Ceux-ci y voient en partie le moyen de renforcer l'unité de la Nation et d'assurer à chacun son intégration dans la République.

Émile Combes, membre du jeune parti radical, peut s'écrier en 1904 lors d'un banquet démocratique tenu à Carcassonne : « La Démocratie devenue maîtresse de ses destinées marchera d'un pas rapide et sûr dans les voies larges du progrès et de la liberté [...] Le gouvernement se regarde comme le fondé de pouvoirs d'une démocratie ennemie des privilèges et met son honneur à assurer son triomphe. » Certes, le modèle républicain rencontre les critiques de ceux qui, se réclamant du socialisme, du nationalisme ou de la droite contre-révolutionnaire, proposent des alternatives. Il n'est cependant jamais réellement menacé. Si l'affaire Dreyfus est l'occasion pour les courants nationalistes de s'affirmer, elle favorise, de fait, un approfondissement de la culture républicaine autour du caractère sacré des droits de l'homme. L'opposition se voit finalement contrainte de composer avec la prégnance du régime dans l'opinion.

À la veille comme au lendemain de la guerre, la République engage le combat souvent avec brutalité contre les grévistes de tout bord. Clemenceau, en jacobin convaincu, lutte contre l'agitation sociale des vignerons du midi, des fonctionnaires ou des syndicalistes révolutionnaires et ne cède rien en 1919 aux ouvriers de la métallurgie dont les revendications révolutionnaires servent un gouvernement qui s'appuie sur la peur des bolcheviks.

L'épreuve de la Grande Guerre ne déstabilise pas davantage la République. Contrairement à ce qui se passe dans les empires centraux, celle-ci démontre en effet aux plus sceptiques qu'elle est capable de défendre la Patrie. Dès novembre 1919, les élections sont rétablies afin de renouveler la Chambre et le Sénat. Le Bloc national ouvre la voie à la réconciliation avec les catholiques. La démocratie se traduit par l'alternance qui porte au pouvoir une coalition de droite puis de gauche. La presse couvre à nouveau les événements en toute liberté et le syndicalisme est en plein essor. Certes des oppositions persistent. En 1920, le congrès de Tours aboutit à la scission de la SFIO et à la naissance d'un Parti Communiste et d'un nouveau syndicat, qui lui est lié, la CGTU. Mais leurs revendications et leurs mots d'ordre, vecteurs d'un nouveau contre-modèle, ne déstabilisent pas, pour autant, le régime. Les « années folles » s'annoncent comme celles du triomphe de la République libérale même si celle-ci reste une démocratie sociale inachevée. Par exemple, le droit de vote accordé aux femmes par la Chambre des députés après la guerre est finalement refusé par le Sénat.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Cabanel Patrick, Les Mots de la laïcité, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004.
- Duclert Vincent, Prochasson Christophe (dir.), Dictionnaire critique de la République, Flammarion, 2002.
- Mayeur Jean-Marie, *La Vie politique sous la III^e République 1870-1940*, coll. « Points Histoire », Seuil, 1984 (pour ses analyses politiques sur le fonctionnement de la République).
- Rémond René, La République souveraine, Fayard, 2002.
- Berstein Serge (dir.), La Démocratie libérale, PUF, 1998 (voir l'article qui concerne la France, p. 263-315).

Ressources

– Amaury Françoise, *Histoire du plus grand quotidien de la III^e République*, Le Petit Parisien, *instrument de propagande au service du régime*, PUF, 1972 (pour suivre la République à travers un quotidien et trouver des documents sources).

- Wieviorka Olivier et Prochasson Christophe, *La France du XX^e siècle. Documents d'histoire*, coll. « Points Histoire », Seuil, 1994 (textes classés par ordre chronologique : J. Ferry, le débat sur la séparation de l'Église et de l'État, la position de l'extrême droite, des syndicalistes, etc.).
- Dans la revue *L'Histoire*, des articles intéressants dans le n° 155, « Splendeur et misères de la République (1792-1992) », mai 1992 et le n° 289, « Dieu et la politique, le défi laïque », juillet 2004.

Sujets d'étude au choix

Les sujets d'étude permettent de montrer l'enracinement de la République au cours des XIX^e et XX^e siècles, son incarnation à travers représentations ou lieux symboliques, sa capacité à intégrer les aspirations de groupes sociaux de plus en plus larges (1936), la force des valeurs pour lesquelles Jean Moulin a combattu.

Incarner la République

La culture républicaine qui s'impose après 1880 repose sur des valeurs partagées et l'édification d'une mémoire nationale qui intègre les héritages idéalisés des Lumières et de la Révolution Française. Elle glorifie le régime, ses valeurs et ses combats. La République s'invente, au-delà des rites nationaux (La Marseillaise, hymne national à partir de 1879, le 14-Juillet, fête nationale à partir de 1880), un langage artistique propre. Elle donne naissance à une nouvelle école artistique qui, par les fresques, les peintures, les sculptures, l'architecture des bâtiments publics cherche à ancrer dans la conscience nationale les idéaux et les valeurs du régime. Elle mobilise artistes et architectes qui portent l'esprit de la République dans les communes en définissant un « art républicain » qui s'exprime notamment à travers une représentation symbolique, Marianne, et en deux lieux emblématiques, la mairie (et sa place) et l'école. Il convient pourtant de se garder de toute tentation de simplification excessive : si l'art républicain est vecteur d'unification et pour une part d'une culture de masse, il prend en compte les débats du temps, est sensible aux spécificités régionales et s'enracine dans un passé parfois lointain. Marianne rencontre la République dans la chanson de l'occitan de Guillaume Lavabre en 1792. Qu'elle soit Marie-Anne, prénom très répandu dans les classes populaires, ou la princesse juive Mariamné persécutée par Hérode et connue des seuls érudits, Marianne donne une identité à cette allégorie de femme à « l'antique » apparue pendant la Révolution et qui trône au sommet de la barricade peinte par Eugène Delacroix en 1830. Elle incarne tout à la fois la Liberté, la République et l'unité de la Nation. Les républicains au pouvoir en 1880, allergiques à toute forme de culte de la personnalité, la choisissent pour personnifier l'État. Marianne s'impose ainsi comme la nouvelle figure du pouvoir central. La République cherche à s'affirmer par l'image en laissant cependant toutes les sensibilités s'exprimer. Il n'y a, en effet, ni modèle imposé ni bustes officiels. Ceux qui sortent des manufactures nationales ou qui sont sculptés par des artisans locaux ont mille visages. L'apparence de Marianne suscite le débat et révèle des nuances significatives dans l'interprétation des valeurs et des héritages de la République : le bonnet phrygien qui rappelle les combats révolutionnaires connaît une fortune différente dans les provinces proches du pouvoir central et dans celles plus radicales du sud qui, avec le bonnet rouge, affichent leurs choix politiques. Marianne s'identifie ainsi aux représentations régionales, locales, voire individuelles de la République mais impose une incarnation du régime qui transcende cette diversité. Sagement coiffée ou ornée d'un diadème parfois étoilé, elle investit peu à peu les mairies. Elle se veut rassurante. La nudité de son sein est tantôt nourricière tantôt érotique mais ses attributs, ses postures,

rappellent très pédagogiquement les principes fondateurs du régime : l'égalité lorsqu'un niveau est dessiné sur son front, la liberté quand elle apparaît juvénile ou dévoilée, la fraternité lorsqu'elle a les mains croisées. Devenue un emblème, érigée en statues qui portent le nom de République ou de Nation (voir l'œuvre de Dalou place de la Nation à Paris), elle est finalement accolée à certains monuments aux morts de la Grande Guerre, et porte, au-delà de la République, l'image de la France elle-même. Les communes se voient dans l'obligation de se doter d'une mairie depuis la loi du 5 avril 1884. Le régime, fidèle à ses valeurs libérales, n'impose pas de normes. La loi stipule seulement que les bâtiments doivent être des locaux indépendants, loués ou construits, mais affectés au service de la République qui entre ainsi au cœur des villages. La place de la mairie devient un lieu privilégié de la vie communale et le bâtiment qui abrite le maire élu par le conseil municipal à partir de 1884, affiche de plus en plus souvent les insignes (RF) ou la devise du régime (Liberté, Égalité, Fraternité). Mais les mairies, plutôt appelées hôtels de Ville dans les grandes agglomérations, gardent souvent leurs décors anciens avec le souci de conserver la valeur artistique de leurs édifices et de s'inscrire dans une mémoire nationale apaisée (le buste d'Henri IV reste en place à Lyon, celui de Louis XIV à Marseille), respectueuse des traditions régionales (viticulture et commerce sont célébrés à Beaune). Bâtiments d'art, elles n'entendent pas se défaire de leur patrimoine architectural et l'État républicain triomphant ne le leur demande pas. S'impose pourtant un style néoclassique emprunté au XVIIe siècle, cautionné par le Conseil des bâtiments civils, dans lequel les artistes n'hésitent pas à peindre des décors fastueux, pompiers, peuplés d'allégories anciennes mais aussi nouvelles (le Travail, la Liberté), toutes à la gloire de la République. L'art républicain rend la mairie identifiable au citoyen.

Une plus grande attention est portée aux bâtiments scolaires. Avec la loi du 19 février 1878 et l'arrêté du 17 juin 1880, l'État se veut architecte, contrôle les plans et les devis. C'est l'occasion pour les républicains d'exprimer leurs conceptions positivistes, de rendre sensible l'idéal de progrès social que la République défend et dont l'école publique est le moteur. L'attention portée aux contenus des enseignements laïques se double d'une politique architecturale qui encadre la construction des écoles afin d'en faire de véritables fabriques de culture républicaine. L'architecture se veut cette fois normative, typique de la commande publique. L'institution se doit d'inscrire dans l'espace une idéologie de l'effort et du travail. D'où des façades nues, austères, construites dans les matériaux du pays, qui coïncideront avec les intérieurs simples des salles de classe. Le bâtiment devient un sanctuaire qui s'impose face à l'église. Le rapprochement mairie-école apparaît comme la solution la moins onéreuse à de nombreuses communes et fait de ce bâtiment un centre de la vie communale. Pas de particularismes régionaux donc ou très peu : la salle de classe est paramétrée, forcément rectangulaire, la place de l'estrade et du tableau noir déterminée, la surface occupée par chaque élève calculée tandis que la hauteur des fenêtres intègre les préoccupations des hygiénistes attentifs à la lutte contre la myopie. L'école devient un lieu tout entier affecté à ses propres finalités. La cour établit parfois une aire transitoire entre la rue et la classe mais, bien souvent, clôt l'endroit sur lui-même. Le pouvoir s'incarne dans l'architecture, la République entend bien gagner les esprits.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

Agulhon Maurice, Bonte Pierre, Marianne, les visages de la République, coll. « Découvertes », Gallimard,
 1992 (indispensable pour tout savoir sur Marianne et ses représentations).

- Caspard Pierre (dir.), Le Patrimoine de l'Éducation nationale, Flohic éditions, 1999.
- Nora Pierre (dir.), Les Lieux de mémoires, tome I, la République », Gallimard, 1984 (voir l'article de M.
 Agulhon sur la mairie, p. 167-193).
- Pérouse de Montclos, Jean-Marie, Hôtels de ville de France, Imprimerie nationale/éditions Dexia, 2000.
- Ozouf Mona, L'École, L'Église, La République (1871-1914), coll. « Points Histoire », Seuil, 1982.

Ressources

- www.histoire-image.org : ce site propose des analyses d'images intéressantes sur une salle de classe et des plans commentés sur la construction des écoles dans la Somme. Il analyse aussi l'intérieur d'une mairie peinte par Alfred Bramtot en 1891.
- www.inrp.fr/musée : le site du musée de l'éducation nationale à Rouen qui propose des idées pour visiter une salle de classe.
- www.archives.rennes.fr : le site des archives municipales de Rennes, extrêmement riche en vues et plans d'écoles utilisables en classe.
- www.silapedagogie.com/le 19siecle.htm : ce site met à disposition des images, une bibliographie et quelques dates.

1936 : la République et la question sociale

Alors qu'il doit faire face à de fortes oppositions et que le contexte international lui est largement défavorable avec la montée des totalitarismes en Europe, le Front populaire s'applique à mettre en place une République sociale soucieuse d'offrir à tous les mêmes droits, avec une volonté (toute radicale) de maintenir l'ordre, le fonctionnement de la République et ses libertés. Ce sujet d'étude invite évidemment à poser la question de l'intégration de la classe ouvrière à la République ; il permet également de réfléchir à l'action sociale globale du Front populaire.

Droits sociaux

Dispositif législatif réglementant le droit du travail et l'assurance sociale, les droits sociaux sont considérés comme des droits fondamentaux de l'homme par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Acquis progressivement en Europe à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, ils sont définis rétrospectivement comme le droit à la sécurité sociale, le droit au travail, le droit à un salaire égal pour un travail égal, le droit de fonder des syndicats et de s'y affilier, le droit de grève, le droit au repos et aux loisirs, le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer la santé et le bien-être.

Avec l'intégration des ouvriers, le Front populaire relève l'un des défis majeurs que doit affronter la République pour s'enraciner. Si le Front populaire n'est pas la première union de gauche à accéder au pouvoir sous la III^e République, il est la première alliance de la gauche incluant les communistes (qui promettent un soutien loyal). Fort de 63 % des suffrages aux élections législatives de 1936, il est à l'origine de droits sociaux qui forment « la législation [...] la plus avancée de l'histoire de France » (Michel Winock) et ce, malgré sa brièveté. Le 7 juin, les accords de Matignon tentent, en effet, de mettre fin à une situation de grève générale, avec occupation des usines déclenchée spontanément au lendemain de la victoire de la coalition, non par la répression mais par des pourparlers qui légitiment les revendications ouvrières. Le gouvernement se pose autant en arbitre entre les grandes forces sociales qu'en législateur, puisque les lois des 11 et 12 juin 1936 sur les congés payés et la semaine de

40 heures viennent compléter ce que la première grande négociation entre syndicats patronal et ouvrier a permis d'obtenir. Ces deux mesures retentissent profondément dans la mémoire collective ouvrière dont elles fondent en partie la fierté. Ces acquis de 1936 sont autant de thèmes mobilisateurs dans l'histoire du monde salarié, bien au-delà de la seule expérience du Front populaire (mouvements sociaux de 1947, 1953, 1963, 1968...). Ils deviennent une référence clé du discours syndical et de la gauche.

Le gouvernement de Front populaire est à l'origine d'autres innovations, parfois éphémères, qui occupent une place majeure dans la lignée des grands débats républicains. Il faut se limiter rigoureusement à ceux qui ont à voir avec la question sociale :

- la question de l'élargissement de la citoyenneté conduit, pour la troisième fois depuis la Grande Guerre, à un vote positif et même unanime (moins une voix) de la Chambre sur le droit de vote des femmes. Dans le prolongement et afin de s'opposer au vote négatif du Sénat, le Front populaire se risque à une innovation avec la nomination de trois femmes à des postes de sous-secrétaires d'État : Irène Joliot-Curie à la Recherche scientifique, Suzanne Lacore à la Protection de l'enfance et Cécile Brunschvicg à l'Éducation ;
- la volonté de promouvoir une éducation, des loisirs et une culture pour tous, récurrente sous le régime républicain, se concrétise par la loi sur l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire à quatorze ans, la réforme de Jean Zay pour une école unique – qui ne vit pas le jour – et par l'intervention nouvelle de l'État dans le domaine culturel;
- pour la première fois, la question du vote des peuples colonisés est posée avec le projet Blum-Violette, tentative timide et avortée d'accorder des droits politiques aux musulmans d'Algérie, que l'historien Benjamin Stora qualifie d'« occasion ratée ».

Au total, le Front populaire participe de la réflexion sur la modernisation politique en renforçant notamment le poids de l'exécutif dans la vie politique française : la tradition parlementaire est mise à mal par les décrets-lois, le nombre de ministres et de secrétaires d'État augmente. D'autre part, l'État étend ses compétences (de façon modeste toutefois) dans le domaine économique et culturel : des réformes de structures sont mises en œuvre. Les premières nationalisations, instruments d'une politique keynésienne de résolution de la crise, trouveront, tout comme les mesures sociales (prémices d'un d'État-providence), un écho dans les réformes de la Libération. Ainsi la création de sous-secrétariats à la Culture et aux Loisirs (ce dernier, baptisé « ministère de la paresse » par la droite), animés respectivement par Jean Perrin et Léo Lagrange inscrit durablement l'action de l'État dans le paysage culturel de la France.

Mais le Front populaire est traversé par des dissensions politiques liées au contexte social et international des années 1930 qui mettent en jeu les principes même de la République et qui vont précipiter la chute des gouvernements Blum. Le débat spécifique et récurrent de la gauche entre réforme et révolution s'incarne dans le « dialogue » entre le slogan des pivertistes selon lequel « tout est possible! » et la réponse de Thorez : « Il faut savoir terminer une grève. »

Ainsi, admiré, regretté, vécu comme traumatique ou haï (par le régime de Vichy), le Front populaire est un mythe mobilisateur de notre histoire contemporaine, notamment en ce qu'il a nourri la nostalgie d'un temps érigé en âge d'or que l'imaginaire collectif a affecté de bien des possibles. Devenu partie intégrante de la matrice républicaine, il a contribué à forger la spécificité de la démocratie française.

Mythe

La notion de mythe politique a été exposée dans un petit ouvrage de Raoul Girardet, *Mythes et Mythologies politiques* paru au Seuil en 1986. L'auteur y définit le mythe politique comme un « récit qui se réfère au passé [...] mais qui conserve dans le présent une valeur éminemment explicative dans la mesure où il éclaire et justifie certaines péripéties du destin de l'homme ou certaines formes de l'organisation sociale ». Il peut alors entretenir des rapports avec le sacré et être le fondement d'une mystique. Il peut aussi être « appréhendé dans sa fonction d'animation créatrice », véhicule d'un dynamisme mobilisateur.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Monier Frédéric, Le Front populaire, coll. « Repères », La Découverte, 2002.
- Tartakowsky Danielle, Le Front populaire, la vie est à nous, coll. « Découvertes », Gallimard, 1996.
- Winock Michel, La Gauche au pouvoir. L'héritage du Front populaire, Bayard, 2006.

Ressources

- Textes et documents pour la classe, « Le Front populaire », n° 882, octobre 2004.
- Explorer aussi les archives de l'INA, véritable mine pour les cours d'histoire : www.ina.fr/archivespourtous/index.php?vue=corpus&code=C0615044544
- Site évoquant la mémoire du Front populaire dans une commune de l'Essonne :
 www.mairie-athis-mons.fr/index.php?p=histoire/il-y-a-60-ans-le-front-populaire.php
- À Montreuil, avec un site qui propose des affiches et des photos d'une remarquable qualité : www.montreuil.fr/2-8984-Galerie.php?Id=4

Plusieurs des références ci-dessus constituent aussi des ouvertures que les lycéens peuvent utiliser en autonomie.

Combattre pour la République : Jean Moulin

Ce sujet n'appelle pas un traitement biographique linéaire (de l'enfance à la mort sous la torture) mais plutôt une réflexion sur l'acte de résistance et ses liens avec le combat républicain grâce et à travers la rencontre avec un homme, ses choix, ses actes, sa formation, son destin. Si, pour appréhender le parcours qui conduit ce jeune fonctionnaire de la République qui a mené sa carrière avec maestria à devenir l'artisan d'une résistance unifiée, il est nécessaire d'évoquer des éléments du contexte historique, de la guerre d'Espagne au caractère antirépublicain du régime de Vichy en passant par la victoire du Blitzkrieg, l'approche doit donc rigoureusement rester centrée sur Moulin.

Haut fonctionnaire, Jean Moulin n'est pas d'abord un « combattant de l'ombre », comme l'a fait remarquer Henri Michel dans une biographie. Mais il est l'un de ceux qui se maintiennent à leur poste en pleine débâcle, afin de ne point « faillir à son devoir », c'est-à-dire secourir les réfugiés, maintenir une autorité française face à l'avancée des troupes allemandes, comme il l'affirme lui-même dans son seul ouvrage autobiographique, *Premier Combat*, publié en 1947 par les soins de sa sœur (l'étude de passages de ce livre constituerait une entrée efficace dans le sujet d'étude). Il est aussi l'un des tout premiers à opposer directement une résistance à l'occupant en refusant de signer des documents accusant injustement des tirailleurs sénégalais d'avoir violé et massacré des femmes et des enfants. Ce

refus, au nom de son attachement à l'armée de la République et des valeurs qu'elle incarne, lui vaut de subir des tortures physiques et morales durant de longues heures. Cette expérience n'entame pas la force de ses convictions. Ces dernières sont celles d'un homme qui a fait des choix politiques importants dès les années 1930 (en intégrant le cabinet du radical Pierre Cot et en s'engageant auprès de son ministre, en faveur de la République espagnole) : il réagit à des circonstances dramatiques en combattant pour la défense des valeurs d'une culture républicaine dont il est pétri. La perspective d'être à nouveau torturé conduit le préfet d'Eure-et-Loir à tenter de se suicider car il pense qu'il ne pourra plus s'opposer à ce qui est exigé de lui. C'est cependant le même homme qui, rétabli et demeurant à Chartres jusqu'à sa révocation par Vichy en novembre 1940, multiplie les protestations auprès des autorités allemandes contre les exactions des troupes d'occupation et qui, quelques mois plus tard, prend le risque de rejoindre les Forces françaises libres à Londres puis celui d'être parachuté dans le sud de la France pour unifier les réseaux du « peuple de l'ombre ».

Il serait intéressant d'engager une réflexion sur la place de Jean Moulin dans la mémoire nationale : pourquoi la (Ve) République en a-t-elle fait un héros national, « panthéonisé » en 1964 ? Le panégyrique prononcé par Malraux lors de la véritable liturgie républicaine organisée à cette occasion, et que les archives de l'INA permettent d'entendre, est à ce titre un document de première importance qui constituerait, lui aussi, une entrée efficace dans ce thème. La référence à Jean Moulin dans les combats républicains ultérieurs peut aussi être montrée à partir d'exemples comme celui de l'existence d'un « Club Jean-Moulin » animé notamment par Daniel Cordier et qui était décidé à lutter contre un éventuel coup d'État des militaires d'Algérie, y compris les armes à la main, pendant l'été 1958. Serviteur de l'État, Jean Moulin a l'étoffe d'un homme d'État. Comme le dira Malraux, il était capable de parler « le même langage à des instituteurs radicaux ou réactionnaires », d'avoir la « rigueur [...] pour exiger d'accueillir dans le combat commun tel rescapé de la cagoule ». Il a donc su endosser une fonction unificatrice à porter au crédit de ses convictions républicaines.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Michel Henri, Jean Moulin, coll. « Pluriel », Hachette, 1993 (1re édition, 1971).
- Azéma Jean-Pierre, *Jean Moulin, le politique, le rebelle, le résistant*, coll. « Tempus », Perrin, 2003 (plus récent et évoquant largement la problématique de la mémoire).
- Plusieurs articles dans L'Histoire dont Joutard Philippe et Lecuir Jean, « Jean Moulin au Panthéon », n° 242.

Ressources

- Moulin Jean, Premier Combat, Éditions de Minuit, 1983. Cette édition comporte, en appendice, des documents intéressants: discours prononcé par le préfet Moulin pour le 150^e anniversaire de la Révolution, lettres de protestation adressées aux autorités allemandes, lettre de révocation, etc.
- www.v1.paris.fr/musees/memorial/annales_musees/comunique_presse/com_moulin.htm#moulin, site du musée Jean Moulin dans le XV^e arrondissement de Paris, dont le service éducatif propose un questionnaire qui peut accompagner la visite du musée, ou, s'y l'on vit dans un lieu éloigné de la capitale, être complété à l'aide de pages web qui comportent des documents originaux intéressants : www.v1.paris.fr/musees/Memorial/expositions/expo_moulin2003.htm
- L'excellent site sur l'histoire et la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Rhône Alpes réalisé par des membres de l'association des clionautes lyonnais : www.memoire-net.org/

Le discours de Malraux au Panthéon sur le site de l'INA : www.ina.fr/archivespourtous/index.php?
 vue=notice&from=fulltext&full=malraux&datedif_annee1=1964&num_notice=1&total_notices=13

Ouverture pour les élèves

- Une nouvelle de Daenincks Didier, Les Chiens et les Lions, dans le recueil Cités perdues, Verdier, 2005.
- -Sur l'arrestation de Caluire, le film de Claude Berri, *Lucie Aubrac*, d'après les mémoires de cette grande résistante intitulées *Ils partiront dans l'ivresse*, également accessibles pour des élèves.

II - GUERRES ET PAIX, 1914-1945

Question obligatoire : l'Europe, un espace marque par deux conflits mondiaux

La question est centrée sur l'Europe et sur les peuples qui y vivent : le commentaire en exprime clairement le contenu et le déroulement. Elle ne requiert pas un traitement chronologique détaillé : il est d'autant plus important que les enseignants fassent exprimer à la classe – de manière positive – les savoirs sur la période pour en faire des points d'appuis.

Les deux guerres mondiales ont profondément modifié, à l'échelle d'une vie humaine, l'organisation géopolitique de l'espace européen. Elles ont suscité des recherches de paix dans lesquelles s'inscrit l'idée européenne. Il est possible d'envisager une articulation avec la question obligatoire du programme de géographie « Les territoires de la France en Europe – A. L'insertion de la France en Europe ». Le projet européen est né des traumatismes des deux guerres et de cette recherche répétée de paix.

L'étude des cartes permet de retracer la mise en place progressive des frontières de l'Europe ainsi que la rapidité de leurs modifications. L'existence des empires centraux et les tensions territoriales qui opposent notamment la France et l'Allemagne sont rappelées à partir de la carte du continent en 1914. Elle fait apparaître les nouveaux États nations qui se sont constitués, la montée des tensions et le jeu des alliances. Il est possible de montrer la disparition des empires centraux ainsi que les recompositions territoriales en Europe centrale selon les principes wilsoniens en étudiant la carte de l'Europe dans l'entre-deux-guerres. Les démocraties et les régimes totalitaires qui se sont installés progressivement sont également localisés. Une carte de l'Europe en 1942 permet de caractériser le continent à l'heure allemande et de mesurer les implications territoriales de l'idéologie nazie : Grande Allemagne, espace vital, États vassaux... Enfin, une approche même succincte de l'expansion soviétique est utile pour comprendre le projet de construction européenne en introduisant notamment les antagonismes moteurs de la future querre froide qui sera traitée en classe de terminale. Les déplacements de populations générés par les régimes totalitaires dans l'entre-deux-guerres et les redécoupages territoriaux après 1945 sont également abordés à partir des cartes. Des exemples régionaux comme ceux de l'Alsace-Lorraine ou de la Haute-Silésie peuvent permettre d'apporter une dimension humaine à cette étude en rendant sensible aux élèves l'intensité et la brutalité des bouleversements vécus par certaines populations.

Le programme invite à une étude globale des deux conflits dont il importe de souligner les points communs et les spécificités. L'Europe a été, quoiqu'inégalement selon le conflit, le théâtre principal des deux guerres mondiales. Le continent sort détruit et affaibli d'une période où se sont affrontées sur son territoire, avec une extrême violence, des armées de masse et des idéologies antagonistes. L'étude des affrontements à l'œuvre lors de la Première comme de la Seconde Guerre mondiale s'appuie sur la notion de guerre totale. L'analyse d'affiches de propagande bien choisies (appel à souscription par exemple) peut donc être l'occasion de souligner à la fois le rôle des États dans la conduite de la guerre et la mise en place d'économies de guerre. Elles permettent d'appréhender la perception de l'ennemi,

de décrire l'ampleur de la mobilisation des populations européennes et coloniales aux fronts comme à l'arrière ainsi que de comprendre le rôle des médias dans le conditionnement psychologique. Si la Première Guerre mondiale peut être considérée, avant tout, comme un affrontement de puissances, aboutissement des nationalismes du XIX^e siècle, la seconde met aux prises des projets politiques radicalement différents : les régimes totalitaires cherchent à imposer une logique d'exclusion de l'autre alors que les démocraties libérales défendent un modèle de société reposant sur l'affirmation de l'égalité des droits et la garantie des libertés individuelles et collectives. Le communisme soviétique constitue un cas complexe : en dépit de son incarnation politique dans un régime totalitaire, il se réclame de l'égalité individuelle et des libertés collectives et est une clef majeure de la défaite allemande en 1945. Ces projets sont d'autant plus inconciliables que chacun d'eux prétend à l'universalité.

Totalitarisme

La notion de totalitarisme fait problème. Elle paraît impliquer une identité entre les régimes fascistes et le communisme stalinien, affirmation qui ne résiste pas à l'analyse historique : ces régimes sont différents, voire opposés par leur niveau économique, leur évolution sociale, leur culture politique, les forces sur lesquelles ils s'appuient, les buts qu'ils poursuivent.

Toutefois, les travaux historiques contemporains valident cette notion pour qualifier les dictatures d'un type nouveau apparues au lendemain de la première guerre mondiale.

Ce que ces travaux désignent comme totalitarisme n'est pas une doctrine, mais une pratique d'encadrement de la société au sein de structures qui ont pour objet de « transformer l'homme » en le modelant sur l'objectif idéologique que s'assigne le régime. Cet objectif peut être différent : l'exaltation de l'État, la prédominance de la race aryenne ou la société sans classes dans un système de propriété collective. Mais les méthodes tendent, elles, au même but : donner à la masse de la population une volonté collective, absorber l'homme sous tous ses aspects dans le tout idéologique (national, racial ou social), faire que, non seulement ses idées politiques ou son rôle social, mais également sa vie professionnelle et familiale, ses croyances, ses valeurs, ses goûts esthétiques, soient mis au service de l'idéologie d'État. Le but, qui n'a été atteint nulle part mais vers lequel ces trois régimes ont tendu, a été d'abolir la « société civile » en l'absorbant dans cette entreprise collective.

La volonté d'anéantissement de l'ennemi et l'extrême violence qui l'accompagne doivent être soulignées. Les Européens ont, en effet, payé un lourd tribut à la guerre. L'analyse comparée du nombre et de la nature des victimes constitue un moyen de souligner l'entrée des masses dans la guerre et, de fait, le poids grandissant des civils victimes des conflits. Elle permet de mesurer en partie l'escalade dans l'échelle de la violence : le nombre des victimes est cinq fois plus élevé lors de la Seconde Guerre mondiale. Les civils connaissent l'invasion et la retraite ainsi que l'occupation. Les bombardements altèrent les distinctions spatiales entre espace de combat et espace civil. La question de la violence dont sont victimes combattants et civils introduit aux notions de culture de guerre et de brutalisation des rapports humains comme à celles de génocide et de crimes contre l'humanité. Les deux guerres génèrent des crimes contre l'humanité définis dans l'article 6 des Statuts du tribunal de Nuremberg. L'étude du procès de Nuremberg pourrait être, à la fois, l'occasion d'expliquer la « logique » génocidaire en s'appuyant sur les témoignages et également de souligner l'exigence de justice indispensable à la reconstruction d'une Europe pacifiée. Il est aussi possible de

rappeler aux élèves que si le terme de génocide s'est imposé pour qualifier la Shoah, il divise encore concernant les Arméniens, sa reconnaissance constituant, pour certains, un préalable à l'adhésion de la Turquie au sein de l'Union européenne. Le sujet invite également à poser la question des liens entre cette violence, nouvelle par son ampleur mais aussi par sa nature, et l'idéologie comme le fonctionnement des régimes totalitaires. Elle ouvre la réflexion sur le degré et les modalités d'acceptation de cette violence.

Un lien avec la troisième partie du programme d'histoire est envisageable. L'œuvre de Marie Curie, son engagement pour soulager la souffrance des malades avec la création d'une voiture radiologique, constituent une expérience humaine dont le récit introduit les questions des traumatismes, des relations avec l'arrière et de la place des scientifiques dans l'effort de guerre. Les articulations potentielles avec les autres disciplines sont nombreuses. L'étude des traumatismes physiques et psychiques générés par la guerre constitue par exemple un lien possible avec les programmes des sciences et techniques sanitaires et sociales (pôle « État de santé et de bien être social d'une population ») ainsi qu'avec le programme de biologie et physiopathologie humaines (pôle « L'organisme humain et son autonomie »). Le recours à des extraits d'œuvres littéraires, cinématographique ou picturales peut être l'occasion d'un travail mené avec les professeurs de français. Le Grand Troupeau de Jean Giono ou À l'ouest, rien de nouveau de Erich Maria Remarque sont des supports intéressants pour approcher l'enfer des combats. Celui-ci peut aussi être évoqué par la lecture de carnets de poilus ou encore à travers l'analyse d'extraits de films de fiction. Les deux conflits ont inspiré une très riche filmographie qui peut-être utilisée en accroche pour aborder l'expérience combattante (Les Sentiers de la gloire de Stanley Kubrick, 1958 [1914-1918], Week end à Zuidcotte d'Henri Verneuil, 1964, Stalingrad de Jean-Jacques Annaud, 2002 [1939-1945]) ou donner une idée de l'ampleur des moyens humaines et matériels mobilisés (Le Crépuscule des aigles de John Guillermin, 1966 [1914-1918], Il faut sauver le soldat Ryan de Steven Spielberg, 1998 [1939-1945]). Si ces œuvres de fiction offrent un point de vue idéologique, elles peuvent inviter à une réflexion critique sur les raisons et la manière de filmer la guerre. Celle-ci peut passer par la confrontation des œuvres (l'ouvrage d'Erich Maria Remarque, par exemple, a donné lieu à deux adaptations au cinéma : Lewis Milestone, 1930, Delbert Mann, 1979). Les œuvres d'Otto Dix offrent également une entrée possible.

Génocide

Le mot génocide s'impose très vite. Le terme a été créé en 1944 par Raphaël Lemkin, professeur de droit international à l'université de Yale, pour qualifier « le crime sans nom » (W. Churchill) perpétré par l'Allemagne nazie. Le mot est composé à partir du grec *genos* (qui évoque peuple, race, espèce) et du suffixe latin -*cide* (de *caedere*, tuer). Utilisé pour la première fois dans un document officiel en 1945 par le tribunal de Nuremberg, il est défini sur le plan juridique par l'Assemblée générale de l'ONU en 1946. Il entre définitivement dans le vocabulaire du droit international en 1948.

Selon les textes de l'ONU (Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, modifiée en 1985), trois conditions sont nécessaires pour qu'on puisse parler de génocide :

- les victimes font partie d'un « groupe national, ethnique, racial ou religieux » ;
- les membres de ce groupe sont tués ou persécutés pour leur appartenance à ce groupe, quels que soient les moyens mis en œuvre pour atteindre ce but ;
- le génocide est un crime collectif intentionnel, planifié, commis par les détenteurs du pouvoir de l'État, en leur nom ou avec leur consentement exprès ou tacite.

L'usage courant, notamment dans les médias, tend à étendre le terme à tous les massacres perpétrés à grande échelle. La définition de l'ONU est plus restrictive : elle exclut par exemple les groupes définis selon des critères politiques, économiques ou culturels. La notion de crime contre l'humanité déborde en réalité celle de génocide et s'en distingue. La qualification de génocide, réservée à certains crimes, n'entend pas établir une hiérarchie dans l'horreur des actes ou la souffrance des victimes mais mettre en évidence une forme particulière de crime contre l'humanité pour mieux la combattre, ce qui implique de s'en tenir à des critères précis. Il convient de rappeler la singularité du génocide des Juifs. Il procède, en effet, d'une idéologie particulière, le nazisme, qui développe une conception raciste de l'humanité et passe par la mise en œuvre sans précédent d'une logique industrielle de meurtre systématique.

Indications bibliographiques

Mise au point scientifique

- Mosse George Lachmann, *De la Grande guerre au totalitarisme, la brutalisation des sociétés européennes*, coll. « Pluriel », Hachette, 1999 (à partir de la question « Quelles sont les conséquences de l'expérience de la mort massive pendant la Première Guerre mondiale ? », l'auteur insiste sur l'idée que 1914-1918 est une guerre d'un nouveau type et développe le concept de « brutalisation » des populations, en particulier en Allemagne. L'ouvrage est notamment intéressant pour le sujet d'étude sur l'Italie fasciste).
- Audouin-Rouzeau Stéphane, Becker Annette, Igrao Christian, Rousso Henry (dir.), La Violence de guerre
 1914-1945, Complexe, 2002 (ouvrage de collaboration 22 auteurs qui permet de mettre en relief les violences des champs de bataille, celles faites contre les populations durant les deux conflits, les traumatismes et les réactions, mettant ainsi en relation violences de guerre et violences politiques).
- Becker Jean-Jacques, « Le conflit était-il inévitable ? », *Les collections de l'Histoire*, n° 21, octobre-décembre 2003.
- Wieviorka Annette, « Le procès de Nuremberg », L'Histoire, n° 136, septembre 1990.

Ressources

- Nouschi Marc, Petit atlas historique du XX^e siècle, Armand Colin, 2000.

- Audouin-Rouzeau Stéphane, « La guerre au XX^e siècle, 1. L'expérience combattante », *La Documentation photographique*, La Documentation française, n° 8041, 2005 ; Dumenil Alain, « La guerre au XX^e siècle, 2. L'expérience des civils », *La Documentation photographique*, La Documentation française, n° 8043, 2005.
- BRION Patrick, Le Cinéma de guerre, La Martinière, 1996.
- L'historial de la Grande Guerre de Péronne propose également des expositions en ligne (rubrique « Service éducatif ») : www.historial.org
- Exposition en ligne proposée par le mémorial de Caen, « La guerre de 1914-1918 : la couleur des larmes, les peintres devant la Première Guerre mondiale » (rubrique « L'histoire en ligne ») : www.memorial-caen.fr/fr/index.php

Sujets d'étude au choix

Les trois sujets d'étude, « Pacifisme et pacifistes », « Vivre dans l'Italie mussolinienne », « Auschwitz » offrent la possibilité d'approfondir la réflexion engagée lors du traitement de la question obligatoire. Ils permettent d'aborder les conflits idéologiques auxquels furent confrontés les Européens.

Pacifisme et pacifistes

Le sujet permet une clarification du vocabulaire. En effet, le pacifisme recouvre des réalités diverses. Comme le rappelle Michel Winock : « Sans toute situation historique de crise, le mot "pacifiste" sert à désigner tout à la fois l'action de ceux qui rejettent la guerre comme un mal absolu et ceux qui, dans la conjoncture donnée, rejettent toute solution armée pour des raisons politiques. » Il distingue ainsi un pacifisme catégorique (le refus radical de toute guerre même juste) et un pacifisme de circonstance ou d'opportunité (les actions pour la paix qui n'impliquent pas une condamnation de la guerre en soi, en reconnaissant, par exemple, le bien fondé des querres défensives). Il est aussi nécessaire de rappeler que le pacifisme n'est pas le monopole d'une formation politique. L'approche chronologique de la question montre que le pacifisme n'existe pas seulement en temps de paix et s'affranchit des frontières des États pour être un phénomène européen. Il y a donc un pacifisme multiple et des pacifistes. Il s'agit de montrer l'évolution du pacifisme et des formes d'engagement pacifistes entre 1914 et 1946. En 1914 se manifeste un pacifisme ouvrier et international qui se poursuit pendant la Première Guerre mondiale et s'exprime surtout à partir de 1917 dans le contexte des révolutions en Russie et de la lassitude des combats. Son symbole reste Jean Jaurès : ces pacifistes sont très souvent des socialistes ou des syndicalistes révolutionnaires qui prônent l'internationalisme. Leur message – de même que celui du pape Benoît XV en 1917 - rencontre un faible écho auprès de populations engagées dans l'effort de guerre. Pourtant après 1918, le pacifisme devient très populaire en Europe, où l'idée de la « querre à la guerre » est défendue par les anciens combattants. Les pacifistes veulent inscrire la paix dans le droit en s'appuyant sur les règles et les principes énoncés par Wilson en 1917 qui ont conduit à la création de la Société des Nations. L'idée d'une sécurité collective qui laisse espérer une paix librement consentie entre anciens belligérants se développe, grâce aux efforts conjoints de l'Allemand Gustav Stresemann et du Français Aristide Briand. Les deux hommes soutiennent devant la SDN un projet d'États-Unis d'Europe (5 et 9 septembre 1929), un mémorandum sur l'union fédérale européenne étant même élaboré en 1930. L'union économique et le rapprochement des peuples y sont envisagés comme indispensables au maintien de la paix en Europe. L'analyse de quelques passages de ce texte peut être l'occasion de présenter les prémices de l'idée européenne. Les modes de diffusion de l'idée de paix sont aussi pédagogiques et culturels : commémorations, monuments aux morts, œuvres d'art,

dans les pays vainqueurs et dans les pays vaincus ; le message pacifiste y est explicite ou implicite (il y a par exemple très peu de monuments aux morts ouvertement pacifistes en France). Le pacifisme est le fait d'acteurs multiples : États, gouvernements, associations, individus.

Il est confronté, dans les années 1930, à la montée des tensions internationales (Espagne, Allemagne). Ce contexte divise les pacifistes entre ceux qui veulent éviter la guerre à tout prix (Munichois) et ceux qui s'engagent contre les régimes totalitaires. La Seconde Guerre mondiale s'accompagne d'un ralliement quasi général à la guerre. Menée contre les régimes totalitaires, elle est juste pour les citoyens des démocraties. Assumée comme une croisade pour la liberté et l'indépendance nationale, elle est résistance. Les pacifistes sont alors parfois ceux qui s'engagent dans la collaboration (France, Belgique).

La sortie de guerre engendre une nouvelle vision du pacifisme, complexe elle aussi : incitation des peuples à vivre ensemble par le partage de valeurs et d'intérêts communs (comme dans le cadre de la construction européenne), ambivalence de l'arme nucléaire à la fois dissuasive et destructrice, etc. L'analyse d'extraits du corpus de textes accompagnant la naissance de l'ONU permet aux élèves d'en comprendre les objectifs (paix, mais aussi développement économique, affirmation des principes démocratiques, libre détermination des peuples).

Indications bibliographiques

Mise au point scientifique

- Prost Antoine, « Pacifismes de l'entre-deux-guerres », dans Becker Jean-Jacques, Audoin-Rouzeau Stéphane (dir.), *Encyclopédie de la Première Guerre mondiale*, Bayard, 2004.
- Vaisse Maurice, La Paix au XX^e siècle, Belin supérieur, 2004.
- « Le pacifisme à la française (1789-1991) », L'Histoire, n° 144, mai 1991.
- Les collections de l'Histoire, n° 21 consacré à la Grande Guerre (deux articles sur le pacifisme).

Ressources

- Itinéraire urbain et travail sur les monuments aux morts (commanditaires, représentations, financements, discours inaugural...).
- Sortie pédagogique au Mémorial de Péronne (Somme) sur l'expérience de la guerre, la culture de paix.

Ouverture pour les élèves

– Giroud Franck, Dethore Jean Paul, *Louis la Guigne*, Glénat, 1985 : une bande dessinée qui aborde la période de l'Entre-deux-guerres et notamment les difficultés de la République de la Weimar, le rôle des pacifistes ouvriers et internationalistes.

Vivre dans l'Italie mussolinienne

L'Italie mussolinienne est à appréhender dans sa réalité quotidienne : il s'agit de faire comprendre aux élèves comment, au jour le jour, les Italiens vivent ce projet totalitaire qu'est le fascisme.

Traumatisée par la guerre, l'Italie est confrontée à une grave crise institutionnelle et sociale. La brutalisation des rapports humains modifiant les repères moraux, le mouvement fasciste apparaît, pour une partie de la classe dirigeante, comme un rempart face à l'anarchie. En 1922, le roi d'Italie Victor-Emmanuel III charge Benito Mussolini de former un nouveau gouvernement. Dès lors les Italiens vivent au quotidien une dictature fasciste qui progressivement prend la forme d'un régime à prétention

s'accentuent dès 1923, les bureaux de vote sont sous la surveillance de la Milice volontaire pour la sécurité nationale fasciste qui barre l'entrée aux antifascistes reconnus et favorise la fraude électorale. Si les adversaires politiques sont menacés, arrêtés voire assassinés (le député socialiste Matteotti en 1924), la répression est moins violente qu'en Allemagne nazie ou en URSS stalinienne. L'opposition politique est muselée, la liberté d'opinion et d'expression des Italiens très limitée. D'autant plus qu'à la censure de la presse s'ajoute un accaparement de la radio dont Mussolini a bien compris l'impact sur la population : elle permet au Duce de s'adresser directement aux Italiens y compris ceux, encore nombreux, ne sachant ni lire, ni écrire. Quant au cinéma, il permet la mise en scène du fascisme et de son chef, notamment autour de l'autosuffisance alimentaire et de la « bataille du blé ». Toute la société italienne est soumise au contrôle du parti fasciste. L'encadrement de la population concerne toutes les étapes de la vie et tous les secteurs d'activité. Les enfants, avenir du pays et du fascisme, sont une cible privilégiée. La prise en charge se fait par tranche d'âge : fils de la louve de six à huit ans pour les filles et les garçons, balilla jusqu'à douze ans, puis avant-gardistes et enfin jeunes fascistes de dix-huit à vingt et un ans pour les garçons, petites puis jeunes Italiennes et jeunes femmes fascistes pour les filles. Il s'agit d'inculquer à la jeunesse des valeurs idéologiques et culturelles afin de former l'« homme nouveau » qui adhère au postulat de Mussolini : « L'inégalité irrémédiable et féconde entre les hommes. » L'école, où les réformes installent un système rigide et autoritaire dès 1923, prolonge cet élitisme et cet endoctrinement. Le monde du travail n'échappe pas à la volonté d'encadrement de l'État fasciste : interdiction de tout autre syndicat que le syndicat fasciste dont la cotisation est obligatoire, abolition du droit de grève, discipline très dure dans les usines, pression sur les salaires dès 1926. Hommes et femmes sont également encadrés dans leur temps libre par le biais du Dopolavoro qui, sous l'apparence d'œuvres sociales (accès à la culture, tourisme, sport, colonies de vacances), est un outil de propagande fasciste, célébrant Mussolini, encourageant la natalité et la vision traditionnelle de la famille. Afin d'obtenir le soutien de l'Église, le catholicisme est déclaré « seule religion de l'État italien » excluant ainsi tout autre culte, notamment le judaïsme. Outre les fêtes catholiques, les Italiens sont astreints à un grand nombre de rassemblements (samedis fascistes obligatoires pour tous les étudiants avec marches et feux de camps), cérémonies nationales (Noël de Rome le 21 avril) et fêtes locales folkloriques dans lesquels Mussolini est toujours célébré. Beaucoup d'Italiens se soumettent à une vie quotidienne qui ne laisse plus de place à la liberté d'action, de pensée et d'expression, d'autres adhèrent aux idées de Mussolini et deviennent des militants très actifs (plus d'un million d'adhésions en 1930), tandis qu'une minorité tentent une résistance par la voie de publications clandestines dès 1925, de graffitis hostiles au Duce et de la célébration privée de fêtes interdites comme le 1^{er} mai.

totalitaire. Les fascistes bouleversent la vie politique : pressions et menaces sur les listes non fascistes

Le cinéma et la littérature offrent des entrées pour aborder la question qui favorisent l'ouverture culturelle des élèves. Il importe de confronter les extraits de films analysés avec des sources iconographiques (photographies, affiches de propagande) et textuelles (témoignages, chansons, discours). Une œuvre comme *Une journée particulière* d'Ettore Scola (1977) présente un double intérêt : le cinéaste y associe images d'archives et de fiction. Ces images évoquent l'adhésion d'une grande partie des Italiens au fascisme, le faste des cérémonies fascistes, le culte de la virilité et de la guerre, la place de la femme, la marginalisation des homosexuels. Les œuvres littéraires constituent des supports intéressants qui peuvent faire l'objet d'un travail avec les professeurs de français. Ainsi, le

roman d'Alberto Moravia, *Le Conformiste*, propose-t-il une réflexion sur les raisons qui ont pu motiver l'adhésion au fascisme.

Indications bibliographiques

Mise au point scientifique

- Gentile Emilio, *La Religion fasciste*, coll. « Terres d'Histoire », Perrin, 2002 (ouvrage sur les moyens mis en œuvre par le régime fasciste pour encadrer les consciences).
- Palla Marco, 1993, *Mussolini et l'Italie fasciste*, Casterman-Giunti (ouvrage très abordable et comportant des ressources iconographiques intéressantes).

Ressources

– Musiedlak J., Musiedlak D, « Les totalitarismes : fascisme et nazisme », *La Documentation photographique*, La Documentation française, n° 7037, octobre 1996.

Ouverture pour les élèves

- Zangrandi Ruggero, Le Long Voyage à travers le fascisme, Robert Laffont (le témoignage de Ruggero
 Zangrandi, jeune « fasciste de gauche », montre l'enthousiasme de la jeunesse fasciste).
- Scola Ettore, *Une journée particulière*, 1977 (ce film associant images d'archives et images de fiction évoque la société fasciste après 1936).
- Risi Dino, La Marche sur Rome, 1962 (ce film permet de montrer le profil des premiers fascistes anciens combattants unis par une solidarité de corps, marginaux –, les raisons de leur engagement opportunisme ou au contraire engagement politique réel. Ce film permet également de mettre en évidence les liens étroits qui unissent le fascisme et les élites italiennes élites traditionnelles ou nouvelles).
- Rosi Francesco, *Le Christ s'est arrêté à Eboli*, 1979 (ce film est une adaptation cinématographique de l'œuvre autobiographique de Carlo Levi, dont un extrait mériterait d'être lu par exemple, pour montrer la faible pénétration du fascisme dans les parties isolées de l'Italie rurale).

Auschwitz

Auschwitz est aujourd'hui le symbole de l'extermination des Juifs d'Europe et du système concentrationnaire nazi. Plus grand complexe construit durant la Seconde Guerre mondiale par le IIIe Reich, il se compose d'un camp de travail, d'un camp de concentration (depuis juin 1940) et d'un camp d'extermination où sont morts plus de un million de Juifs et de Ttsiganes venus de toute l'Europe. L'étude d'extraits de la conférence de Wannsee (20 janvier 1942) permet de montrer que cette conférence constitue un tournant dans la politique nazie à l'égard des juifs : la « solution finale » y est définie et son processus précisé. Il importe de mentionner les différents sens qui ont été donnés par les nazis au terme « solution finale » pour aboutir à celui de l'élimination organisée et systématique des Juifs d'Europe. Comme le rappelle Philippe Burin, la prise de décision a été progressive et cumulative tandis que le projet changeait d'échelle. De régional, le génocide devient européen. Dans les mois qui suivent, Himmler modifie ses plans concernant Auschwitz. Une chronologie simple permet de montrer dans quel contexte militaire s'inscrivent ses choix (manque de la main-d'œuvre soviétique espérée lié à l'échec de la guerre-éclair en Union soviétique alors que les besoins de l'industrie allemande sont énormes). Auschwitz se voit alors attribuer deux fonctions : l'assassinat des personnes considérées comme « inaptes » et la mise au travail jusqu'à l'exténuation mortelle des autres.

Le complexe devient un instrument majeur de la politique d'extermination des Juifs d'Europe à partir du printemps 1942 avec la construction du plus grand centre de mise à mort (Auschwitz II-Birkenau). Il est l'instrument technique du génocide, « monstrueuse machine à avilir et à tuer » (J.-P. Azéma). À l'aide de cartes à l'échelle européenne, on peut mettre en évidence les raisons pour lesquelles le site d'Auschwitz a été choisi (bonne desserte ferroviaire au cœur d'un réseau européen de voies ferrées, présence de nombreuses communautés juives en Europe orientale, isolement). L'étude permet de revenir sur la définition du vocabulaire (camps de concentration, camps d'extermination [ou centres de mise à mort]). L'analyse des plans, de photographies aériennes montrent l'étendue du complexe des camps d'Auschwitz et doit s'accompagner d'une définition du vocabulaire (chambres à gaz, crématoires). À cette occasion, l'analyse de témoignages de survivants et de bourreaux permet de décrire l'organisation rationnelle de l'horreur et le fonctionnement de l'univers concentrationnaire. Le rôle d'Auschwitz dans le génocide doit aussi être mis en évidence par le rappel du nombre de victimes (nombre des déportés, nombre et origine des victimes).

En 1947, le site d'Auschwitz-Birkenau devient un musée. Dépendant de l'État polonais, il est cependant un enjeu mémoriel pluriel (mémoire polonaise – qu'il faut prendre garde de délégitimer –, mémoire juive, mémoire communiste et résistante). Il devient également un lieu de mémoire, symbole de la politique génocidaire nazie et des souffrances vécues par les victimes. L'impératif de se souvenir, présent dès la libération des camps, y est adressé aux jeunes générations.

Lieu de mémoire

Pour Pierre Nora, il existe des lieux porteurs d'une mémoire, fruit d'un héritage collectif qui les transcende. Le lieu de mémoire peut être un monument, un site, un paysage, un objet mais aussi une représentation symbolique, fête, emblème, chant... L'étude des lieux de mémoire cherche à comprendre comment ces représentations, matérielles ou symboliques, contribuent à la construction de la mémoire d'un groupe humain.

Indications bibliographiques

Mise au point scientifique

- Wieviorka Annette, *Auschwitz, la mémoire d'un lieu*, coll. « Pluriel », Hachette, 2005 (l'historienne retrace une histoire des camps d'Auschwitz et propose une réflexion sur les enjeux mémoriels et la visite du lieu par des élèves).
- « Auschwitz, la solution finale », Les Collections de l'Histoire, n° 3, octobre 1998 (articles sur les
 « mécanismes de l'extermination », les « spectateurs » et la « mémoire du génocide », incluant des images, des cartes et des plans).

Ressources

- Forges Jean François, Éduquer contre Auschwitz, Histoire et mémoire, Pocket, 2003 (l'auteur propose une réflexion sur la manière d'enseigner Auschwitz).
- « Auschwitz, le cauchemar sans fin », Dossiers et documents du Monde, n° 342, mai 2005.

Ouverture pour les élèves

– Levi Primo, *Si c'est un homme*, Pocket, 1947 (récit autobiographique de l'expérience concentrationnaire de cet écrivain italien juif déporté à Auschwitz de février 1944 à janvier 1945).

- Wieviorka Annette, Auschwitz raconté à ma fille, Le Seuil, 1999.
- Des témoignages en ligne d'anciens déportés ou enfants de déportés sur le site de la chaîne TV5 Monde :
 www.tv5.org/TV5Site/auschwitz
- Site Web du musée d'Auschwitz-Birkenau (des cartes, des plans, une visite virtuelle du camp...) :www.auschwitz.org.pl/html/eng/start/index.html

III - SCIENCE, INNOVATION TECHNIQUE, SOCIÉTÉ. ANNÉES 1850-ANNÉES 1950

Question obligatoire : un moment d'innovation, la deuxième révolution industrielle

La question porte sur la seconde révolution industrielle, fondée sur l'électricité et le moteur à explosion, qui s'étend sur un siècle, du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle. Son étude permet d'éclairer plusieurs notions importantes.

La notion de « révolution industrielle » ne devient opératoire que si l'on s'entend sur le sens à lui donner. Elle doit être ici comprise dans l'acception qu'en donnent les tenants de « l'école technologique » (François Caron et les économistes néo-schumpétériens). Pour eux l'expression doit attirer l'attention sur les modifications radicales des modes de production et de consommation liées à l'apparition d'industries nouvelles. Le terme « révolution » met aussi l'accent sur l'ampleur et l'irréversibilité du processus d'industrialisation.

Révolution industrielle et système technique

François Caron distingue trois révolutions industrielles successives. Chacune de ces révolutions est caractérisée par l'émergence et le développement d'un système technique particulier. Pour qu'un nouveau système technique émerge, il est nécessaire qu'apparaissent quelques technologies fondamentales qui, en convergeant les unes vers les autres, parviennent à fonctionner comme un ensemble cohérent et interdépendant. À chaque période donnée, le fonctionnement du système technique engendre une économie et une société différentes de celles qui ont précédé :

- la première révolution industrielle née au XVIII^e siècle en Angleterre est fondée sur un système technique lié à la machine à vapeur. Elle fait passer le monde occidental du capitalisme commercial au *factory system* (système usinier) ;
- la seconde révolution est celle de l'électricité et du moteur à explosion. À partir des années 1880, elle conduit à une production de masse mais aussi à la consommation et à la culture de masse;
- enfin les années 1970 voient l'avènement de ce qu'il est devenu courant d'appeler « la troisième révolution industrielle ». Elle est fondée sur les technologies de l'information et fait naître la « société de communication ».

Révolution industrielle et système technique sont indissociables d'un autre concept central pour l'étude de la question : l'innovation. Ce concept d'innovation est apparu de façon récente dans l'historiographie. Pendant longtemps, les historiens ont utilisé l'expression de progrès technique pour tenter de comprendre l'histoire du développement économique de la fin du XVIII^e siècle au XX^e siècle. Ils faisaient du progrès technique un facteur explicatif essentiel de l'avènement de la révolution industrielle. François Caron préfère le terme d'innovation qu'il emprunte aux économistes : il lui donne un sens plus

global qui permet d'appréhender la complexité des éléments qui engendrent la révolution industrielle ; ce concept d'innovation conduit aussi à mieux prendre en compte le changement social que les mutations de systèmes techniques entraînent.

Innovation/invention

L'innovation doit être distinguée de l'invention. L'innovation est l'introduction sur le marché d'un objet ou d'un service nouveau à une échelle assez grande pour transformer les conditions de la production. Certaines inventions ne sont pas des innovations dans la mesure où économiquement elles n'ont pas d'incidence.

L'innovation peut prendre différentes formes. En s'inspirant d'une classification proposée par l'économiste Schumpeter, on peut différencier :

- l'innovation de produit : on produit un bien qui n'existait pas jusque-là ;
- l'innovation de procédé : on introduit une nouvelle méthode de fabrication ;
- l'innovation de matière première (nouvelle matière textile) ;
- l'innovation de débouchés : on crée de nouveaux marchés en vendant à l'étranger ou en vendant à de nouvelles catégories de consommateurs sur le marché intérieur ;
- l'innovation en matière d'organisation de la production, par exemple un changement dans l'organisation du travail.

La période qui va du milieu du XIX^e siècle aux années 1950-1960, constitue un moment d'innovation particulièrement foisonnant. La dynamique de cette phase de l'âge industriel s'explique par la cohabitation de trois générations de technologies. La première est un héritage du XVIII^e siècle. Elle a fait naître un système technique fondé sur le charbon, la vapeur, le fer et la chimie minérale. La seconde génération s'appuie sur l'électricité, le pétrole et la chimie organique. Elle s'affirme progressivement au cours de la période comme le support d'une nouvelle croissance économique. La dernière, qui débute avec le siècle, est centrée sur la maîtrise de l'électron et ouvre la voie aux technologies nucléaires. Le passage d'un système technique à l'autre ne se fait pas par effet de rupture mais par glissements successifs ; il n'y pas remplacement mais insertion progressive des nouvelles technologies dans le système antérieur. L'innovation se fait dans un processus cumulatif. La seconde révolution industrielle a bénéficié des nombreux apports du système technique de la première. Elle comprend ainsi deux phases distinctes par la relation qu'y entretiennent la science et la technique : la première relève surtout du génie des ingénieurs. La seconde impose le détour par les sciences fondamentales pour développer des technologies de plus en plus complexes.

La recherche des mécanismes qui permettent l'émergence d'un nouveau système technique donne lieu à différentes hypothèses. Sans revenir sur des controverses aujourd'hui dépassées, il est utile de faire état des perspectives actuelles de la recherche qui conduisent à considérer l'innovation technologique comme une construction sociale.

Pour l'historien Patrick Verley, l'apparition d'innovations est à mettre en lien avec l'accroissement de la consommation. L'apparition de nouveaux besoins et d'une forte demande a selon lui un effet déstabilisant qui oblige le système technique à se transformer de façon radicale et conduit à innover. C'est l'extension des marchés intérieur et extérieur qui suscite donc l'émergence de nouvelles innovations. Pour François Caron, les innovations sont le résultat des impasses technologiques

rencontrées par la société. C'est le mécanisme des goulots d'étranglement dont la grande ville fut le lieu par excellence, qu'il faut privilégier. Ainsi, à la fin, du XIX^e siècle, les conditions de vie en ville sont marquées par des phénomènes de pollution dont l'un des effets a été, au début des années 1880, le développement à Paris d'odeurs pestilentielles en été. Cette situation est à l'origine d'une réflexion qui devait sur le long terme aboutir à la mise en place du tout-à-l'égout. Il conviendra de prendre en compte cette double approche dans la mise en œuvre en classe.

L'étude de ce thème doit aussi considérer les rôles respectifs des techniques et de la science. Les premières ne sont pas, en effet, de simples applications de la seconde. L'intitulé proposé, « Science, innovation technique et société », n'implique pas une subordination de la technique à la science : on sait qu'historiquement, il n'en a rien été. Dès la seconde révolution industrielle, sciences et techniques se fécondent mutuellement. Leurs liens se développent avec l'apparition de l'électricité industrielle et du pétrole, la mise au point d'alliages et de matériaux composites. Pour autant, il faut attendre la Seconde Guerre mondiale pour qu'elles soient en symbiose. Auparavant, elles constituaient des domaines relativement indépendants, poursuivant chacun leurs propres objectifs, tout en échangeant en permanence. C'est au cours du premier XX^e siècle que s'installent les conditions de leur interpénétration, aujourd'hui très forte au point qu'elles se confondent en formant le champ des technosciences. La question invite ainsi à réfléchir à la mise en place d'un nouveau régime de production des sciences en société.

Les innovations sont le fruit des efforts d'acteurs très divers. On peut reprendre la typologie établie par François Caron. Il distingue : les détenteurs du savoir (savants, universitaires ingénieurs, hommes de métiers, techniciens et ouvriers) et les entrepreneurs auxquels on peut ajouter l'État. Tous, peu ou prou, peuvent contribuer à l'apparition de nouveautés technologiques. Pour autant, l'innovation, qu'elle soit individuelle ou collective, ne peut être comprise sans prendre en compte la communauté à laquelle chaque acteur appartient. Le rôle des réseaux sociaux est, en effet, fondamental. L'entrepreneur s'appuie sur un réseau de connaissances, de solidarités qui assurent la mobilisation des capitaux mais aussi sur un réseau politique qui lui garantit les appuis nécessaires. Une entreprise qui ne compte pas au moins un scientifique, un ingénieur, un commercial, un gestionnaire, un juriste enfin, a peu de chances de vivre longtemps. Ainsi, les innovations ne sont pas restées longtemps l'œuvre d'inventeurs isolés disposant de moyens sommaires ainsi que le montrent le parcours des Curie ou les conditions de la découverte de la pénicilline. À partir de 1880, l'entreprise (grande ou petite) tend à s'imposer comme le lieu par excellence de l'innovation avec ses bureaux d'études, ses services de gestion, ses laboratoires de recherche. Les laboratoires Bell, plus connus sous l'appellation « Bell labs » créés en 1925 dans l'état du New Jersey constituent un bon exemple de fonctionnement du laboratoire de recherche en milieu industriel qui caractérise la seconde révolution industrielle. L'innovation devient alors le fruit d'un travail collectif. L'État joue aussi un rôle. Il intervient en investissant (construction des routes, des chemins de fer), en finançant la recherche fondamentale, mais aussi en élaborant une réglementation (brevets, propriété intellectuelle).

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle garantit au créateur d'une invention sa qualité d'auteur, lui assure une exclusivité sur son exploitation et permet donc le progrès technique par la publication d'innovations. Cela s'applique au domaine industriel (propriété industrielle) comme à la création artistique et littéraire. Cependant, les découvertes scientifiques sont exclues de toute protection relevant de la propriété intellectuelle dès lors que par « découverte » on entend la constatation de phénomènes naturels préexistant à l'intervention de l'homme : « l'invention » est au contraire et par définition le fruit d'une activité créatrice.

Les innovations sont surtout concernées par la propriété industrielle. Celle-ci serait née à la Renaissance avec l'apparition du premier brevet d'invention (Venise, 1474). Mais c'est avec l'industrialisation qu'apparaît et se développe un véritable système des brevets. La constitution d'organismes publics chargés de diffuser les connaissances (publications de revues scientifiques) est une étape décisive. La loi permet aussi d'accorder des droits (lois du 17 août 1790 aux États-Unis, en France du 7 janvier 1791) aux inventeurs qui divulguent leurs résultats à la communauté. Cette nécessité devient d'autant plus forte que l'innovation technologique dépend directement de l'effort financier consenti. Des lors, pour s'assurer d'un retour sur investissement, entreprises ou particuliers cherchent à protéger leurs innovations ou créations.

Une étude des acteurs de l'innovation ne doit pas oublier les consommateurs et leurs besoins : une entreprise qui réussit est celle qui sait se mettre à l'écoute de sa clientèle. Très vite, le comportement des consommateurs a fait l'objet d'étude de marché.

Les innovations font apparaître des pratiques nouvelles dans le domaine de la production, de la consommation mais aussi de la vie collective. Elles participent à l'émergence de la société de masse. Pour Bertrand Gille, les principales implications sociales de la seconde révolution industrielle sont l'essor du secteur tertiaire (multiplication des tâches administratives, gestion plus complexe du développement industriel) et les mutations du travail dues à une rationalisation croissante : fractionnement des tâches, baisse de la qualification, monotonie, absence d'initiative (taylorisme et fordisme). C'est à la fin du XIXe siècle, dans le contexte d'une concurrence accrue avec les débuts de la Grande Dépression, que se développe une réflexion sur la facon de rendre l'organisation du travail plus scientifique. Vulgarisée par les ouvrages de l'ingénieur américain Taylor, l'organisation scientifique du travail ou taylorisme a pour objectif d'accroître la productivité en rationalisant le travail des ouvriers. Pour parvenir à une efficacité maximale, elle dissocie les tâches de conception et d'organisation confiées aux cadres et les tâches d'exécution attribuées à des ouvriers chronométrés pour chacune d'entre elles. Le taylorisme est souvent improprement associé au travail à la chaîne : Taylor n'a pas inventé ce dernier, qui existait au Royaume-Uni dès les années 1840 dans des entreprises fabriquant des voitures hippomobiles. Cette production standardisée exige la définition de normes de plus en plus précises qui nécessitent la mise au point d'instruments de mesure de plus en plus complexes. Le développement de la métrologie impose le recours aux laboratoires de recherche. À cette recherche d'une plus grande efficacité du travail qui diminue le coût et permet de parvenir à une production de masse, l'Américain Henri Ford dans ses usines automobiles de Détroit ajoute l'idée de développer le marché de consommation. Pour se faire, il combine la standardisation, le travail à la chaîne et une politique de salaires élevés. La

rationalisation des tâches engendre des gains de productivité qui sont en partie redistribués aux ouvriers par une hausse des salaires. L'ouvrier mieux rémunéré a la possibilité d'acheter la voiture qu'il fabrique. Il n'est plus considéré seulement comme facteur de production mais comme consommateur potentiel du produit fini. Initialement, l'augmentation salariale est pour Ford une façon d'éviter une rotation trop élevée des ouvriers dans son entreprise. Ce n'est que plus tard qu'il envisage cette politique comme un moyen d'élargir sa clientèle.

L'organisation scientifique du travail et les débats qu'elle a engendrés ont donné lieu à une littérature abondante (notamment chez les sociologues, à la suite de G. Friedmann, *Le Travail en miettes*, 1956). On doit pourtant insister sur le fait que le travail à la chaîne est resté minoritaire. En France il concerne surtout l'automobile ; Berliet fut le premier à l'adopter en 1919, avec d'ailleurs des résultats décevants, puis Citroën dans les années 1920, puis Renault. Les modèles tayloriste et fordiste trouvent rapidement leurs limites et sont remis en cause dès la Seconde Guerre mondiale aux États-Unis, au profit d'autres formes d'organisation (travail d'équipe, multivalence et rotation des postes...) Les textes de Céline (les usines Ford dans *Voyage au bout de la nuit*, 1932) ou de Georges Navel (*Travaux*, 1945, pour la description des usines Berliet), un plan d'usine (l'usine Citroën du quai de Javel) constituent des supports d'étude possibles.

La réussite d'une innovation peut s'expliquer par l'intérêt que les consommateurs lui portent.

L'automobile en fournit un bon exemple. Née autour de 1890, son développement commercial commence à partir de 1898. Au départ, la clientèle est essentiellement une élite fortunée désireuse de se distinguer en faisant preuve d'originalité et de modernité. L'effet de mode est immédiat au point que la demande dépasse très largement l'offre, sans que ce désir des consommateurs ait été suscité par aucune promotion. Peu de constructeurs ont anticipé le phénomène et ils doivent s'adapter à une demande croissante tout en construisant des modèles de plus en plus maniables. L'industrie automobile française démontre à cette occasion sa capacité innovatrice. Cependant, elle ne peut relever le défi posé par la production de masse. C'est le constructeur Ford qui, aux États-Unis, réussit à faire du marché de l'automobile un marché de masse avec la Ford T. En Europe, l'automobile devient un produit de consommation plus courante après la Seconde Guerre mondiale ; la Volkswagen en Allemagne ou la 2CV (1948) en incarnent les versions populaires.

Une innovation peut profondément transformer certains aspects de la vie collective. Ainsi, l'exposition universelle d'électricité de Paris (1881) consacre la réussite de cette nouvelle forme d'énergie auprès du public. Edison, un inventeur américain, y joue un rôle majeur en présentant un projet complet d'éclairage électrique, avec réseau de distribution et centrale de production. Il rend possible la diffusion de l'électricité en ville (Edison à Manhattan, 1882). Mais la diffusion des innovations liées à la lumière n'aurait pas été aussi rapide si elle n'avait pas rencontré une forte demande sociale. Ces innovations contribuent à renforcer la sécurité des rues, à prévenir les risques d'incendie mais aussi à combattre l'immoralité (notamment la prostitution, qu'on accusait l'obscurité de favoriser). Des sinistres catastrophiques tels que celui de l'Ambassade d'Autriche au début du XX^e siècle lors d'une réception à la bougie ou celui de l'Opéra comique en 1887, qui ont eu un impact considérable sur les esprits, ont également joué en faveur de la diffusion de l'électricité. Ce besoin d'une lumière abondante et moins dangereuse, est comblé avec l'apparition de la lumière électrique dans les habitations et l'éclairage des rues la nuit.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Pour introduire : Jacomy Bruno et Letté Michel, « Des techniques et des hommes », *La Documentation photographique*, La Documentation française, n° 8046, 2005.
- Caron François, Les Deux Révolutions industrielles du XXe siècle, Albin Michel, 1994.
- Pestre Dominique, Sciences, argent et politique: un essai d'interprétation, INRA éditions, 2003.
- Serres Michel (dir.), Éléments d'Histoire des sciences, coll. « In extenso », Larousse, 1997 (chapitres 20 et 21).
- Verley Patrick, La Révolution industrielle, coll. « Folio histoire », Gallimard, 1997.

Ressources

- Balibar Françoise, Pestre Dominique, Jacquart Albert, « La science au cœur de l'histoire contemporaine », La Documentation photographique, La Documentation française, n° 6081, 1986.
- Beltran Alain, La Fée électricité, coll. « Découvertes », Gallimard, 1991.
- Bussière Éric, Griset Pascal, Bouneau Christophe, Williot Jean-Pierre, *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale 1870-1970*, coll. « U », Armand Colin, 1998 (nombreux documents).
- Céline Louis-Ferdinand, Voyage au bout de la nuit, coll. « Folio », Gallimard, 1932.
- Céline Louis-Ferdinand et Tardi Jacques, Voyage au bout de la nuit, Futuropolis, 2006.
- Dos Passos John, La Grosse Galette, 1936 (la rationalisation aux États-Unis).
- Huxley Aldous, *Le Meilleur des mondes*, 1931 (cet ouvrage montre l'aspect utopique d'une société monde profondément anesthésiée par le progrès scientifique et technique de l'an 700 après Ford).
- Lewis Sinclair, Babbitt, 1922 (le confort ménager et la vie moderne).
- Zola Émile, *La Bête humaine*, 1889 (montre le machinisme aveugle), et *Le Travail*, 1901 (montre une vision plus optimisme de l'évolution technologique).
- Sur Ford : www.emse.fr/AVSE/sf.htm
- Sur Sir Henry Bessemer : www.emse.fr/AVSE/sf.htm

Sujets d'étude au choix

Les trois sujets d'étude se proposent de considérer le rôle des acteurs dans l'apparition de l'innovation, d'en analyser les enjeux et la perception par la société et d'en préciser le processus. Ils peuvent être travaillés en collaboration avec les professeurs des disciplines technologiques et scientifiques.

Les Curie, une dynastie scientifique

La famille Curie incarne une science conquérante grâce à laquelle la figure du chercheur (scientifique professionnel travaillant en équipe) supplante celle du savant (« scientifique amateur » et individualiste), accède au plus haut rang de la société et, avec Pierre et Marie Curie, entre au Panthéon (1995).

Il s'agit de retracer l'aventure scientifique d'une famille trois fois couronnée par le prix Nobel (1903, 1911, 1935) pour des travaux qui ont révolutionné la science contemporaine à partir de la découverte de la radioactivité, et qui a payé à la recherche un lourd tribut. Les Curie, ce sont deux générations de chercheurs exceptionnels, deux couples, deux femmes dans un monde scientifique presque exclusivement masculin. Les Curie ont été aussi des animateurs d'équipe, des enseignants et des « formateurs de savants » (par exemple G. Charpak, lui aussi d'origine polonaise et prix Nobel de

physique en 1992), à l'Institut du radium (rue d'Ulm, à Paris), à la Sorbonne (Marie Curie fut la première femme à y enseigner), au Collège de France, au CNRS, que Frédéric Joliot dirigea, et au Commissariat à l'énergie atomique.

Les Curie ont tous eu, chacun à leur manière, le sens de l'engagement : Marie Curie, double prix Nobel, « femme savante » mais aussi patriote, a créé un service de radiologie ambulant pendant la Première Guerre mondiale, et aidé à développer la recherche dans son pays natal, la Pologne. Elle a été membre de la commission pour la coopération intellectuelle de la Société des Nations. Irène Joliot-Curie s'est engagée contre le fascisme et pour les droits des femmes. En 1936, sous-secrétaire d'État à la Recherche scientifique du Front populaire, elle est l'une des premières ministres, dans un pays où les femmes ne votent pas encore : sans réel intérêt pour la politique, elle accepte ce poste pour défendre la science et la cause des femmes, notamment leur droit à exercer les mêmes responsabilités que les hommes dès lors qu'elles en ont les compétences. Frédéric Joliot-Curie, lui aussi intellectuel antifasciste et résistant pendant la guerre, défend l'idée d'un programme nucléaire français. Le général de Gaulle le charge de créer le Commissariat à l'énergie atomique et il représente la France à la commission de l'énergie atomique de l'ONU: il y affirme son opposition aux armes atomiques. Engagé envers son pays, il l'est en effet tout autant pour la paix ; cette position et son appartenance au PCF, en pleine guerre froide, sont à l'origine de sa révocation du CEA, puis de celle d'Irène Joliot-Curie. En 1950, il lance l'appel de Stockholm pour l'interdiction absolue de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international rigoureux. Pour lui, le savant, « acteur rationnel », a non seulement un droit d'intervention dans la sphère politique, mais, parce que responsable de l'usage que l'on fait de ses découvertes, il en a aussi le devoir. Son exemple (appel de Stockholm) montre ainsi la richesse et les inévitables limites de l'engagement du savant. On pourra montrer aux lycéens que le caractère familial des Curie s'incarne aussi dans une série de livres : Marie à propos de Pierre (1923, réédité chez Odile Jacob en 1996), Ève sur Marie (voir ci-dessous), Irène (Les Inventeurs célèbres, Citadelles & Mazenod, 1950).

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Reid Robert, De Palomera Marie-France, Marie Curie, derrière la légende, coll. « Points Sciences », Seuil,
 1983.
- Pinault Michel, Frédéric Joliot-Curie, Odile Jacob, 2000.

- Curie Ève, Madame Curie, coll. « Folio », Gallimard, 1938 (rééd. 1981).
- Balibar Françoise, *Marie Curie, femme savante ou sainte vierge de la science ?*, coll. « Découvertes », Gallimard, 2006 (nombreux documents).
- Dussart Rémi, *Marie Curie*, Hatier, 2001 (nombreux documents ; les deux livres cités constituent aussi une « ouverture » qui est facile de lecture).
- Radvanyi Pierre, Les Curie, pionniers de l'atome, coll. « Pour la science », Belin, 2005.
- Dréville J., *La Bataille de l'eau lourde*, 1947 *(f*ilm où Joliot-Curie, Dautry et Kowarski jouent leurs propres rôles).
- http://mariecurie.science.gouv.fr
- On peut, à partir de quelques photographies, montrer le côté « artisanal » de la recherche en France au début du XX^e siècle, mais aussi le début de la médiatisation du savant.

Ouverture

- Giroud Françoise, Une femme honorable, Le Livre de Poche, 1981 (rééd. 2003).

Le projet Manhattan : la science en débat

Le projet Manhattan (1942) est le nom de code du programme de recherche mené au cours de la Seconde Guerre mondiale qui a permis aux États-Unis de réaliser la première bombe atomique de l'histoire. Il est le point d'aboutissement des recherches en physique nucléaire conduites depuis la fin du XIX^e siècle. En cela, la physique nucléaire, à la différence des autres sciences, suit un parcours « exemplaire » : les découvertes y ont précédé les applications, alors que ces dernières ont parfois précédé la connaissance par les scientifiques des conditions précises de leur efficacité. C'est un programme d'envergure, très coûteux, mobilisant de très nombreux scientifiques américains et européens qui, à cette occasion, collaborent de façon intense. Dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933, la fuite vers les États-Unis de scientifiques, notamment de confession juive, est décisive pour la mise en œuvre du projet Manhattan. Le projet utilise aussi une masse de connaissances issues des sciences et des techniques industrielles (métallurgie, génie chimique). Son objectif est d'aboutir à la conception, à la production et à l'explosion de trois bombes atomiques selon des étapes clairement établies. La science est placée sous la tutelle militaire ; de ce fait la règle du secret s'impose. La réalisation, en un temps record, du projet Manhattan démontre les possibilités qu'offre un programme de recherche coordonné par l'État (en l'occurrence américain, assisté du Canada et du Royaume-Uni). À cette occasion naît un nouveau modèle de recherche qui combine recherche fondamentale et recherche appliquée, recherche militaire et recherche civile, le tout soutenu par des financements publics. Dès le début du projet, des interrogations éthiques naissent dans le milieu scientifique. Elles sont vite balayées par les nécessités de la guerre totale. Des savants hostiles en temps de paix au développement du nucléaire à des fins militaires modifient leur prise de position (cf. la lettre Einstein-Szilard-Wigner à Roosevelt, août 1939). Mais avant son achèvement, ce programme suscite à nouveau des interrogations. Faut-il avoir recours à cette arme de destruction massive alors que l'Allemagne a capitulé au printemps 1945 et que la victoire paraît proche ? Au cours de l'été 1945, les savants confrontés à la mort de 200 000 Japonais prennent conscience de leur responsabilité. Des scientifiques américains dont Oppenheimer, un des chefs du projet Manhattan, font pression pour obtenir une autorité civile de régulation et réclament un contrôle international des armes nucléaires (1946, loi Mac-Mahon). L'opinion publique revendique une place dans les débats qui se développent autour de l'usage de la technologie nucléaire. Les politiques et les militaires ne peuvent plus décider seuls.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Cohen Samy, La Bombe atomique, stratégie de l'épouvante, coll. « Découvertes », Gallimard, 1995.

- La lettre d'Albert Einstein au président Roosevelt, le 2 août 1939.
- Albert Camus, éditorial de Combat, 8 août 1945, dans lequel il dénonce l'utilisation de la bombe atomique.

Ces textes sont accessibles sur le site : http://hypo.ge.ch/www/cliotexte//html/bombe.atomique.html – Une pièce de Heinar Kippardt, *En cause : J. Robert Oppenheimer*, L'Arche, 1967. Pour travailler avec le professeur de lettres.

La pénicilline : du laboratoire à la société. Naissance d'un médicament

La mise au point de la pénicilline a bouleversé la science médicale, mais il a fallu attendre plus de soixante-dix ans entre les premières découvertes et la mise sur le marché d'un médicament efficace. Cet exemple permet de comprendre la complexité des synergies qui entrent en jeu dans le passage de l'invention à l'innovation. « Contrairement aux sulfamides, dont l'avènement fut une réalité scientifiquement construite à partir de l'action de certains colorants sur certaines bactéries, la pénicilline fut, certes, entrevue par les deux générations médicales qui la précédèrent, mais son avènement semble bien avoir été le fruit d'un heureux hasard » (F. Chast).

L'antagonisme entre moisissures et bactéries est en effet observé à plusieurs reprises : dans les années 1870 en Angleterre, en 1897 à Lyon par Duchesne du service de santé des armées, en Italie par Gosio... puis par Fleming, bactériologiste au St Mary's Hospital de Londres, qui découvre la pénicilline en 1928, mais n'en mesure pas toute la portée et abandonne ses recherches en 1932. F. Chast y voit la preuve *a contrario* de la nécessité d'une recherche pluridisciplinaire et de la complémentarité des équipes, alors moins avancée au Royaume-Uni qu'en Allemagne ou en France (Institut Pasteur). Quelques années plus tard une équipe d'Oxford, formée autour d'Ernest Chain, biochimiste chassé d'Allemagne par le nazisme, d'Howard Florey, pathologiste né en Australie, de Norman Heatley entre autres, réussit à isoler la pénicilline, dont Florey a compris l'importance thérapeutique, et à fabriquer ainsi le premier antibiotique en 1940. La découverte est donc britannique.

Mais l'innovation fut américaine. Restait, en effet, le délicat problème de la production industrielle ; Florey et Chain ne réussissent pas à intéresser l'industrie pharmaceutique britannique et tentent leur chance aux États-Unis. En 1944, Pfizer, Merck, Squibb commencent à produire des médicaments en grande quantité, avec le soutien de l'État et de l'armée pour lesquels la pénicilline est une priorité stratégique. Fleming, Chain et Florey, qui ne constituent pas une « équipe » et n'ont jamais travaillé ensemble, reçoivent le Prix Nobel de médecine et de physiologie en 1945. Rapidement mise sur le marché, la pénicilline fait reculer les maladies infectieuses et progresser d'autant l'espérance de vie. Les firmes détentrices des brevets s'imposent dans le secteur des biotechnologies.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Chast François, *Histoire contemporaine des médicaments*, coll. « Poche », La Découverte, 2002 (chap. 5).

- http://nobelprize.org (documentation sur Fleming, Chain et Florey).
- www.snv.jussieu.fr/vie/dossiers/penicilline/penicilline.htm

GÉOGRAPHIE

I - DYNAMIQUES DE LOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES POPULATIONS EN FRANCE

La compréhension des dynamiques de peuplement menée en lien étroit avec les mutations des espaces du travail constitue une nouvelle approche. En effet, si d'autres facteurs peuvent être pris en considération, la distribution géographique de l'emploi permet de comprendre comment est répartie la population et comment s'organisent les mobilités, car le travail et l'emploi sont des déterminants majeurs des rapports sociaux et économiques aux territoires. Celles-ci peuvent être envisagées à l'échelle nationale, régionale aussi bien qu'infrarégionale.

Question obligatoire : les espaces du travail et du peuplement, espaces dynamiques, espaces en difficultés

Aujourd'hui, l'internationalisation de l'économie française s'accélère. On assiste à une diversification croissante des dynamiques et trajectoires territoriales qui suppose une approche plus fine et plus complexe jouant sur les différents emboîtements des échelles géographiques. Ainsi, les bassins et zones d'emploi, se situant entre l'échelle locale et l'échelle départementale, constituent de bons outils d'analyse. L'INSEE a défini quatre grands types de zones d'emploi en prenant en compte comme critères discriminants trois composantes : l'évolution du nombre des emplois, la mobilité résidentielle et la population en âge de travailler. Dans une moindre mesure, les évolutions des taux d'activité et du chômage constituent des facteurs spécifiques à chaque ensemble. Il s'en dégage une relative homogénéité géographique.

 Un premier ensemble territorial est formé des zones à démographie et emploi dynamiques, à migrations favorables. Il se compose de la majorité des zones situées en périphérie du bassin parisien, des Alpes, de l'Alsace et du littoral atlantique.

- Le deuxième ensemble est formé de zones dans lesquelles le solde migratoire est souvent déficitaire et touchées par les mutations économiques. Il s'étend des Pays de la Loire à la Lorraine, en passant par la Normandie et le Nord. En raison de la crise amorcée dans les années 1970, l'emploi, le plus souvent à dominante industrielle, y a baissé, rendant ces zones peu ou moins attractives.
- Le troisième ensemble se distingue du reste de la France par une pression démographique faible et un dynamisme, en termes d'emplois, inférieure à la moyenne nationale. Il est composé du centre de la France et du Sud-Ouest, d'une partie de la Bretagne et de Paris. Toutefois les grandes agglomérations (Bordeaux, Toulouse, Clermont-Ferrand) n'appartiennent pas à cette catégorie.
- Dans le dernier ensemble, la conjoncture du travail est beaucoup plus avantageuse que dans le reste de la France. L'emploi est stimulé par la progression du secteur des services. Face à une importante demande de travail, la main d'œuvre y a augmenté aussi grâce à des migrations très favorables. Il comprend la grande couronne parisienne et le Sud (méditerranéen essentiellement).

Zone d'emploi et bassin d'emploi

Une zone d'emploi est un espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Les établissements y trouvent l'essentiel de la main d'œuvre. Couvrant l'ensemble du territoire et respectant les limites régionales, les zones d'emplois doivent théoriquement employer au minimum 40 000 actifs.

Le bassin d'emploi constitue une subdivision de la zone d'emploi. Certaines zones d'emplois sont donc découpées en deux bassins d'emplois.

En quoi les mutations des espaces socio-économiques ont-elles une incidence sur les dynamiques de peuplement ? Les anciennes inégalités spatiales, issues d'un long siècle d'industrialisation, perdurent-elles ou au contraire, assiste-t-on à une nouvelle distribution spatiale de la population française ? Il convient ici d'interroger l'articulation entre le temps long et le temps court. Par exemple les densités prises à l'échelle nationale s'inscrivent dans un temps souvent très long tout en témoignant parfois de bouleversements relativement récents.

L'analyse d'une carte des densités permet de mettre en évidence les forts contrastes du peuplement. On souligne le poids des contraintes naturelles (Alpes, Pyrénées, Massif central, Landes) ou, *a contrario*, le rôle des grands axes fluviaux et des grands couloirs de circulation, des pôles urbains et des littoraux. Cette étude ne se limite pas à l'espace métropolitain ; elle doit prendre en compte la situation particulière des DOM-ROM : de fortes densités dans un milieu insulaire malgré des contraintes réelles (montagnes, volcanisme), un accroissement naturel relativement élevé qui alimente un fort courant migratoire vers la métropole.

La comparaison avec une carte des densités des années 1950 peut permettre aux élèves de percevoir que certaines tendances se sont maintenues ou au contraire atténuées :

- entre 1946 et aujourd'hui, les densités augmentent fortement dans le Nord, la Picardie, la deuxième couronne francilienne, les deux Normandie, le Grand Ouest, les littoraux atlantiques et méditerranéens, l'est de Rhône-Alpes et les six départements du Nord-Est frontalier;
- la bande nord/nord-est/sud-sud-ouest de faible densité qui est souvent présentée comme la
 « diagonale du vide » est à considérer avec précaution. Car ces faibles densités reposent sur des substrats très différents : la Champagne crayeuse, dite autrefois pouilleuse, s'est vidée de ses actifs

agricoles et donc d'une large partie de ses habitants du fait de la mécanisation et de l'intensification de l'agriculture, mais elle est aujourd'hui un des espaces agricoles et ruraux les plus riches de France. Le Massif central présente bien sur un tout autre caractère ;

– essor général de l'urbanisation (76 % de la population totale est citadine), et plus particulièrement rôle central de la hiérarchie urbaine et de la métropolisation du territoire qui se traduit par la tendance à la concentration de population dans un nombre réduit de villes, même si la France possède un maillage important de villes petites et moyennes. À ce titre, on peut relever l'accentuation du poids démographique de la métropole francilienne, hérité d'un long passé centralisateur, ainsi que l'affirmation de puissantes et dynamiques métropoles régionales. Comme le rappelle une étude récente de l'INSEE (« La répartition spatiale de l'emploi et des salaires en 2004 », *INSEE Première*, n° 1100, septembre 2006) « 77 % des emplois sont situés et 81 % des salaires versés, dans les pôles urbains qui ne regroupent que 61 % de la population ».

À un autre niveau d'échelle, il faudra souligner la pérennité de l'opposition entre villes et campagnes. Les villes concentrent les trois-quarts de la population et deux faits sont à souligner. Premièrement, le renversement de tendance intervenu après 1975 qui voit la croissance urbaine se ralentir tout en conservant sa dynamique démographique. Deuxièmement, la fin de l'exode rural, le développement de la périurbanisation et de la rurbanisation. Ce changement conduit aussi à une différenciation croissante et divergente des espaces ruraux, du rural périurbain gagné par la « citadinisation » au rural profond, subissant à la fois les effets de la déprise et ceux du succès du tourisme vert ou blanc, qui pose parfois des problèmes de conflit d'usage.

Ce phénomène d'étalement urbain et la dissociation croissante entre espaces de travail et de résidence qui lui est corrélée entraîne une augmentation des flux pendulaires tant par le nombre de personnes concernées (60 % contre 45 % en 1980) que par l'allongement des distances. L'augmentation de ces flux pose le problème d'une gestion durable de la ville. Les mobilités résidentielles et professionnelles se sont fortement accentuées. Elles sont à la fois un facteur de régulation des crises dans certaines zones et un signe de trajectoire sociale et professionnelle. L'accent peut être mis aussi sur les migrations des jeunes actifs (25-29 ans) : migrations plus intenses qu'aux autres âges et liées à la quête d'un premier emploi donc très révélatrices de l'attractivité d'un espace, en particulier métropolitain et surtout francilien. Parallèlement, le vieillissement des populations des régions rurales en déprise peut être souligné.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Boyer Jean-Claude et al., La France. Les 26 régions, Armand Colin, 2005.
- Damette Félix, Scheibling Jacques, *Le Territoire français, permanences et mutations*, Hachette Supérieur, 2003
- Diry Jean-Paul, « Campagnes d'Europe, des espaces en mutation », La Documentation photographique, n° 8018, 2000.
- Duboys-Fresney Laurence, Atlas des Français d'aujourd'hui, Autrement, 2006.
- Gay Jean-Christophe, « L'outre-mer français en mouvement », La Documentation photographique, n° 8031,
 2003.
- Guilluy Christophe et Noye Christophe, Atlas des nouvelles fractures sociales en France, Autrement, 2006.

Marconis Robert, « France : recompositions territoriales », La Documentation photographique, n° 8051,
 2006.

Ressources

- Le site de l'INSEE regorge de données régulièrement actualisées : www.insee.fr
- Images économiques du monde (Armand Colin) propose une mise au point annuelle et des dossiers récents.

Sujets d'étude au choix

Soigner en France : disparités et maillage

Dans ces grands débats de nature sociétale, économique et territoriale, la question de l'équipement, de l'organisation et du fonctionnement géographique du système de santé et d'accès aux soins - public et privé, hospitalier ou autre – joue un rôle central. La France est un pays développé à haut niveau de vie dont la population voit sensiblement s'allonger son espérance de vie ces dernières décennies grâce, notamment, aux progrès médicaux et à une bonne protection sociale (santé, retraite). Mais une étude plus fine permet de rendre visible des disparités en matière de vieillissement et de mortalité. Ce thème propose de vérifier s'il y a adéquation entre les besoins sanitaires des populations et l'offre médicale, notamment hospitalière. Il s'agit donc de confronter spatialement la demande à l'offre de soins. La cartographie apparaît comme la porte d'entrée la plus appropriée pour ce thème. En 1946, l'OMS définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social », la considérant comme un des droits fondamentaux des humains. Pour le géographe Henri Picheral, la géographie de la santé « est l'analyse spatiale des disparités des niveaux de santé des populations (on pourrait ajouter « et des réponses qui y sont apportées ») et des facteurs environnementaux qui concourent à ces inégalités ». Il convient donc d'établir les grands indicateurs de l'état de santé de la population et de l'offre de soins à laquelle celle-ci peut prétendre autour de trois grands facteurs. Premièrement, l'espérance de vie ou le taux de mortalité et les pathologies qui en sont à l'origine

(cardio-vasculaires, tumeurs, alcoolisme...) : l'étude de pyramides des âges et de données sur les taux de morbidité par pathologie peuvent être des points de départ intéressants afin d'entrer dans ce thème par une étude de cas. Deuxièmement, le nombre des médecins pour mille habitants. Troisièmement, le

La santé et l'accès aux soins sont devenus en vingt une question majeure et de plus en plus sensible.

Dans le cadre d'une étude de cas, il sera intéressant de mettre en relation des pathologies et des contextes. Faire réfléchir les élèves aux facteurs de ces disparités permettra une approche multiscalaire (échelle nationale, villes/ campagnes, centre-ville/ banlieue populaire). Ces facteurs sont de quatre grands ordres. Socio-économiques : taux et type d'activité des populations, niveaux de formation, relation entre la densité de médecins spécialistes et celle des cadres et des employés du secteur tertiaire, solvabilité des populations, modes de consommation. Environnementaux : surmortalité due à certaines variations climatiques particulièrement fortes (*cf.* canicule estivale) ou à une surexposition aux différentes pollutions urbaines, agricoles ou industrielles. Démographiques : en fonction du profil de la population (pyramide des âges, taux de natalité, de mortalité, de mortalité infantile, solde migratoire, taux d'urbanisation). Politiques : évolution des dépenses publiques, campagnes de prévention... Cette approche met en évidence que « l'offre de soin se répartit plutôt en fonction de facteurs socio-

nombre d'hôpitaux ou de cliniques privées.

économiques que des besoins sanitaires » (Vigneron). La distribution inverse des médecins et de la mortalité, démontre que « la proximité des services de santé influe directement sur le niveau de recours aux soins et, partant, sur l'état de santé des populations ».

Une typologie simplifiée des espaces peut alors être proposée qui identifie trois ensembles. En lien avec la hiérarchie urbaine, Paris et les grandes agglomérations disposent de la gamme de soin la plus complète, du quadrillage le plus dense et de l'accessibilité la plus grande. Un croissant septentrional à la mortalité élevée et constitué des vieux foyers industriels (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine) ou de régions rurales à surmortalité ancienne (Normandie) dispose d'une offre médicale déficiente (grand nombre de généralistes, mais plus faible proportion de spécialistes qu'ailleurs, difficultés pour les habitants de nombreuses zones rurales à accéder aux prestations de soins). Enfin, les régions méridionales à meilleure qualité de vie, avec une forte proportion de personnes âgées, bénéficient d'une offre médicale de qualité avec un ratio de spécialistes remarquablement élevé, à l'exception des zones en déprise rurale et sanitaire. Dans ces derniers espaces, il n'est pas rare de voir les municipalités s'engager financièrement pour favoriser l'installation ou le maintien d'un médecin généraliste. Le maillage hospitalier pose le problème de l'aménagement sanitaire du territoire. Il est établi par les schémas régionaux (et, depuis 2006, interrégionaux) d'organisation sanitaire (SROS et SIOS). Le modèle des « places centrales » fonctionne pour l'offre hospitalière : le nombre de lits est important dans les villes-centres, se raréfie lorsqu'on s'éloigne du centre et, pour l'offre privée, lorsqu'on s'éloigne des quartiers à populations solvables. La carte de la distribution des hôpitaux et cliniques dans l'agglomération parisienne établie par Emmanuel Vigneron (La Documentation photographique) est à ce titre convaincante. De plus, si le maillage hospitalier public assure une couverture relativement homogène du territoire, avec cependant des disparités en ce qui concerne les CHUR (centres hospitaliers universitaires régionaux), on peut s'interroger, au nom du principe d'équité territoriale, fondement d'une mission de service public, sur les finalités de réformes qui élargissent les mailles aussi bien que sur les restrictions en matière de personnel. S'agit-il de logiques de gestion purement comptable ou de la recherche d'une plus grande efficacité par la mutualisation de moyens techniques et de pratiques médicales de plus en plus pointues, par la mise en réseau des différents acteurs (hôpital public, cliniques privées, médecine libérale), dans une société où les moyens de communications sont rapides et relativement peu coûteux ? Les débats suscités par la suppression de telle maternité – un transport en hélicoptère étant désormais moins onéreux que le maintien d'une structure hospitalière qui effectue peu d'actes - illustrent les inquiétudes provoquées ici et là par le redéploiement. En tout état de cause, la mise en place de nouveaux territoires (bassins de santé qui « proposent un découpage géographique du territoire fondé sur les comportements et les besoins des patients, au-delà des découpages administratifs », interrégions qui visent à coordonner les moyens autour d'activités de soin hautement spécialisées comme la chirurgie cardiaque, le traitement des grands brûlés ou la neurochirurgie) renforce la polarisation de l'espace. L'étude d'un SIG (système d'information géographique) comme celui qui fut réalisé en 2005 pour l'aide médicale d'urgence en Haute-Normandie

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

– Giblin Béatrice (dir.), « Santé publique et géopolitique », *Hérodote*, n° 92, 1^{er} trim. 1999.

(cf. bibliographie) peut s'avérer très riche d'enseignements pour les élèves.

- Salem Gérard, Rican Stéphane, Jougla Éric, *Atlas de la santé en France*, Éditions John Libbey Eurotext. Vol. 1, *Les causes de décès*, 2000. ; vol. 2, *Comportements et maladies*, 2006.
- Tonnelier F., Vigneron Emmanuel, Géographie de la santé en France, coll. « Que sais-je ? », PUF, 1999.
- Vigneron Emmanuel, « Santé et territoires », La Documentation photographique, n° 8015, 2000.

Ressources

- Les pages « santé » du site du ministère de la Santé (www.sante.gouv.fr) comportent de nombreuses statistiques (démographiques, nombre de médecins spécialistes, nombre de lits, de séjours à l'hôpital, etc.) à l'échelle des départements (www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm), ainsi que des dossiers sur des thèmes comme la démographie médicale, le système de santé, etc. (cliquez sur « Accédez à tous les dossiers »).
- Les actes du FIG 2000, Géographie de la santé : http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2000/index.htm, notamment la 1^{re} partie sur « Santé et organisation de l'espace ».
- Le dossier du site de La Documentation française (www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-hospitaliere) comporte une chronologie intéressante sur les politiques hospitalières et des pages sur les enjeux d'une réforme de l'hôpital.
- Un SIG sur le site de l'Environnemental Systems Research Institute (Inc) (ESRI-France) :
 www.esrifrance.fr/sig2005/communications2005/rramuhn/rramuhn.htm

Une métropole scientifique et industrielle

Les métropoles scientifiques et industrielles sont Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Nantes, Montpellier, Strasbourg et Lille. Elles jouent un rôle structurant dans l'organisation du territoire et sont au cœur d'une nouvelle organisation de l'espace industriel, scientifique et décisionnel. Comme le soulignent F. Damette et J. Scheibling, ces métropoles se distinguent « par la recherche de synergie entre les entreprises de même spécialité, entre des activités différentes mais complémentaires, entre des entreprises de grandes tailles et les PME, entre l'industrie et l'université ». Les métropoles sont aujourd'hui les lieux privilégiés où s'épanouit l'innovation scientifique, technique et industrielle. Elles se caractérisent par la qualité de leur marché du travail et une autonomie de commandement face à Paris et sont elles-mêmes devenues des têtes de réseaux s'insérant dans des échelles régionales, nationales, européennes ou mondiales.

Ces métropoles se caractérisent avant tout, au-delà du dynamisme démographique ou de l'emploi, par un important système productif qui articule efficacement industries à forte valeur ajoutée et innovantes (informatique, électronique, pharmacie, aérospatiale, biotechnologies...) et services (organisation, information, finance, cabinets d'études, services techniques, ventes, publicités...), grâce à l'importance des fonctions de recherche, innovation, développement— industrialisation. Dans l'innovation, il convient de souligner l'importance des liens fonctionnels et financiers entre l'appareil de recherche public (CNRS, INRA...) et privé, entre grandes entreprises et PME innovantes. Leurs bassins d'emplois permettent de recruter facilement des salariés bien ou hautement qualifiés (cadres, ingénieurs, techniciens) grâce à la présence d'un appareil de formation de haut niveau (universités, IUT...).

L'État a joué un rôle essentiel dans l'affirmation de ces métropoles en mobilisant deux grands leviers d'intervention. Premièrement, avec sa politique d'aménagement du territoire en définissant autrefois certaines d'entre elles comme des « métropoles d'équilibre », et en lançant aujourd'hui la création de pôles de compétitivité cherchant à valoriser certaines synergies. Deuxièmement, avec sa politique industrielle et scientifique à travers soit de grands programmes sectoriels (informatique,

télécommunication, nucléaire, aéronautique et spatial civil et militaire) soit d'importantes commandes publiques. Ainsi, si Toulouse s'affirme comme une ville industrielle et scientifique c'est parce que l'État a fait le choix d'y développer des activités stratégiques ainsi que des laboratoires de recherche et des lieux de formation (universités, grandes écoles). Avec la création du Centre national d'études spatiales (CNES), Toulouse s'affirme aussi aujourd'hui capitale européenne de l'aéronautique (Airbus). Mais leur développement et leur dynamisme doivent aussi beaucoup à l'implication des acteurs locaux et régionaux qu'ils soient politiques (communes, départements, régions), économiques (chambres de commerce...), industriels (grandes entreprises) ou scientifiques, sur des projets communs. Ces métropoles et leur fonctionnement s'insèrent aussi dans des réseaux d'échelle européenne ou mondiale. Certaines coopérations internationales peuvent se structurer, par exemple, par filière dans le cadre d'entreprises en voie de mondialisation : le cas d'EADS (European Aeronautic Defense and Space Company), pour l'aéronautique, semble se prêter à ce type d'analyse. Elle génère la création de nouveaux espaces industriels. Ainsi, l'analyse de la réalisation d'un projet comme celui d'Aéroconstellation – nouveau pôle technique et industriel permettant la fabrication des nouveaux Airbus géants - met en évidence les acteurs privés et publics impliqués dans le rayonnement d'une métropole comme Toulouse. Ce type d'étude permet de souligner l'insertion de ces métropoles dans un espace mondialisé.

Enfin, ces métropoles jouent la carte des représentations en cherchant à promouvoir systématiquement une image de marque dynamique, dans un cadre de plus en plus concurrentiel, comme en témoignent les différentes campagnes publicitaires lancées pour attirer capitaux, entreprises et cadres de haut niveau. L'analyse des cibles visées et de l'argumentaire permettra aux élèves de réfléchir sur les critères de localisation des activités de haute technologie mobilisés et présentés. Dans le même esprit, on pourrait partir de l'étude des stratégies d'implantation d'une entreprise de haute technologie. La mise en évidence des aménités (cadre de vie, environnement scientifique, universitaire et industriel, proximité d'un marché solvable, accessibilité routière, aérienne, numérique, etc.) permet d'évoquer les différents acteurs, notamment ceux de l'aménagement du territoire (État, région, département, communauté de communes, etc.). C'est également l'occasion de montrer aux élèves que les territoires et plus particulièrement les métropoles sont en concurrence.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Boyer Jean-Claude et al., La France des 26 régions, Armand Colin, 2006.
- Damette Félix, Scheibling Jacques, *Le Territoire français, permanences et mutations*, coll. « Carré géographie », Hachette, 2004.
- Marconis Robert, « France, recompositions territoriales », *La Documentation photographique*, n° 8051, 2006.

- Actes du Festival international de géographie de 2001, « Géographie de l'innovation » : http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2001/index.htm
- Site de la DIACT : www.diact.gouv.fr (un dossier consacré aux systèmes productifs locaux et un autre consacré aux pôles de compétitivité).

- Aerospace Valley, site du pôle de compétitivité mondial Midi-Pyrénées et Aquitaine aéronautique :
 (www.aerospace-valley.com) peut servir de source pour une étude de cas.
- Sites Internet des métropoles proposant des dossiers consacrés au développement économique, par exemple Rennes-métropole : www.rennes-metropole.fr/cache/media/orig/55541.pdf
- Grand Toulouse développement économique, site de la communauté d'agglomérations du Grand Toulouse :
 www.grandtoulouse.org/index.php?pagecode=49

Un espace rural en déprise

Occupant environ un tiers du territoire national, les espaces ruraux en déprise constituent un enjeu territorial et d'aménagement croissant à l'échelle nationale et communautaire. Longtemps conçus en négatif, ces territoires voient leur statut en train d'évoluer sous l'effet de l'attention croissante portée aux questions environnementales et à la remise en cause partielle d'une agriculture en voie de désintensification. L'espace rural en déprise peut se définir par un paysage à couverture végétale dominante (champs, forêt...), une activité agricole prépondérante mais fragile, ses faibles densités et sa stagnation ou son déclin démographique. Multidimentionnelle car traduisant la crise d'un système territorial dans son ensemble, la déprise se traduit de diverses manières : déprise humaine (recul démographique, vieillissement de la population, bilan migratoire nul ou négatif, abandon des hameaux ou petits villages, fermeture d'écoles), déprise économique (recul des activités agricoles ou artisanales, fragilité des services économiques ou à la personne, difficulté à maintenir les équipements et services d'éducation ou de santé), déprise paysagère (développement des friches et progression de la forêt). L'étude de cas semble une stratégie pédagogique adaptée à ce sujet. Le passage d'une économie paysanne tournée vers un marché intérieur protégé à une économie agricole, de plus en plus ouverte sur l'Union européenne et le monde, a accéléré des mutations sociales débutées un siècle plus tôt : exode rural et vieillissement de la population.

Toutefois l'analyse, en classe, de données statistiques permet de montrer que les situations sont diversifiées et complexes et surtout fonctionnent à différents niveaux d'échelles spatiales. Ainsi, on constate que les espaces ruraux touchés par la déprise rurale concernent environ un tiers du territoire national. La DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) distingue deux grands types d'espaces en déprise.

Le premier ensemble est composé des territoires vieillis et peu denses à dominante agricole : Corse intérieure, Massif central, bassin aquitain, contreforts pyrénéens, Bretagne centrale, Champagne-Ardennes, Normandie, plateaux bourguignons. Les conditions de vie y sont très modestes et les maisons inhabitées (définitivement ou temporairement) y sont plus nombreuses que les résidences permanentes. Ces espaces sont confrontés à plusieurs contraintes : pentes rendant difficile la mécanisation, structures agraires morcelées, isolement géographique. Dans de telles conditions, les petites exploitations familiales ont du mal à faire face à la concurrence et, faute de successeurs, déclinent. La raréfaction des exploitations peut se traduire par le développement des friches liées au recul des cultures et à l'abandon des hameaux. L'analyse de paysage des plateaux limousins, par exemple, met en évidence l'encerclement des finages par la forêt. Mais la crise économique ne touche pas uniquement le secteur agricole. L'industrie offre également peu d'emplois (limités à la transformation des ressources locales comme le bois). L'offre touristique reste limitée et ne parvient pas à attirer une clientèle de masse. Ainsi ces espaces ruraux en déprise ne semblent pas être capables d'attirer les investissements.

Le deuxième ensemble correspond aux « espaces ruraux ouvriers et traditionnels » (textile, métallurgie) au nord d'une ligne Le Havre /Strasbourg et qui correspond à un peu plus de trois cents cantons. Cette campagne ouvrière et industrielle est sur le déclin industriel. Si la population encore relativement nombreuse peut constituer un atout, on observe une tendance à la précarisation. De plus, le déclin démographique y est amorcé avec des soldes naturel et migratoire négatifs. Ces mutations sont mises en évidence par l'analyse d'indicateurs statistiques. La crise économique débouche sur la crise démographique. Les jeunes agriculteurs hésitent à s'installer dans ces zones isolées et éprouvent les plus grandes difficultés à fonder une famille. La population vieillit. En raison de la baisse démographique, les services se font rares et se concentrent dans quelques bourgs. L'étude des argumentaires lors de la mobilisation des acteurs locaux (maires, associations de riverains...) pour la préservation des services publics (préservation d'une classe d'école ou d'un bureau de poste) est également révélatrice de l'abandon et de la marginalisation de ces espaces.

Pour redynamiser ces espaces ruraux en déprise plusieurs politiques d'aménagement sont envisagées : pôles d'excellence rurale, zones de revitalisation rurales, pays. La découverte d'un pays peut passer par l'analyse de son site Internet. C'est alors l'occasion pour les élèves de découvrir la charte et les acteurs impliqués dans la mise en valeur de ce territoire.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Boyer Jean-Claude et al., La France des 26 régions, Armand Colin, 2006 (chapitres Auvergne ou Limousin).
- Damette Félix, Scheibling Jacques, *Le Territoire français*, *permanences et mutations*, coll. « Carré géographie », Hachette, 2004.
- Diry Jean-Paul, « Campagnes d'Europe, des espaces en mutation », La Documentation photographique, décembre 2000.
- Kaiser Bernard, La Renaissance rurale, Armand Colin, 1990.
- Maigrot Jean-Louis. « Dépeuplement rural, maîtrise agricole et évolution des écosystèmes. L'exemple des plateaux de Langres et Châtillon », L'Espace géographique, n° 3, 2003

Ressources

- Quelle France rurale pour 2020 ? Étude prospective à télécharger sur le site de la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires :
- « Les "pays" ont dix ans », article consultable sur le site de Géoconfluences : http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMut/Scient2.htm
- Site de l'INSEE (de nombreuses données statistiques en ligne, accès à la revue *INSEE Première*).

Ouverture pour les élèves

– Piazza Antoine, *Les Ronces*, Éditions du Rouergue, 2006 (l'auteur y décrit le quotidien d'un instituteur de campagne dans un village du Haut-Languedoc qui se désertifie).

II - LES NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'AMÉNAGEMENT EN FRANCE

Ce thème permet d'aborder avec les élèves une géographie » utile », applicable, citoyenne directement en prise avec leurs activités et leur vie quotidiennes. Il s'agit en effet de mettre en évidence le profond renouvellement introduit dans le fonctionnement des territoires par les lois de décentralisation. Ceci est d'autant plus important qu'en vingt ans ce processus a bouleversé les territoires politiques, administratifs et de l'aménagement. Mais on peut le qualifier de véritable « révolution silencieuse » car il demeure encore largement sous-estimé, voire parfois encore bien méconnu alors que, paradoxalement, ces nouveaux territoires sont devenus l'horizon généralisé de la vie quotidienne des Français. Le fonctionnement des agences de l'eau montre ainsi la montée en puissance d'un nouveau pavage dans la gestion des milieux dans une optique de développement durable tandis que les communautés d'agglomération ou de communes, les pays et les régions constituent de nouveaux échelons de gestion et d'aménagement.

Question obligatoire : acteurs et enjeux de l'aménagement

Ce thème n'invite surtout pas à retracer les politiques de l'aménagement développées depuis plusieurs décennies. Il s'agit de s'interroger sur les réalités actuelles liées aux transformations provoquées par une décentralisation toujours plus présente. Car celle-ci renforce ou finit par créer de nouveaux territoires placés au centre du débat sur l'aménagement depuis les années 1990. Ceux-ci sont nouveaux soit du fait de nouvelles compétences et responsabilités, dont le transfert bouleverse sensiblement leur nature antérieure (cf. région), soit du fait de créations totalement nouvelles rompant avec les modes d'organisation antérieurs (cf. intercommunalités, pays). Ces nouveaux territoires doivent être appréhendés ici comme des espaces administratifs et politiques gérés par une collectivité territoriale dans lesquels s'expriment des acteurs multiples, parfois aux intérêts contradictoires, soucieux de se faire entendre dans le cadre d'une démocratie de proximité. Il convient dans ce cadre de souligner qu'ils ne sont pas toujours, voire rarement, en correspondance complète avec les territoires culturel, économiques, sociaux. Tout simplement parce qu'ils ne répondent ni aux mêmes héritages, ni aux mêmes logiques, ni aux mêmes finalités. Cependant, ce hiatus n'empêche nullement ces nouveaux territoires de déployer d'importantes actions volontaristes à vocation culturelle, économique et sociale. Ils peuvent donc faire l'objet d'une étude emboîtée et articulée. Il s'agit d'appréhender les nombreuses relations qu'ils entretiennent, comprendre leurs découpages et fonctionnements afin de montrer que l'aménagement est avant tout un acte politique qui repose sur des enjeux multiples, dont environnementaux. Même quand la lecture immédiate en est parfois rendue difficile par la superposition de différents niveaux de collectivités, souvent concurrentes entre elles, aux échelles locales, départementales et régionales.

Les régions françaises : acte politique, histoire mouvementée, découpages en débat

Si ce thème n'invite surtout pas à retracer les politiques de l'aménagement développées depuis plusieurs décennies ni à noyer les élèves sous une masse de données politiques et institutionnelles qui risque de faire se perdre l'essentiel de la démonstration – s'interroger sur les réalités actuelles liées aux transformations provoquées par une décentralisation toujours plus présente – il faut cependant disposer d'un minimum de clés pour comprendre les grands enjeux et ruptures intervenant sous nos yeux. Dans ce cadre, il est nécessaire de bien comprendre que les régions sont un objet géopolitique central de la France contemporaine posant des enjeux multiformes et dont la définition et l'émergence furent complexes.

Sans revenir aux représentations bien souvent schématiques opposant girondins et jacobins durant la Révolution ou aux conflits entre royalistes et républicains à la fin du XIX^e siècle sur les modèles d'organisation territoriale à adopter, il convient de souligner que la construction des actuelles régions françaises fut un processus géopolitique mouvementé aux enjeux considérables largement influencés par les luttes et contextes politiques du moment. Son approche permet de mieux comprendre les réalités et dynamiques actuelles, en particulier les ruptures induites par les lois de décentralisation. Largement identifiées au régime de Vichy (cf. « la renaissance provinciale » de Maurras), la question régionale et l'idée de région sortent de la Seconde Guerre mondiale largement discréditées. Mais l'achèvement de la reconstruction et l'entrée dans l'ère des Trente Glorieuses font prendre conscience que le seul cadre départemental est insuffisant pour planifier l'action publique et le développement dans une France en pleine modernisation. Dans ce contexte, le gouvernement de Pierre Mendès-France (juin 1954/février 1955) prépare la formation de « programmes d'action régionale », qui instituent – entre autres – des primes d'équipement pour favoriser les transferts d'activités industrielles de la régioncapitale dans le grand bassin parisien (cf. Citroën à Rennes). Ils seront mis en place sous le gouvernement d'Edgar Faure (février 1955-janvier 1956) en s'appuyant sur le découpage de la France métropolitaine en 23 « circonscriptions d'action régionale ». Reprenant largement le découpage des circonscriptions des « inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire » (Igame) qui avait été instaurées à la Libération dans un objectif d'ordre public, ces régions sont donc découpées en s'appuyant sur l'échelon départemental existant – à « l'emporte-pièce » et dans l'urgence par un groupe de hauts fonctionnaires visant à faciliter la gestion de l'État En 1960, le nombre de régions de programme est réduit de 23 à 21, chacune devant compter au moins deux départements et au moins un million d'habitants.

On doit noter qu'il n'y eut donc jamais de réel débat public et démocratique sur leurs limites et de réelle analyse de leur véritable fonctionnalité. Pourtant, ce découpage et leur nombre – seule la Corse sera détachée de PACA pour devenir région de plein exercice en 1975 – vont depuis progressivement s'imposer et se consolider avec la création des préfets de région en 1964 et des Commissions de développement économique régional (Coder).

La première vraie tentative de régionalisation est due au général de Gaulle. Mais ce mouvement de régionalisation administrative est bloqué par les résultats du référendum du 27 avril 1969 où la victoire du non pousse au départ du général de Gaulle et repousse aussi en même temps la régionalisation proposée, elle même couplée à une réforme du Sénat. Si la loi de 1972 officialise le terme de « région », elle en fait un simple « établissement public territorial » doté d'une assemblée élue au suffrage indirect. Il faudra en fait attendre le nouvel élan, politiquement et institutionnellement décisif,

impulsé par les lois de décentralisation de 1982-1983 proposées par Gaston Defferre, ministre de l'intérieur de François Mitterrand. Les régions sont alors transformées en « collectivités locales de plein exercice » au même titre que les communes et les départements. Puis, en 1986, les premières élections des exécutifs régionaux au suffrage universel direct ont lieu : elles assoient définitivement les régions dans le paysage politique français en conférant à celle-ci une véritable légitimité politique à côté des communes et des départements. Enfin, la loi du 26 mars 2003 en leurs conférant le statut de « collectivités territoriales de la République » les installe comme un nouvel échelon politico-administratif et d'aménagement totalement distinct de l'État.

Pour bien comprendre la profondeur de la rupture opérée, il convient d'abord d'avoir à l'esprit le fait que les politiques fondatrices de l'aménagement du territoire ont d'abord procédé du centralisme français. Jusqu'en 1982, l'État joue en effet un rôle directeur car il entend corriger seul les grands déséquilibres économiques (politique d'équipement et de modernisation), puis aider les espaces fragilisés par la dépression des années 1970 (politique de développement local). La notion » d'équilibre du territoire » est alors l'application du concept d'égalité, défendu par la République, à l'aménagement du territoire. Ainsi, par le biais de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) remplacée depuis le 1^{er} janvier 2006 par la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires), l'État lance des politiques d'équipement, de modernisation, de développement local.

En revanche, le début des années 1980 ouvre un nouveau cycle politique et institutionnel. Les lois élaborées par le gouvernement en 1982-1983 (lois Defferre), puis lors de la réforme constitutionnelle de 2003 et des lois du 29 juillet et du 13 août 2004, consacrent la décentralisation administrative et économique et donnent un nouveau contenu à la décentralisation politique. L'aménagement du territoire devient ainsi celui des territoires dans lequel les acteurs institutionnels (État, Union européenne, collectivités territoriales) et les acteurs privés socioprofessionnels ou citoyens exercent leurs stratégies spatiales.

Cependant, la spécificité française demeure. Elle réside, premièrement, dans le fait qu'aucune tutelle verticale et contraignante n'a été mise en place d'une collectivité à une autre (région, département, collectivité locale) contrairement à d'autres pays européens. Ceci s'explique par le profond bouleversement politique et institutionnel qu'un tel processus supposait. Deuxièmement, l'État garde un rôle considérable à travers les nombreux transferts de compétences et de charges opérés, voire souvent imposés, par le biais de la décentralisation.

Décentralisation

En France, le terme de décentralisation doit être utilisé avec clairvoyance car il est polysémique. Définie peu à peu à partir de 1982, la décentralisation ne doit être confondue ni avec la « décentralisation industrielle » des années 1960/1980, ni avec la « déconcentration administrative » qui rapproche les services de l'État des citoyens en déléguant aux échelons inférieurs des compétences à des agents ou organismes qui continuent d'appartenir à l'administration de l'État. Les services déconcentrés sont chargés dans une circonscription de mettre en œuvre les politiques publiques décidées au niveau national et d'appliquer ou de faire appliquer les réglementations. Ils sont pour la plupart placés sous l'autorité du préfet et regroupent aujourd'hui 95 % de la fonction publique d'État. À l'inverse, la

décentralisation est bien un transfert institutionnel de compétences de l'État à des institutions distinctes de lui, qui bénéficient alors d'une réelle autonomie de décision et de moyens (budgets propres, fonctionnaires territoriaux...) :

- la décentralisation politique vise à conférer aux citoyens et à leurs élus plus de pouvoirs de décision. Elle doit permettre aux citoyens de mieux connaître les élus locaux et aux élus de mieux connaître les besoins et les aspirations des citoyens ;
- la décentralisation administrative vise à transférer des responsabilités du gouvernement central vers des unités d'administration locales : planification, financement, gestion.... Il y a plusieurs formes de décentralisation administrative : la « délégation de pouvoir » qui donne à des organisations locales semi-autonomes des possibilités de prise de décision et d'administration; la « dévolution » lorsque les administrations locales exercent leur entière autorité et leurs fonctions publiques sur des limites géographiques précises et juridiquement reconnues.

Dans ce cadre, il convient de souligner que la « décentralisation » à la française repose sur trois grands postulats. Premièrement, elle s'est opérée selon un modèle uniforme : le même statut et les mêmes compétences étant octroyés à toutes les collectivités de même niveau. En France, la seule véritable exception est celle de la Corse, négociée d'ailleurs assez tardivement. Deuxièmement, elle a profité aux trois échelons (locaux, départementaux et régionaux) : en particulier, l'échelon départemental a été renforcé par de nouvelles compétences et une certaine concurrence s'est parfois développée avec la région. Car, enfin, troisièmement, la décentralisation n'a instauré aucune hiérarchie entre les trois collectivités territoriales, contrairement à ce qui se passe dans de nombreux autres pays européens. Afin d'éviter les conflits de pouvoirs, la loi a défini des « blocs de compétences » spécifiques mais qui n'empêchent pas toujours les recoupements et conflits (cf. développement économique).

En mars 2003, une grande clarification intervient : les « collectivités locales » deviennent « collectivités territoriales », c'est-à-dire des structures administratives distinctes de l'administration de l'État et qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. L'idée est de substituer la notion de « cohésion territoriale » à celle « d'équilibre régional » en permettant à chaque territoire de se développer en valorisant ses atouts et sa diversité. Il s'agit de s'attacher désormais à valoriser des potentialités locales y compris dans les espaces plus vulnérables (les espaces ruraux en déprise par exemple) et d'admettre les « vertus de la différenciation territoriale ». Mais ce processus accrédite aussi l'idée d'une reconnaissance d'une nouvelle concurrence entre les territoires. Certes l'État garde un contrôle sur les activités des collectivités territoriales et peut même leur imposer des dépenses obligatoires (cf. la mise en œuvre du plan départemental pour le logement par exemple) ou certaines obligations (cf. la loi SRU sur la répartition du logement social) mais la décentralisation leurs donne des pouvoirs élargis dans de nombreux domaines (enseignement, urbanisme, développement économique, sanitaire et social) et, depuis la loi Voynet de 1999, dans la défense et la promotion du développement durable (on peut d'ailleurs envisager sur ce point un lien avec les programmes de SMS).

Aujourd'hui, les collectivités territoriales sont devenues des acteurs majeurs des territoires : en 2007, leurs dépenses s'élèvent à 189 milliards d'euros, leurs rentrées fiscales sont équivalentes à 50 % de celles de l'État et la fonction publique territoriale regroupe 1,747 million d'agents contre 2,6 millions dans la fonction publique d'État. Pour faire face à leurs nouvelles responsabilités, les collectivités ont ainsi créé 412 000 emplois entre 1985 et 2005, soit un fonctionnaire sur deux recrutés durant la

période. Enfin, les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs publics – avec 72 % du total, donc largement devant l'État – dans les infrastructures matérielles (bâtiments publics, lycées, équipements culturels, aménagement de zones d'activités...).

Cependant, les équilibres entre chaque échelon de collectivité sont inégaux. Ainsi, par exemple, le niveau local garde un rôle majeur avec, par exemple, 63 % des rentrées fiscales des collectivités territoriales et plus de la moitié des dépenses (services généraux comme l'état civil, les cartes d'identité, la tenue des listes électorales...; aménagement urbain, propreté). Le département et les Conseils généraux - malgré de nombreux discours sur leur possible disparition - demeurent bien identifiés, très actifs (30 % des recettes fiscales et 36,5 % des dépenses) : l'action sociale représente la moitié de leurs dépenses et ils se voient transférer de nombreuses charges (action sanitaire et sociale, RMI – revenu minimum d'insertion et APA, prévention, transport scolaire, personnels d'entretient des collèges ou des routes nationales...). Enfin, le niveau régional demeure paradoxalement le parent pauvre avec seulement 7,3 % des recettes fiscales et 12 % des dépenses des collectivités territoriales : à titre de comparaison, les dépenses en volume des régions sont plus de quatre fois inférieures à celles de l'échelon communal et trois fois inférieures à l'échelon départemental. Les régions consacrent les deux tiers de leurs budgets à la formation et à l'éducation (formation professionnelle et apprentissage : 19,7 %, enseignements dont lycées: 20,2 %) et aux transports (TER, 25 %), largement devant l'aménagement des territoires et l'environnement (8,4 %), l'action économique (8,2 %) ou la culture et les sports. Dernières venues dans le panorama politique et institutionnel et disposant encore de moyens limités, les régions doivent donc souvent consacrer une place importante à leur stratégie de communication pour mieux se faire connaître, créer une véritable identité régionale correspondant à leur territoire de gestion et asseoir ainsi leur légitimité.

Mais ces nouvelles attributions vont dans le sens d'un rééquilibrage des pouvoirs entre l'État et les collectivités territoriales. Qu'elles soient communes, départements (y compris les quatre départements d'outre-mer), régions (22 régions métropolitaines auxquelles s'ajoutent quatre régions d'outre-mer) ou collectivités à statut particulier (par exemple la Corse) et collectivités d'outre-mer, elles sont toutes dotées de compétences, de leur propre personnel, d'un budget autonome et d'un pouvoir de décision par délibération au sein d'un conseil élu ainsi que d'un pouvoir réglementaire. Dans le cadre de cette « révolution silencieuse », trois nouveaux territoires retiennent tout particulièrement l'attention : les régions, les intercommunalités, les pays.

Les régions sont historiquement les premières collectivités territoriales d'un style nouveau à voir le jour. Il faut, de fait, attendre les lois de décentralisation de 1982 pour qu'elles soient transformées en collectivités territoriales. Dotées chacune d'une assemblée – le conseil régional – élue au suffrage universel qui règle par ses délibérations les affaires de la région, elles se voient transférer certains pouvoirs exécutifs du préfet au président du conseil régional. Puis, progressivement, leurs pouvoirs sont renforcés par les lois de 1999 et du 13 août 2004 en matière de développement durable, économique, social, culturel. La région bascule ainsi d'une simple identité de gestion au service de l'État à une identité de projet. L'échelon régional devient le cadre territorial reconnu de la politique contractuelle, comme lors des négociations des plans États-Régions, et le niveau reconnu pertinent pour stimuler les capacités d'innovation, d'expérimentation des acteurs locaux et favoriser de nouvelles formes d'organisation du territoire en leur attribuant davantage de responsabilités.

Les intercommunalités sont les secondes collectivités territoriales d'un style nouveau à voir le jour à partir des années 1980/1990. Le principal objectif des lois Pasqua, puis Chevènement et Voynet est de

remédier à l'émiettement du pavage communal français en 36 500 communes qui plonge ses racines dans l'héritage multiséculaire des paroisses d'Ancien Régime. La promotion de l'intercommunalité, qui rompt avec la culture politique locale française, est donc impulsée puis imposée par l'État lui même. La loi incite en effet les communes à se regrouper au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) afin de développer de nouvelles formes de coopération et de mutualiser des activités ou des services publics (assainissement, ramassage des ordures, etc.). Ces regroupements se traduisent par des transferts de compétences et de fiscalités et donc par une perte de pouvoir de l'échelon communal au profit de l'échelon intercommunal. Leurs découpages, pas toujours très cohérents dans de nombreux endroits, et le contenu des compétences dont elles se dotent, fort inégal, sont donc un enjeu géopolitique considérable pour les forces politiques locales. Leur mise en place et leur structuration furent donc souvent difficiles. Mais il convient cependant de souligner au total la rapide vitesse à laquelle cette « révolution silencieuse » s'est déployée. Le nombre total de communes appartenant à un ECPI est passé de 5 071 en 1993 à 33 414 en 2007 et la population intégrée de 16 à 54,2 millions d'habitants. Au total, l'intercommunalité est devenue l'horizon politique, institutionnel et territorial de l'immense majorité du pays puisqu'il couvre 91 % des communes et concerne 86,5 % des Français. On peut distinguer dans les intercommunalités quatre grands statuts différents : les communautés urbaines, qui passent de 9 en 1992 à 14 en 2007, les communautés d'agglomération (crées en 1999) qui passent de 50 en 2000 à 161 en 2007, les communautés de communes (créées en 1992) qui passent de 193 en 1993 à 2 400 en 2007 et, enfin, les syndicats d'agglomérations nouvelles (SAN) qui regroupent les anciennes villes -nouvelles.

Les intercommunalités

La commune correspond largement à l'ancien territoire (ou finage) d'un village, d'une paroisse. Environ 32 000 communes sur les 36 564 existantes de la France métropolitaine comptent moins de 2 000 habitants, la population moyenne des communes est de 1 600 habitants en 2003. Ce cadre territorial traditionnel fort constitue un obstacle à la mise en œuvre de projets de développement. Pour y remédier, différentes formes successives d'incitation à l'intercommunalité se sont succédées. Le syndicat intercommunal, créé par la loi de 1884, est un établissement public créé sur l'initiative des communes. Il est la forme la plus courante de regroupement communal, surtout en milieu rural. Il peut être soit à vocation unique (SIVU, créés en 1890) pour une compétence spécialisée (eau, électrification, ramassage scolaire...), soit à vocation multiple (SIVOM, créés en 1959).

Récemment, le mouvement de coopération intercommunale a été relancé par la loi administration territoriale de la République de 1992. Puis, la loi Chevènement du 12 juillet 1999 a clarifié les formules de regroupement possibles à travers trois types d'« établissements publics de coopération intercommunale » (EPCI) : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines. Ce processus n'a cependant pas dissous les anciens syndicats intercommunaux (Sivu et Sivom) mais s'y superpose sur des bases nouvelles.

Au 1^{er} janvier 2007, 91 % des communes françaises (métropole + DOM), soit 33 414, sont membres d'un EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération, d'une communauté urbaine ou d'un syndicat d'agglomération nouvelle. Elles regroupent 86,5 % de la population totale, soit 54,2 millions d'habitants. Malgré parfois de fortes

réticences dans certaines régions, la couverture du territoire par des structures intercommunales à fiscalité propre est très largement avancée.

Enfin, les « pays » offrent un autre exemple de nouveau territoire, bien qu'ils n'entrent pas dans le maillage administratif direct des collectivités territoriales auxquelles ils se superposent souvent dans un cadre coopératif plus souple. Les 334 pays sont définis comme des « espaces vécus », reconnus ou en projet. Ils rassemblent aujourd'hui 47 % de la population nationale et couvrent 73 % de la superficie de la France en tentant d'harmoniser les réflexions et les actions des collectivités territoriales mais aussi des associations. Officialisés en tant qu'espaces pour l'aménagement du territoire par les lois du 4 février 1995 et du 25 juin 1999 (dite loi Voynet), les « pays » rassemblent plusieurs structures intercommunales et induisent donc de l'intercommunalité. Organisés autour d'un pôle urbain et de son « hinterland rural », composé parfois d'un réseau de petites villes, les pays tirent leur cohérence de la géographie, de l'histoire ou de leur vie économique et sociale. Ils tiennent à l'exprimer généralement dans une « charte » qui affiche leur volonté d'agir ensemble dans un même espace de vie et de travail. Créés sur l'initiative des acteurs locaux, certains se reconnaissent de véritables assises paysagères ou naturelles (la Beauce, le Grésivaudan...), d'autres sont polarisés par une ville (pays du Grand Clermont...) mais tous montrent la même volonté de lier leurs efforts et peuvent faire l'objet d'un contrat passé avec l'État ou la région.

Devenue partenariale, la décentralisation doit de plus en plus mobiliser et coordonner un nombre croissant de niveaux de décisions et de volontés à la fois publiques et privées pour engager et réaliser les programmes. Son contenu politique l'expose à des pressions, mais elle suscite aussi la mise en place d'interdépendances dans le cadre desquelles se développent une meilleure répartition des tâches et une coopération facilitée entre des acteurs de plus en plus nombreux.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

- Boyer Jean-Claude et al., La France des 26 régions, Armand Colin, 2006.
- Bœuf Jean-Luc, Magnan Manuela, *Les Collectivités locales et la décentralisation*, coll. « Découverte de la vie publique », La Documentation française, 2006.
- Giblin Béatrice (dir.), « Les pouvoirs locaux, l'eau et les territoires », Hérodote, n° 110, 3e trimestre 2003.
- Giblin Béatrice (dir.), « Territoires de pouvoirs en France », Hérodote, n° 113, 2e trimestre 2004.
- -Le Gales Patrick, « Gouvernement et gouvernance des territoires », *Problèmes politiques et sociaux*, La Documentation française, n° 922, 2007.
- Marconis Robert, 2007, « La France : recompositions territoriales », *La Documentation photographique*, La Documentation Française, n° 8051, 2007.
- Marconis Robert, *Images économiques du monde*, Armand Colin, 2007, article « France » (nombreuses cartes et tableaux).
- Merlin Pierre, *L'aménagement du territoire en France*, coll. « Les études de La Documentation française », La Documentation Française, 2007.
- www.vie-publique.fr : site administré par La Documentation Française et qui propose des dossiers.
- www.geoconfluences.ens-lsh.fr : des dossiers et des définitions très utiles.

Ressources

- Revue Territoires éditée par l'ADELS (Association pour le développement et l'éducation locale et sociale),
 dont certains articles sont mis en ligne (www.adels.org).
- http://intercommunalités.com/index_2.htm : des informations sur les communautés et les pays très intéressantes.
- Les « pays » ont parfois leur site et peuvent permettre de constituer de bonnes études de cas.
- www.cgdduroannais.com : le portail du pays roannais qui a mis en ligne sa charte et ses actions.

Sujets d'étude au choix

Une communauté d'agglomérations ou de communes

Dans ce sujet au choix, il s'agit avec les élèves de décortiquer concrètement le fonctionnement d'une intercommunalité. On insistera tout particulièrement sur quelques points comme le découpage spatial et les limites de l'intercommunalité, le choix des compétences mises en commun – certaines étant obligatoires, d'autres laissées au choix des acteurs locaux par la loi –, la répartition des postes d'élus dans les instances représentatives (proportionnalité à la population, hiérarchie entre commune dominante et les autres...) et le choix de l'élu président l'intercommunalité.

Une bonne compréhension des dynamiques d'une intercommunalité nécessite de faire appel aux rapports de forces géopolitiques, économiques, sociaux, démographiques (et donc électoraux) ou fiscaux sur des territoires locaux. C'est ainsi que de grandes personnalités politiques jusqu'ici maires de très grandes villes préfèrent abandonner ce poste pour prendre la présidente de l'intercommunalité métropolitaine, que les conflits entre notables locaux appartenant pourtant à la même mouvance politique vont expliquer certains découpages inattendus alors que dans d'autres cas va jouer la couleur politique des maires et élus locaux (majorité/ opposition) et le rôle des réseaux.

Dans ce sujet, la décentralisation est vue au niveau local à travers le basculement d'échelle spatiale et d'horizon territorial que constitue le passage d'un échelon communal à un échelon intercommunal. Elle montre à quel point ses effets ont révolutionné le fonctionnement des communes puisque l'intercommunalité réorganise le pavage et la fonctionnalité des 36 500 communes françaises et met en évidence à la fois l'intérêt et les difficultés de cette nouvelle forme de coopération puis d'intégration entre communes.

Dès 1992, la loi d'orientation relative à l'administration de la République donne un essor à l'intercommunalité car elle ajoute aux structures existantes, mais souples (syndicats intercommunaux par exemple), des communautés de communes et des communautés urbaines ou d'agglomération qui offrent aux collectivités locales de nouvelles possibilités de regroupement pour gérer et élaborer des projets communs. La loi Chevènement du 12 juillet 1999 poursuit cet effort en faveur de l'intercommunalité mais en montant d'un cran dans l'intégration institutionnelle en permettant aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Il existe plusieurs modèles d'EPCI car l'État se montre alors assez peu directif du fait des fortes résistances politiques rencontrées et de la grande diversité des situations locales : les communautés de communes, qui regroupent plusieurs communes rurales ou urbaines, les communautés d'agglomération pour les villes moyennes ayant une population totale de plus de 50 000

habitants, les communautés urbaines comprenant une métropole et concentrant plus de 500 000 habitants.

Initialement, l'intercommunalité avait pour objectif une meilleure politique publique, une équité sociale des ressources fiscales, une mutualisation des équipements et visait une recherche d'économies financières. Aujourd'hui la réalité est plus complexe car les élus doivent apprendre à travailler ensemble, à élaborer des règles collectives et à réaliser de nouveaux compromis sur des sujets sensibles (*cf.* la répartition géographique des logements sociaux et des équipements structurants, le partage des rentrées fiscales comme la taxe professionnelle...).

Cette étude peut être réalisée par les élèves dans un travail de recherche et de sélection d'informations à partir de ressources locales (municipalités, élus, presse locale, membres d'associations), sur une ou des thématiques comme la gestion des transports en commun, de l'eau ou des déchets. Il convient de choisir un exemple au plus près du vécu des élèves. L'objectif est de mettre en évidence les acteurs en jeu et le jeu des acteurs, leurs compétences, leurs choix, les financements (sous la forme schématique). On peut souligner, dans le cadre des politiques d'aménagement et de gestion, le rôle essentiel tenu par les SIG (système d'information géographique) en visitant un centre de gestion informatisé dans les services techniques d'une collectivité territoriale.

L'utilisation d'un jeu de rôle géographique est une autre possibilité : avec « Vivre l'intercommunalité », les élèves deviennent eux-mêmes acteurs (maires, usagers en association ou non, entrepreneurs privés...) dans des communes imaginaires regroupées en communauté d'agglomération. L'objectif est de gérer l'aménagement du territoire communal et le développement économique : contournement routier, station de traitement des eaux, des déchets, développement d'une base de loisirs, d'une ZAC... Les élèves se retrouvent ainsi en situation d'acteurs, d'aménageurs et sont confrontés à tous les enjeux, les solidarités, les rivalités possibles dans les stratégies sur le territoire.

Une entrée possible peut se faire aussi par la question du développement durable et des Agenda 21 des communes et groupements de communes. Les élèves comprennent les enjeux du développement économique et social, les contraintes de gestion des ressources, du traitement des déchets, des transports, les efforts conjoints ou contradictoires des acteurs.

Indications bibliographiques

Mise au point scientifique

- BARON-YELLES N., « L'intercommunalité : qui perd gagne ? », Espaces Temps, 5 juillet 2007.
- FOURQUET Jérôme, « La relance de la décentralisation : une boîte de Pandore géopolitique », *Hérodote*, n° 110. 3^e trimestre 2003.
- GIBLIN Béatrice (dir.), « Territoires de pouvoirs en France », Hérodote, 2e trimestre 2004, n° 113.
- Marconis Robert, 2007, « La France : recompositions territoriales », La Documentation photographique, La Documentation française, n° 8051, 2007.
- Le Saout R., Madore F., Les Effets de l'intercommunalité, Presses universitaires de Rennes, 2004.

- www.diact.gouv.fr
- www.agenda21france.org
- « Vivre l'intercommunalité », jeu proposé par Ch. Nace

La gestion de l'eau par une agence de l'eau

Ce sujet invite à une approche concrète de la gestion de l'eau, un sujet d'une brûlante actualité sur le territoire français. Il a l'avantage de pouvoir être décliné à différentes échelles spatiales, facilement emboîtées, de l'amont vers l'aval ou du local au bassin : tel choix aménagement ou telle intervention d'un acteur (*cf.* une usine polluante) peut avoir un effet démultiplié à des dizaines ou des centaines de kilomètres de distance. Six grandes agences de l'eau et six comités de bassin maillent le territoire. Ils correspondent soit aux grands fleuves français (bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie), soit aux petits fleuves côtiers du Nord-Ouest (bassin Artois-Picardie), soit enfin au bassin français du Rhin (bassin Rhin-Meuse). Pour fonctionner, les agences de l'eau perçoivent chacune des redevances, payées par les différents consommateurs, et réorientées dans le cadre d'un programme pluriannuel (quinquennal) d'intervention.

Le choix de l'Agence de l'eau liée à la région de résidence des élèves ne peut que faciliter l'accès aux ressources documentaires, le dialogue avec les acteurs et les éventuelles rencontres et visites. Mais audelà de la connaissance du fonctionnement d'une agence de l'eau, le thème peut être abordé à la fois sous l'angle de la politique d'aménagement du territoire dans laquelle il s'inscrit et du développement d'une nouvelle réflexion en matière de gestion des ressources dans une approche de concertation et de développement durable.

Afin d'illustrer et de définir un certain nombre de ces actions, le professeur pourrait proposer à ses élèves de travailler sur les sites des agences de l'eau, qui proposent toutes en ligne cartes, magazines, lettres d'informations et communiqués. Le thème de la pollution des eaux serait un bon fil directeur pour glaner des exemples d'interventions et comprendre avec quels acteurs elles travaillent, dans quels territoires et avec quelles stratégies, ou enfin, à quels intérêts elles peuvent éventuellement se heurter. Le soutien financier aux nouvelles stations d'épuration, l'envoi d'animateurs territoriaux qui ont pour tâche de conseiller et d'établir des diagnostics environnementaux auprès des collectivités territoriales mais aussi des agriculteurs, industriels et artisans, la signature de contrats-cadres ou encore les enquêtes sur les micropolluants (contenus par exemple dans les lessives), et dont les rejets pourraient porter atteinte à la santé, fournissent autant d'exemples qui illustrent l'importance des Agences de l'eau dans la gestion de cette ressource et dans le nouveau dialogue qui se crée de plus en plus entre acteurs de l'aménagement du territoire.

faire dialoguer les différents acteurs : l'État par le biais des ministères de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, des Finances, et des préfets, les collectivités territoriales (départements, régions ou ECPI, syndicats intercommunaux et communes dont le maire est responsable de la distribution de l'eau potable, de la collecte, du traitement des eaux usées), et aussi les associations de consommateurs, de protection de l'environnement et des acteurs privés, en premier lieu industriels et surtout agriculteur. Cependant, si leur autonomie financière isole et protège la politique de l'eau de toute influence trop directe, la mise en œuvre concrète des mesures de protection se heurte parfois dans certaines régions à de nombreuses résistances alors que le principe pollueur-payeur est encore loin de s'appliquer systématiquement partout et à tous. Enfin, les agences sont aussi des vecteurs financiers de l'application décentralisée des directives européennes au niveau des bassins,

même si les acteurs définissent ensemble les projets qui leur semblent prioritaires.

On doit ainsi montrer que les agences de l'eau sont des établissements publics capables de relier et de

Indications bibliographiques

Mise au point scientifique

- Barraque Bernard, Les Politiques de l'eau en Europe, La Découverte, 1995.
- Giblin Béatrice (dir.), « Les pouvoirs locaux, l'eau et les territoires », *Hérodote*, n° 110, 3^e trimestre 2003 (les articles premiers, deux et quatre, des cartes).
- Commissariat général du plan, Évaluation du dispositif des agences de l'eau, Rapport au gouvernement, La Documentation française, 1997.
- VIEILLARD-COFFRE Sylvie, « Gestion de l'eau et bassin versant. De l'évidente simplicité d'un découpage naturel à sa complexe mise en pratique », « Géopolitique de l'eau », Hérodote, n° 102, 3^e trimestre 2001, p. 139 à 155.

Ressources

- www.ecologie.gouv.fr : le site du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, très utile pour trouver les dernières lois.
- http://agencesdeleau.fr: pour tout savoir sur les agences de l'eau. Le site permet d'accéder au site de chaque bassin et de découvrir des projets soutenus par les agences de l'eau.
- Voir le site de l'IFEN d'Orléans.

Une région française

Ce thème peut être étudié à partir de n'importe quelle région administrative française mais le fait de choisir la région dans laquelle vivent les élèves est susceptible de mieux les rapprocher des réalités locales et de faciliter la compréhension du sujet, la réalisation de dossiers ou de sorties sur le terrain. Le sujet invite à étudier le fonctionnement d'un acteur de plus en plus important des politiques d'aménagement depuis les lois de décentralisation. Il conduit aussi à rentrer dans l'analyse d'un territoire, dont l'unité ne découle pas forcément de données naturelles ou historiques, mais qui a été créé de toutes pièces par l'État en 1955 et a souvent dû se construire peu à peu une identité. À ce titre un travail de réflexion par les élèves, sur les logos ou les films présentés sur les sites des régions, peut être l'occasion de présenter la région et sa spécificité, de montrer qu'elle a souvent acquis une identité qui est le fruit des politiques et des actions menées par les différents acteurs qui la composent et qu'elle peut donc apparaître comme un des nouveaux territoires des politiques d'aménagement, c'est-à-dire délimité et « régi », dans lequel le géographe Jacques Levy voit « l'émergence d'une nouvelle identité politico-spatiale ».

En particulier, la loi de décentralisation du 13 août 2004 renforce considérablement les compétences de cet acteur dans l'aménagement du territoire. En matière de développement économique, il doit coordonner les actions des collectivités territoriales et de leurs groupements et élaborer avec eux un schéma régional de développement (SDR) pour cinq ans. L'État le désigne comme un partenaire privilégié y compris pour le développement durable et signe avec lui des contrats de plan dans lesquels sont recensées les actions qu'il s'engage à mener de concert avec elle. La région intervient dans l'éducation (entretien, construction, équipement des lycées, des établissements d'éducation spécialisée, des lycées professionnels, promotion de la formation professionnelle) et est responsable du recrutement et de la rémunération des techniciens ouvriers et personnels de service (TOS). Elle organise et finance les musées régionaux et ses interventions dans le domaine de la santé ont été enrichies. Elle peut ainsi,

dans le cadre d'une convention conclue avec l'État, exercer des activités en matière de vaccination et de lutte contre certaines maladies (tuberculose, sida, etc.)

L'étude de cas est sûrement le moyen le plus approprié pour aborder ce nouvel acteur en « action », montrer ses nouvelles prérogatives tout comme les difficultés qu'il rencontre. En termes de développement durable, le professeur pourrait ainsi décider d'étudier l'élaboration des Agendas 21 issus du Sommet de la Terre (Rio, 1992) et de leur programme d'action pour le XXI^e siècle. Cette initiative est depuis 2003 largement encouragée par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables et a conduit à la rédaction de projets territoriaux de développement durable à l'échelle de certaines régions. Étudier ces agendas permet de dégager les compétences régionales, les difficultés à coordonner les objectifs défendus par les autres collectivités territoriales et acteurs de l'espace régional mais aussi d'appréhender les choix définis par la région dans ce domaine. Par le biais des politiques menées pour améliorer la santé ou l'éducation et la formation professionnelle, un lien pourrait aussi être fait avec les programmes développés dans d'autres matières.

Enfin l'investissement de la région dans le développement des transports – possible à partir de cartes sélectionnées à différentes échelles - devrait permettre d'explorer d'autres problématiques : celle des moyens et de la cohésion du territoire régional. D'autant que depuis 2002, les conseils régionaux gèrent l'organisation des transports ferroviaires de voyageurs et doivent repenser la desserte de leur territoire par les TER (train express régional). Dans ce but, les régions tentent de conforter ou de promouvoir des solidarités interurbaines, de négocier l'amélioration des infrastructures avec Réseau ferré de France (RFF), de maintenir des lignes dont la SNCF se dessaisit pour s'investir davantage dans le réseau TGV qui par ailleurs les séduit tout autant, pour s'inscrire dans des réseaux de transport nationaux ou européens (projet du TGV Lyon-Turin ou Rhin-Rhône). Les régions apparaissent désormais comme un niveau pertinent pour valoriser les réseaux qui peuvent se tisser entre les différents niveaux de l'armature urbaine afin de promouvoir leur interdépendance et leur cohésion. Cependant, elles se heurtent le plus souvent à un manque de moyens car l'État n'a pas accompagné les transferts de compétences par des crédits suffisants alors qu'il les sollicite toujours plus dans des domaines qui restent de sa compétence comme l'enseignement supérieur ou la recherche. Ceci limite par conséquent ces collectivités territoriales dans leurs actions d'aménagement et les amène à faire des choix. La région est donc un exemple de collectivité territoriale qui montre les paradoxes de la décentralisation tout comme la difficulté de se forger une identité à travers les projets négociés dans les contrats de plan avec l'État.

Indications bibliographiques

Mise au point scientifique

- Boyer Jean-Claude et al., La France des 26 régions, Armand Colin, 2006.
- Bœuf Jean-Luc, Magnan Manuela, *Les Collectivités locales et la décentralisation*, coll. « Découverte de la vie publique », La Documentation française, 2006.
- Levy Jacques, Géographies du politique, Presses de Sciences politiques / Espaces Temps, 1991.
- Piercy Philippe, La France, le fait régional, coll. « Carré Géographie », Hachette Supérieur, 2005.

- www.agenda21france.org
- www.ecologie.gouv.fr/-Agendas-21-locaux-html
- Toutes les régions ont aussi leur site.

III - LES TERRITOIRES DE LA FRANCE EN EUROPE

Étudier les dynamiques de la société, de l'économie et du territoire de la France ne peut aujourd'hui s'envisager sans faire référence au continent européen et surtout à l'Union européenne tant les imbrications et les interactions des processus, acteurs et enjeux sont fortes. Loin être une pure abstraction, l'Europe est devenue un des horizons quotidiens de la vie de nos contemporains. Il ne s'agit cependant nullement d'étudier dans cette partie en tant que telles l'Union européenne ou l'Europe, mais de bien articuler les dynamiques du territoire français à ses modes d'insertion dans les territoires communautaire et européen.

Dans ce cadre, deux échelles d'analyse sont à privilégier en fonction des thématiques abordées et de la pertinence de certaines comparaisons. La première englobe la dimension continentale de l'Europe, un continent qui, par essence, est une entité à géographie variable et dont les différentes délimitations spatiales et l'identification des limites ou frontières alimentent un important débat géopolitique : ainsi, par exemple la France appartient – et c'est ce qui constitue un de ses atouts – à la fois aux Europe méditerranéenne, atlantique, rhénane ou alpine, espaces qui débordent en partie ou largement la seule Union européenne. La seconde est bien sur celle de l'Union européenne dont la France, fut en 1958 un membre fondateur et longtemps un des principaux artisans en partenariat avec l'Allemagne. Grâce à l'importance de sa population, à son poids économique et à sa situation géographique, elle a pesé à la fois sur les processus d'intégration, notamment en infléchissant dès l'origine les politiques communautaires, et sur les processus d'élargissement qui portèrent la CEE puis l'UE de 6 à 27 membres. En retour, ces dynamiques ont joué et continuent de jouer un rôle majeur dans les mutations que connaît le pays.

Dans ce contexte, deux pièges sont à éviter. Le premier serait de se lancer dans un vaste panorama historique courant de 1958 à aujourd'hui et retraçant par le menu l'histoire de la construction communautaire et de ses élargissements successifs. Le second serait de présenter un vaste panorama politico-institutionnel décrivant par le menu les institutions et politiques communautaires. Car si l'intégration communautaire a largement structuré la France depuis presque cinquante ans (réseaux de transport, spécialisations économiques du système productif et des territoires, politiques agricoles et d'aides régionales), nous sommes aujourd'hui face à la fin d'un cycle historique du fait à la fois du changement radical de dimension spatiale (de 6 à 27) et du contenu géopolitique du projet en débat. Le principal enjeu actuel porte donc sur l'analyse des ruptures en train de s'opérer sous nos yeux. Elles bousculent en effet les équilibres antérieurs, qu'il s'agisse par exemple de la refonte des politiques régionales, de la remise en cause de la PAC ou de la renégociation des politiques migratoires.

Question obligatoire : l'insertion de la France en Europe

Le principal objectif de cette partie est de faire comprendre et saisir l'importance de l'échelle européenne et communautaire dans la France d'aujourd'hui et de montrer comment et pourquoi la vie

quotidienne – économique, culturelle, sociale et politique – et surtout les dynamiques territoriales sont largement influencées par cette échelle d'analyse. Dans ce cadre, il convient à la fois de disposer de quelques clés de lecture essentielles pour bien comprendre les dynamiques à l'œuvre et d'être en mesure de réinscrire ces mutations dans la réalité quotidienne des territoires étudiés par les élèves. À l'échelle mondiale et continentale, la construction européenne initiée dans les années 1950 constitue à bien des égards un processus exceptionnel qui plonge ses racines dans le choc des deux conflits mondiaux et a pour cadre géostratégique à la fois la Guerre froide et le processus de décolonisation. Cette construction géoéconomique et géopolitique progressive doit en permanence faire face à trois contradictions majeures qui permettent d'éclairer la situation actuelle.

La première contradiction réside dans la tension permanente existant entre d'un côte le dynamisme et la vivacité des États-nation et, de l'autre, la construction par les mêmes États d'un système progressif d'intégration. Il débouche sur la création d'un système politique et institutionnel supranational d'un type totalement nouveau en Europe et dans le monde qui suppose des transferts de souveraineté – largement consentis et négociés – à un échelon communautaire. Dans ce cadre, la CEE puis l'Union européenne se sont dotées d'un système nécessairement complexe qui juxtapose à la fois la représentation des États dans des instances de nature intergouvernementale (Conseil européen de l'Union regroupant les chefs d'États, conseils des ministres dans leurs domaines de responsabilité) et trois institutions communautaires à l'autonomie cependant croissante (Commission, Parlement, Cour de justice). Dans cette architecture, les conseils européens proposent et décident des grandes orientations et la Commission gère le budget et surtout propose les lois (règlements, directives et décisions), conçoit et exécute les politiques communautaires et veille à la mise en place des lois et règlements et au respect des Traités. Ceci explique, par exemple, qu'elle puisse poursuivre le gouvernement français en justice devant la cour de Luxembourg ou lui infliger une lourde amende pour le non-respect en Bretagne des normes environnementales édictées par la Communauté face à la persistance des pollutions agricoles ou rappeler Paris à l'ordre pour le non-respect de ses engagements budgétaires (poids des déficits publics et de la dette publique) pris dans le cadre du Pacte de stabilité.

Ce processus s'est toujours effectué sur des compromis politiques et financiers plus ou moins durables qui eurent un impact immédiat sur le territoire français : la RFA accepta ainsi de très largement financer la modernisation des agricultures françaises et italiennes dès 1958 à travers la Politique agricole commune (PAC) en échange de l'accès de ses biens manufacturiers à de nouveaux marchés. De même, l'élargissement de 1973 au nord-ouest de six à neuf membres se traduisit par la mise en place des Politiques régionales et par la création du Feder afin de répondre aux demandes britanniques dont l'économie était en grave crise. Ces politiques bénéficièrent aussi largement à la France et aux pays méditerranéens entrés entre 1981 et 1986. Actuellement, ces deux piliers sectoriels jouent toujours un rôle central : la PAC bénéficie de 42,6 % du budget communautaire et les politiques régionales de 36,4 % contre 8 % pour tous les autres budgets. Et à elle seule, la France récupère entre 2000 et 2006 23,6 % des dépenses agricoles communes et 8 % des fonds structurels pour le développement régional.

L'aide aux régions en difficulté a donc constitué, avec la PAC, une des politiques communes dont a largement bénéficié la France et l'Union européenne s'est imposée progressivement dans une logique de cofinancements des projets de développement à côté de l'État et des collectivités territoriales comme un acteur de l'aménagement du territoire français. Il convient cependant de souligner que la définition de lignes directrices d'une véritable politique d'aménagement pensée à l'échelle communautaire est

tardive, le rapport sur le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) n'étant adopté qu'en 1999. Tout simplement parce que cette compétence n'était pas reconnue à l'Union par les Traités. Ce document – seulement indicatif et non contraignant – visa alors à orienter l'aménagement du territoire de chaque État-membre vers un développement spatial équilibré et durable dont l'objectif est d'éviter que ne se creusent les inégalités entre les régions alors que l'ancrage européen pousse à la mise en concurrence des territoires. Cependant, la politique d'aménagement du territoire français se définit aujourd'hui en référence à cette perspective territoriale européenne comme en témoignent les travaux de prospective territoriale de la DIACT.

Aménagement et développement des territoires

Le terme d'aménagement doit être compris ici comme une action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire et le résultat de cette action. C'est un acte politique par lequel les acteurs spatiaux s'efforcent de valoriser leur territoire, de réduire les inégalités – les disparités sociales et spatiales – de mieux répartir les hommes et les activités. La place de l'échelle nationale dans ces politiques d'aménagement ayant sensiblement décliné au profit d'échelles infra-étatiques comme l'échelle régionale ou locale, il est préférable de parler aujourd'hui « d'aménagement des territoires » plutôt que « d'aménagement du territoire », expression qui renvoie davantage aux ambitions des années 1960. L'aménagement des territoires dépend donc non seulement des acteurs institutionnels (collectivités territoriales, État, Union européenne), mais aussi des acteurs socioprofessionnels et des citoyens organisés en groupes de pression.

Enfin, cette tension permanente entre États-nation membres et supranationalité explique un grand paradoxe : du fait du refus des États membres de dégager et transférer des moyens conséquents à l'échelon communautaire, l'Union ne dispose que d'un budget très modeste sans commune mesure avec ceux des États nationaux : son budget annuel – alimenté par le versement direct des contributions nationales, il n'existe pas d'« impôt européen » – n'est que de 1 % du PNB communautaire, soit à peine un tiers du budget annuel d'un État comme la France, soit un potentiel d'action directe d'environ 230 euros par habitant. Ceci explique un fait central : c'est essentiellement par le champ juridique, législatif et réglementaire que la Commission, qui dispose de quelques 30 000 fonctionnaires, peut durablement intervenir et orienter la construction communautaire à travers la production d'un corpus d'ampleur et de complexité croissante si souvent dénoncé par ses détracteurs pour son caractère opaque ou peu démocratique. Aujourd'hui, la Commission européenne et le Parlement européen sont devenus des acteurs majeurs de la formulation d'un droit qui s'impose aux échelons nationaux : une partie importante du cadre juridique dans lequel vivent les Français est aujourd'hui élaboré à l'échelon communautaire et, même si c'est peu connu ou reconnu, plus de la moitié de l'activité du Parlement français se résume à la transcription du droit communautaire en droit national.

La deuxième contradiction a trait à la fois aux différentes conceptions que ce font les pays membres de la Communauté puis de l'Union (simple marché unifié à minima sur le modèle britannique ou construction politique intégrée sur le modèle franco-allemand) et aux articulations à élaborer entre économie, marché et social. La construction européenne envisage d'abord l'Union comme un espace économique de libre-circulation des biens, des flux financiers et des individus, soumis aux logiques de l'économie de marché. Pour comprendre cet enjeu central, il faut revenir à l'échec initial d'un projet de

construction politique : la CED (Communauté européenne de défense) rejetée comme trop atlantiste et pro-américaine dans le cadre de la Guerre froide par le vote commun des députés communistes et gaullistes à l'Assemblée nationale en août 1954. Cet échec majeur a eu un impact structurel durable : il a débouché sur un sensible renforcement d'une démarche pragmatique dite « des petits pas » et des « coopérations concrètes » théorisée par Robert Schumann – ministre français MRP des Affaires étrangères – le 9 mai 1950 qui se traduisit par la création de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) en avril 1951 qui va avoir un impact déterminant sur l'avenir de deux grands secteurs en France, le charbon et l'acier.

Dans ce processus pragmatique et face à la difficulté à faire avancer une construction directement politique, le processus communautaire va privilégier la dimension économique. Cette dernière va jouer un rôle primordial jusque dans les années 1990 (cf. traité de Rome de 1957, Acte unique de 1986, traité de Mastricht de 1992 fondant l'« Union économique et monétaire », UEM, traités d'Amsterdam de 1997 puis de Nice de 2000). Car les gouvernements relancent la construction communautaire sur une logique de marché libérale avec la construction d'un « marché commun » qui deviendra par la suite un « marché unique ». Au 1er janvier 1993, l'espace communautaire devient ainsi un « espace sans frontières intérieures assurant la libre-circulation des marchandises, des personnes, des services et des biens », puis en 2001 des capitaux. Mais a contrario, le domaine social est demeuré un parent pauvre alors que dans le domaine industriel, ni l'Allemagne, ni la France ne sont parvenues à faire accepter à leurs partenaires – du fait en particulier du Royaume-Uni – les principes d'une politique industrielle et technologique commune. Elles participent donc à des accords ponctuels de coopération sur des bases inter-étatiques, par exemple dans le domaine de l'aéronautique et l'aérospatiale (Ariane, Airbus, Galiléo), qui doivent en fait assez à la politique directement communautaire. De même, la difficile mise en place de la libre-circulation des personnes due aux divergences de politiques migratoires explique que, malgré la signature de la convention de Schengen en juin 1985, celle-ci ne sera mise en œuvre en définitive qu'en mars 1995. C'est au total la mise en place de ce socle d'intégration géoéconomique qui va servir à justifier à partir des années 1980/1990 la relance du processus de construction politique qui débouche sur les tentatives de réformes institutionnelles des années 2000 et les projets de constitution ou de Traité simplifié (cf. le sommet de Lisbonne d'octobre 2007).

Dans ce cadre général, le marché commun puis unique a totalement bouleversé l'horizon du fonctionnement économique et financier (la création de l'euro) du territoire français et de ses entreprises en accélérant l'insertion de la France dans un début de division européenne du travail et dans un champ d'action géographiquement de plus en plus large mais toujours plus concurrentiel. On assiste d'abord à une accélération de la concurrence dont les secteurs les plus fragiles vont être victimes (cf. textile, chantiers navals) et à la montée des délocalisations productives vers le bassin méditerranéen dans les années 1980 puis vers l'est de l'Union dans les années 1990/2000 qui frappent les bassins d'emplois spécialisés dans la main d'œuvre ouvrière non qualifiée, dont les effectifs reculent de plus de 60 % en trente ans. De même, la logique libérale et concurrentielle systématiquement mise en œuvre par la direction à la Concurrence de la Commission de Bruxelles – avec cependant l'assentiment de l'ensemble des gouvernements nationaux – bouleverse certains secteurs organisés en France après la Libération sur le concept de services public à travers la présence de grandes entreprises publiques et nationale, par exemple dans l'énergie (EDF, Gaz de France) et les transports (SNCF). Mais ce processus procure aussi de nouveaux débouchés à l'exportation aux secteurs dynamiques (aéronautique, agriculture, automobile, services) comme l'illustre, par exemple, la montée de Toulouse

comme capitale de l'aéronautique européenne avec Airbus. Dans leur internationalisation, les firmes françaises – dont le stock d'investissements à l'étranger passe de 9 % à 40,5 % du PIB en trente ans – privilégient largement l'Union européenne : sièges sociaux, centres de recherche et de production sont maintenant insérés dans des réseaux productifs débordant largement le territoire national. En retour, les firmes étrangères contrôlent 30 % des effectifs industriels et réalisent 40 % des exportations et créent ou sauvegardent 400 000 emplois, selon les calculs de la DIACT, en vingt-cinq ans. Car le territoire national accueille l'implantation de nombreuses transnationales d'origine européenne ou extérieure qui y valorisent une main d'œuvre bien formée et relativement bon marché, de bonnes infrastructures et des coûts énergétiques compétitifs: l'implantation du japonais Toyota à Valenciennes a pour objectif de desservir l'ensemble du marché européen à partir du Nord Pas de Calais alors que, par exemple, 40 % des salariés de l'industrie de Rhône Alpes travaillent dans des entreprises à capitaux étrangers, en particulier allemands, britanniques ou suisses. Le grand Nord-Est, en particulier l'Alsace, est largement intégré au système productif allemand alors que les capitaux suisses sont particulièrement importants en Franche-Comté et Rhône-Alpes. Avec l'entrée de la Suède et de la Finlande dans l'Union, la filière bois -pâte à papier a été largement réorganisée par de puissantes firmes scandinaves, par exemple dans les Landes ou dans les Vosges (cf. Golbey). Le principe de libre-circulation des marchandises a largement bénéficié à la France. La mise en place du marché commun en 1957, puis la suppression définitive des droits de douane intérieurs en 1968 avec l'application d'un tarif préférentiel et la création d'un marché unique en 1993 (traité de Maastricht qui a fondé l'Union européenne) ont largement contribué à faciliter les échanges économiques. L'Union est aujourd'hui de très loin le premier partenaire de la France, cinquième puissance commerciale mondiale dont l'espace s'organise en vastes auréoles emboîtées : la zone euro accueille 50 % des exportations françaises mondiales, l'Union à vingt-cinq membres, 65 %, et le continent européen dans son ensemble, 72 %. L'impact sur les dynamiques régionales est immédiat comme l'illustrent les données disponibles sur les sites de l'INSEE : ainsi, 60 % des exportations de la région Rhône-Alpes sont à destination de l'Union.

La libre-circulation va aussi renforcer la place nodale qu'occupe la France dans les échanges logistiques entre Europe du Nord et rhénane et Europe du Sud que traduit l'explosion des flux et la saturation des principaux axes autoroutiers nord/sud avec toutes les questions environnementales et logistiques sousjacentes (problème du transit alpin et pyrénéen). Alors que la mise en place du réseau TGV et la construction du tunnel sous la Manche renforcent les interconnexions métropolitaines et bouleversent les rapports espace-temps du territoire national, au plan portuaire Le Havre doit lancer le plan Le Havre Port 2000 avec la construction de nouveaux terminaux porte-conteneurs afin de lutter contre l'extension de l'hinterland d'Anvers et surtout de Rotterdam, premier port d'Europe, à tout le nord de la France. La libre-circulation va aussi favoriser la montée d'un tourisme international de masse littoral, montagnard et aujourd'hui de plus en plus rural comme en témoignent les rachats de résidences secondaires par des Anglais ou Néerlandais en Normandie, dans le sud-ouest ou certaines bordures du Massif central. Enfin, l'intégration au marché communautaire joue un rôle majeur dans la dynamique urbaine et sur la hiérarchie urbaine à travers la sensible montée des fonctions internationales à vocations européennes des grandes métropoles françaises : accueillant les sièges sociaux européens de nombreuses entreprises transnationales, Paris est obligé de renforcer le hub d'Air France à Roissy face à la concurrence de Londres ou Francfort alors que Lyon accueille le siège européen d'Interpol, organisme international de coopération policière, et que Grenoble bénéficie de l'arrivée d'une nouvelle usine de

fabrication de puces électronique de nouvelle génération et de 1 200 emplois créée conjointement par l'Américain Motorola, le Néerlandais Philips et le Français ST Microelectronics.

La troisième contradiction réside enfin dans le fait que le processus communautaire a toujours été confronté à une contradiction majeure entre dynamiques d'intégration d'un côté et dynamiques d'élargissement de l'autre. Passant de 6 à 9 puis à 10 puis à 12 puis 15 et enfin à 27 membres, chaque élargissement renforce globalement l'Union mais introduit à chaque fois des contrastes sociodémographiques et économiques nouveaux et surtout des conceptions et intérêts parfois divergents (cf. adhésion à l'Otan, participation à la guerre en Irak...). Face aux difficultés politiques rencontrées, l'impossibilité de dégager un consensus sur les différents changements à apporter s'est traduit de fait par un immobilisme, en particulier institutionnel et politique, qui trouve ses limites en 2005 dans le blocage des institutions. En effet, on doit souligner la rupture qualitative que constitue le passage de 15 à 27 membres entre 2005 et 2007 : elle bouleverse les équilibres antérieurement négociés et frappe de paralysie le système politique et institutionnel conçu pour fonctionner à neuf États. Débouchant sur une profonde crise politique (rejet du projet de constitution par les opinions française et néerlandaise en 2005), identitaire (élargir jusqu'où ? La Turquie ?), financière et institutionnelle, le système communautaire est à la recherche d'une nouvelle cohérence interne et externe dont témoigne le minitraité de Lisbonne de 2007. L'Union, changeant de nature en même temps que de dimension, doit inventer de nouvelles modalités de fonctionnement et redéfinir ses politiques. Dans ce contexte, l'insertion du territoire français dans une Union élargie se doit d'être repensée.

C'est en effet dans ce cadre de blocage durable que sont progressivement apparues la thématique du « noyau dur », qui définit les États qui sont prêts à participer et à mettre en œuvre l'ensemble des politiques communautaires, et la conception d'une « union à géométrie variable ». Les deux meilleurs exemples de cette nouvelle logique sont l'adoption de l'euro, la création d'une monnaie unique constituant une rupture centrale dans le niveau d'intégration économique et politique, et l'adhésion à l'espace Schengen. Si ces choix d'une « union à la carte » constituent une rupture d'avec le dessein historique d'une communauté puis d'une union intégrée, ils reprennent *a contrario* la logique des petits pas pragmatiques de la période initiale.

Bibliographie

Mise au point scientifique

- Beckouche Pierre, Richard Yann, Atlas de la nouvelle Europe, Autrement, 2004.
- Carroue Laurent, Collet Didier, Ruiz Claude, L'Europe, Bréal, 2006.
- Ellisalde Bernard (dir.), Géopolitique de l'Europe, coll. « Nouveaux continents », Nathan, 2006.
- Fremont-Vanacor Anne, La France en Europe, coll. « Camus », Armand Colin, 2005.
- Foucher Michel (dir.), Fragments d'Europe, Fayard, 1993.
- Guillaume Jacques, *La France dans l'Union européenne*, coll. « Memento », Belin.
- Lacoste Yves (dir.), « L'Europe et ses limites », Hérodote, n° 118, 3e trimestre 2005.
- Lepesant Gilles, « Quelle géographie pour l'Union européenne élargie ? », *Historiens et géographes* n° 382, mars 2003.
- Levy Jacques, L'Europe, une géographie, Hachette, 1997.

Ressources

- Drevet Jean-François, « Une Europe en crise ? », *La Documentation photographique*, La Documentation française, n° 8052, 2006.
- Marconis Robert, « France : recompositions territoriales », *La Documentation photographique*, La Documentation française, n° 8051, 2006.
- Site de la commission européenne (informations sur le budget et la ventilation des dépenses européennes) :
 http://ec.europa.eu/index_fr.htm
- Site de la fondation Robert-Schuman (des publications et des mises aux points « notes » récentes) :
 www.robert-schuman.org
- Site de la délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires : www.diact.gouv.fr/
- Site de la direction générale des transports de l'Union européenne :

http://ec.europa.eu/dgs/energy_transport/index_fr.html

- Les pages de l'assemblée des régions d'Europe : www.a-e-r.org/fr/
- La conférence des villes de l'arc atlantique : www.arcatlantique.org/

Sujets d'étude

Circuler en France et en Europe : le réseau TGV

Ce sujet d'étude invite à approcher à la fois la géographie du réseau TGV en France et en Europe, la manière dont le développement des lignes et la forte croissance du trafic a transformé la circulation des biens et des personnes et les rapports sociaux et économiques à l'espace, et ce à différentes échelles. En effet, la notion de distance géographique fondée sur la seule référence métrique puis kilométrique a été profondément modifiée en France et en Europe par le développement du réseau de train à grande vitesse dit TGV. La distance d'un lieu à l'autre se mesure aujourd'hui non en kilomètres mais en temps de parcours, c'est-à-dire en distance/temps. L'accessibilité du territoire français et européen s'en trouve globalement sensiblement améliorée : Marseille n'est plus qu'à 3 heures de Paris et Bruxelles et Londres sont respectivement à 2 heures 15 et 3 heures de la capitale française. Son efficacité de liaison de gare à gare et de centre-ville à centre-ville s'est en particulier traduite par un fort déclin des lignes aériennes inter-métropolitaines (Paris/ Marseille) ou européennes (Paris/Londres) existant auparavant et qu'il est venu concurrencer, à un point tel parfois que certaines ont fermé. Mode de transport propre et économe, relativement silencieux, peu encombrant et souple, le développement du TGV participe à la fois des politiques d'aménagement et d'un développement durable des territoires.

Ce changement du cadre de référence tend à bouleverser le rapport sociétal à l'espace, la représentation que l'on se fait des territoires et les pratiques sociales mises en œuvre dans la vie quotidienne (travail, vie familiale, loisir, tourisme). Le TGV transforme la carte fonctionnelle isochrone de la France en « rapprochant » les grandes métropoles reliées entre elles par TGV, toutes accessibles en moins de trois heures à partir de la capitale, mais « éloignant » relativement par rapports aux progrès enregistrés par les autres (Toulouse ou Nice, par exemple). De même l'espace européen se « rétracte-t-il » autour des grandes métropoles reliées entre elles, et « s'étire-t-il » en direction de l'Ecosse, de la Scandinavie, du sud de la péninsule ibérique et de l'Italie.

Initialement, les lignes TVG ont été construites – dans le cadre d'un grand projet industriel innovant porté par l'État, la SNCF et Alsthom – selon une logique hexagonale reproduisant un schéma centralisé sur la capitale pour des raisons de rentabilité financière des énormes investissements consentis (Paris/

Lyon, puis Paris/Lille...). Cependant, la priorité stratégique donnée aux lignes TGV par la SNCF – entreprise publique largement sous-capitalisée par l'État actionnaire – a contribué à dégrader ses comptes financiers du fait d'un recours massif à l'endettement : le réseau TGV, qui ne représente que 5 % du réseau ferré national, a absorbé les trois quarts des investissements de ces dernières décennies. Cette situation explique premièrement que le réseau TGV se soit développé au détriment des lignes conventionnelles dont l'entretien n'est plus que difficilement assuré et dont des milliers de kilomètres de voies ont été abandonnés et que, deuxièmement, la SNCF ait mis à contribution financières les collectivités territoriales lors de la construction du TGV Est tout en transférant sur les régions les lignes TER. Elle a dû d'ailleurs s'adapter à l'exigence de rentabilité du marché libéral de l'Union et doit, de fait, abandonner une politique traditionnellement fondée sur la notion de service public ainsi que sur le monopole d'État. La SNCF. n'est plus la seule utilisatrice du réseau ferré en France, qui est maintenant pris en charge, entretenu et géré par une nouvelle entité indépendante, Réseau ferré de France (RFF), et ouvert à la concurrence sous l'impulsion de la Commission de Bruxelles, en particulier dans le fret ferroviaire.

La dimension européenne du réseau TGV ne s'est imposée que tardivement avec le prolongement des lignes existantes au-delà des frontières du territoire national. En effet, ce processus supposait un accord et d'importants investissements des partenaires étrangers pour lesquels ce n'était pas toujours la priorité : la ligne Eurostar vers Londres est ouverte en 1994, après la construction du tunnel sous la Manche mais seulement en voie d'achèvement en grande vitesse entre Douvres et Londres en 2008/2009, la ligne Thalys vers Bruxelles et les Pays-Bas est créée en 1996 alors que le projet Lyon-Turin est en cours de réalisation malgré de fortes oppositions dans les vallées alpines italiennes. Il a en effet fallu que la France persuade ses partenaires, sensiblement plus en retard en dehors de l'Allemagne, de l'intérêt de la connexion d'un tel réseau et fasse la preuve de son efficience. La réalisation de la ligne TGV Est en direction de l'Europe rhénane témoigne de façon encore plus évidente de la prise en compte de l'échelle continentale dans la construction actuelle du réseau. Le développement programmé des lignes TGV vers les pays voisins contribue à redonner à la France un rôle de carrefour européen dans la partie occidentale du continent. La France ne peut plus penser aujourd'hui sa politique de transports rapides hors de ce contexte.

Mais ce changement de logique politique provoque des inégalités territoriales à différentes échelles géographiques.

Aux échelles régionale et locale, le train à grande vitesse a des impacts économiques, urbains et logistiques de grande ampleur. Le faible nombre d'arrêts imposé par le principe de la grande vitesse oblige à une géographie très sélective dans le choix des sites à l'échelle de la hiérarchie urbaine nationale et aux échelles régionales et locales. Dans le centre des grandes métropoles, son arrivée transforme les gares – anciennes et modernisées ou construites ex-nihilo – en nœuds de communication multimodaux. C'est souvent l'occasion de grandes opérations d'urbanisme et d'aménagement dans le quartier de la gare et bien au-delà, car elle attire le développent d'activités économiques qui nécessitent une excellente accessibilité (centres commerciaux, centres logistiques, mais aussi centres d'affaires) tandis que les prix du foncier et les loyers augmentent fortement du fait de la revalorisation de l'espace opérée. Souvent, ces carrefours aux fonctions renouvelées deviennent de véritables pôles économiques régionaux notamment grâce au nombre d'emplois qu'ils créent et à l'attractivité qu'ils exercent. Ils peuvent ainsi parfois cherché à acquérir une nouvelle dimension nationale ou européenne (cf. EuraLille). Implantés dans des agglomérations qui ont déjà un tissu

économique dense et une population nombreuse, ces gares renforcent les logiques de polarisation métropolitaine tout en tenant parfois compte de structures polycentriques à travers en particulier la desserte directe de grands aéroports (Roissy au nord-est de IIe de France, Satolas à l'est de Lyon). Dans ce contexte général, le choix du tracé d'une ligne et de l'implantation d'une gare constituent des enjeux géopolitiques locaux et régionaux majeurs objets de conflit entre acteurs divers, en particulier pour les métropoles régionales ou villes moyennes de province. La desserte directe d'Amiens sur la ligne TGV Paris/Lille fut sacrifiée afin de gagner en temps de parcours et la Picardie fut dotée d'une « gare verte » dites aussi « gare betterave », allusion à son implantation en plein champs. La desserte d'Amiens, capitale de la Picardie, était une nécessité d'aménagement du territoire qui a cependant été jugée de peu de poids lors du choix final. Sur la ligne TGV Est, l'économie de Reims bénéficie d'un renouveau dû à son arrivée, mais plus à l'est, en Lorraine, la vieille rivalité entre Metz et Nancy explique la présence de deux gares, toutes deux assez éloignées de ces deux villes, ce qui oblige à prendre un système de navette qui réduit le gain de temps obtenu par la grande vitesse. À l'échelle nationale et européenne, la construction du réseau TGV contribue à renforcer le poids de Paris, des principales métropoles nationales et européennes ainsi que des axes déjà historiquement les plus denses. Les bénéfices de cette situation s'ajoutent aux acquis initiaux dans un processus cumulatif. En revanche le réseau à grande vitesse ignore la desserte des territoires qu'il traverse, ce qui provoque des « effets tunnels ». Les espaces traversés supportent les nuisances, cependant très relatives (pollution sonore et visuelle), sans pouvoir profiter des effets économiques directs. Au total, le TGV favorise la mise en relation des plus grandes villes et est, de ce fait, un vecteur de la métropolisation en France et en Europe.

Indications bibliographiques

Mises au point scientifiques

– Robert Marconis, « Un enjeu majeur : les grandes infrastructures de transport », in *Images économiques du monde*, Armand Colin, 2008, p. 223 à 229.

Ressources

- Site officiel de la SNCF : www.entreprise-sn $\emph{cf.}$ com
- Site de la SNCF. sur le nouveau TGV Est européen www.lgv-est.com
- Site d'une association antiTGV : http://stoptgvcoudon.free.fr

L'espace Schengen : de nouvelles frontières pour la France

Ce sujet d'étude invite à approcher la construction d'un nouvel espace politique et migratoire communautaire et européen qui définit ainsi, au moins partiellement, de nouvelles frontières pour la France.

En effet, les accords de Schengen, du nom de la ville où ils sont signés, constituent une rupture qualitative dans le processus de construction européenne dans la mesure où les États y adhérant acceptent de « communautariser » à la fois une partie de leurs politiques migratoires et surtout de déléguer à d'autres États, parfois assez éloignés géographiquement, le contrôle douanier et policier à leurs frontières qui deviennent alors commune par simple logique de « projection spatiale » du dispositif

concerné. La France, adhérente, se retrouve donc avec de nouvelles frontières fonctionnelles, un fait totalement nouveau.

En effet, le principe juridique qui fonde les accords est de créer un « territoire sans frontières internes » aux États membres, appelé « espace Schengen », à l'intérieur duquel l'identité des personnes ne fait plus l'objet d'un contrôle systématique, sauf de façon temporaire et en cas de circonstances exceptionnelles pour reporter ce contrôle sur les lignes frontalières externes. Ce processus s'inscrit lui même dans le principe de libre-circulation des personnes, présentée comme la « quatrième liberté » dans les traités communautaires avec la libre-circulation des marchandises, des capitaux et des services. Si sa mise en application ne posait pas de gros problèmes à l'échelle communautaire du fait des faibles volumes démographiques concernés – on estime à cinq millions seulement les étrangers communautaires résidents dans un autres pays de l'Union à 15, essentiellement des travailleurs qualifiés, des étudiants, des retraités – le principal problème auquel se heurtait le projet Schengen était triple.

Premièrement, il venait du fait que l'Union européenne est le premier pôle migratoire mondial. Elle polarise en effet environ un tiers des migrants du monde, venant donc de l'extérieur de l'Union : aux 25 millions de ressortissants étrangers non communautaires officiellement recensés, soit seulement 5,5 % de la population totale – viennent en effet s'ajouter des millions de migrants clandestins, dont les régularisations massives opérées ces dernières années en Italie ou en Espagne témoignent de l'acuité du problème.

Deuxièmement, ce processus se déployait dans une période caractérisée par la montée de la pression migratoire Sud/Nord et Est/Ouest, par la montée des tensions internationales et des menaces d'attentats terroristes éventuelles et par une instrumentalisation par certaines forces politiques de la question migratoires dans les débats internes à de nombreux pays européens.

Enfin, troisièmement, pour des raisons historiques (*cf.* héritages coloniaux), chaque État communautaire a développé sa propre logique migratoire et est inséré dans des champs migratoires de nature, de qualité et d'envergure spatiale différents (rôle mondial du Commonwealth britannique, couple Portugal-Brésil, espace sous-continental Allemagne-Balkans et Turquie...). La logique de l'espace Schengen porte donc en germe la nécessité de définir une politique migratoire commune et donc par contrecoup de redéfinir pour chaque État membre la nature de très anciennes solidarités tissées avec le reste du monde. C'est ainsi que les accords de Dublin de 1990 renforcés en 2003 dessinent une politique d'asile commune : un demandeur d'asile ne peut plus effectuer de candidatures multiples et une fois débouté d'un pays, il ne peut plus prétendre au statut de réfugié dans aucun autre pays de l'Union. De même, les accords de La Haye de 2004 font passer les questions d'asile et d'immigration de ce que l'on appelle le « troisième pilier intergouvernemental » au premier pilier communautaire, avec toute la perte de contrôle direct que cela implique pour chaque État.

Cette situation géopolitique explique que la mise en place de l'espace Schengen ai soulevé plus de réticences que les autres politiques communautaires dans son principe et de problèmes dans sa mise en œuvre. Ainsi dix ans se sont écoulés entre la signature de l'accord, en 1985, et le début de son application. Face aux réticences rencontrées, l'espace Schengen est l'exemple même de cette Union européenne à la carte progressivement en train d'émerger : 13 États membres de l'Union à 27 en sont membres, alors que le Royaume-Uni refuse par exemple d'y adhérer, tandis que, paradoxalement, trois États non-membres de l'Union y adhèrent : Suisse, Norvège, Islande.

En définitive, les accords de Schengen sont pour l'essentiel devenus un instrument de lutte contre les migrations externes. Les nouvelles politiques d'admissions mises en œuvre reposent sur un système de visas plus restrictif, la condamnation plus sévère des entrées illégales et la responsabilisation des transporteurs, l'élargissement des possibilités d'expulsion, de reconduction à la frontière et de détention, le renforcement des sanctions contre les employeurs de main d'œuvre illégale et enfin des difficultés accrues pour le regroupement familial. De plus, ils ont été complétés par la signature d'accords de réadmission des expulsés avec les pays extérieurs - soit à l'espace Schengen, soit à l'Union à 27 – qui les transforment eux mêmes de facto en gardes-frontières du système Schengen, ces États s'engageant à reprendre sur leur propre territoire les personnes ayant transité par eux. C'est dans ce contexte général que, sans limites « extérieures » sur le continent européen, la France est, en revanche, intéressée à la gestion des frontières communes qui suppose une coopération policière et judiciaire accrue (Europol, Eurojust, Système d'information Schengen...). La surveillance des clandestins et des trafics illicites autorise un renforcement notable des contrôles policiers ou douaniers à l'intérieur même du territoire et demande une profonde adaptation des systèmes étatiques : ils doivent basculer d'une logique linéaire à une logique nodale plus diffuse selon laquelle ce sont les nœuds logistiques fonctionnant comme des portes d'entrées potentielles (aéroports, gares, ports) qu'il faut contrôler, et non plus les limites externes du territoire.

De plus, l'outre-mer français constitue une frontière extérieure dont le statut est d'ailleurs assez complexe : ainsi, les DROM (départements et régions d'outre-mer) font partie du territoire de l'Union européenne, qui en a fait des « régions ultra périphériques ». Ils appartiennent à la zone euro. Les autres collectivités, considérées comme des « pays et territoires d'outre-mer » ne sont qu'associés à l'Union européenne, mais les ressortissants des PTOM français sont électeurs et éligibles au Parlement européen. Certains territoires français sont, un peu comme des « portes d'entrée » de l'espace de Schengen, confrontés à une forte immigration : pour Mayotte en provenance des Comores, et pour la Guyane d'Haïti, du Surinam et du Brésil.

La mise en place d'un espace interne de libre-circulation illustre ainsi le fait que l'Union européenne est une construction complexe qui relève d'emboîtements territoriaux de nature, de qualité et d'échelles variées : l'espace Schengen ne se confond pas complètement avec l'Union européenne. Il constitue, de ce fait, à côté de la zone euro, une autre version d'un espace communautaire à géométrie variable, qui rassemble autour du « noyau dur » des pays fondateurs d'autres États à la recherche d'une « Europe à la carte ».

Indications bibliographiques

Mise au point scientifique

- Foucher Michel, La République européenne, coll. « Frontières », Belin, 2000.
- Withol de Wenden Catherine, Faut-il ouvrir les frontières ?, Presses de Sciences-Po, 1999.

Ressources

– Gay Jean-Christophe, « L'outre-mer français en mouvement », *La Documentation photographique*, La documentation française, n° 8031, 1993.

L'agriculture française face aux mutations de la politique agricole commune

Ce sujet d'étude invite à approcher les profondes transformations auxquelles l'agriculture française est soumise dans le cadre des mutations affectant la Politique agricole commune (PAC).

En effet, pilier emblématique et longtemps central des politiques communautaires, la PAC a joué durant un demi-siècle un rôle essentiel dans la modernisation de l'agriculture française et sa structuration territoriale. Mais elle est aujourd'hui profondément remise en cause, tant par l'intégration que par les derniers élargissements.

Définie comme un des principaux objectifs du traité de Rome (article 3) et devenant lors de la création du Marché commun un des dispositifs emblématiques de la CEE, la PAC a longtemps été la principale politique communautaire. Car l'agriculture a été placée au cœur du compromis initial entre les pays fondateurs de l'Union, en particulier dans le cadre du couple franco-allemand. Elle a pour cela bénéficié d'un statut financier privilégié (49,68 milliards d'euros sur un budget de 106 en 2005). Réceptrice de 70 % de la totalité du budget communautaire dans les décennies 1962/1972 puis de 75,5 % entre 1973 et 1980, sa part s'érode tout en se maintenant à un niveau très élevé : elle doit passer de 47,4 % à 40,4 % du budget communautaire entre 2006 et 2013. Elle avait comme objectif initial d'atteindre l'autosuffisance communautaire dans la plupart des productions agricoles afin d'assurer la sécurité alimentaire en favorisant la productivité, de moderniser les structures en accompagnant la disparition de 50 à 70 % des exploitations et, enfin, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole. Elle a très largement remplie son rôle : entre 1950 et 1990, l'Union à 15 perd environ 20 millions d'actifs agricoles, elle dégage des surplus considérables largement exportés et on estime que 10 % des exploitations de l'Union à 15 génèrent les deux tiers de la valeur ajoutée et la moitié des exploitations 95 %, alors que la productivité est multipliée par cinq.

Dans ce cadre général, la France – avec les autres pays méditerranéens – a été une des principales bénéficiaires de la PAC : entre 2000 et 2006, l'agriculture française récupère 23,6 % des dépenses agricoles communes. La modernisation et la restructuration de l'agriculture française - un pays longtemps demeuré plus rural et agricole que ses voisins du nord ou rhénans – a donc été pendant presque un demi-siècle portée par la PAC. Tous les principaux secteurs – céréales, lait, betteraves sucrières, viande bovines, vins - ont largement bénéficié de ces aides et se sont engagés dans une course aux volumes et à l'intensification - voire tout simplement aux subventions - afin de produire toujours plus. Des régions entières se transformèrent ainsi parfois de manière spectaculaire comme la Champagne, dite autrefois « pouilleuse », ou la Bretagne et plus généralement le Grand Ouest. Cependant, ces progrès généraux ne doivent pas masquer le fait que le monde et les territoires agricoles furent souvent bien inégaux dans la réception de la manne communautaire : largement proportionnel au capital foncier, 80 % des aides européennes vont à 20 % des agriculteurs, c'est-à-dire en France d'abord aux grands agriculteurs du grand bassin parisien où l'appareil productif est le plus moderne et le plus concentré et le lobbying le mieux organisé et le plus efficace. De même, ce succès général ne doit pas masquer un autre paradoxe de cette modernisation inégale : la forte augmentation du revenu agricole global ne profite que partiellement aux agriculteurs eux mêmes, de plus en plus transformés en fournisseurs de matières premières animales ou végétales brutes. Une partie croissante de la valeur ajoutée est en effet récupérée soit par les puissants groupes de l'industrie agro-alimentaire (viandes, laits, céréales), soit par les grandes centrales de la distribution de masse qui commercialisent, par exemple, directement environ 70 % des fruits et légumes frais, soit par les secteurs amont (intrants comme les engrais, machines...) et aval (banques comme le Crédit agricole).

Mais la PAC est de plus en plus contestée à l'échelle nationale et communautaire par un nombre d'acteurs croissants pour son coût, ses dérives et ses impasses. Dans le collimateur des grandes organisations internationales comme l'OMC et dénoncés par Washington ou des pays du Sud, de plus en plus critiqués par de nombreux partenaires européens comme injustifiés et exorbitants et, enfin, de plus en plus attendus par les nouveaux adhérents d'Europe centrale et orientale aux structures encore parfois très retardataires (Pologne, Roumanie), ces financements vont connaître dans un avenir proche un double mouvement : sans doute baisser globalement et être réorientés géographiquement. Dans ce contexte, si Paris a réussi à maintenir un flux financier considérable jusqu'en 2013, les financements communautaires dont bénéficie l'agriculture française sont amenés à moyen ou court terme à se tarir. Face aux mutations de la politique agricole commune, quels sont les atouts des territoires agricoles français? Ils doivent d'abord concilier des stratégies d'acteurs aux intérêts très différents, États de l'Union, consommateurs, agriculteurs et autres usagers de l'espace agricole, et relever des défis nouveaux comme le maintien de la biodiversité ou la préservation de l'environnement que l'on retrouve, par exemple, dans la révision de la politique communautaire. Face au pilier purement agricole de plus en plus critiqué, un « deuxième pilier », celui du développement rural, a été introduit qui favorise un processus de désintensification partiel : les aides sont calculées non plus en fonction des quantités produites mais de la surface utilisée et sous certaines conditions (respect de l'environnement, traçabilité et sécurité alimentaire, bien-être des animaux). Dans ce cadre, deux trajectoires potentielles se dessinent.

Premièrement, quelque soit l'avenir de la politique agricole commune, l'augmentation de la population mondiale et la diminution de la surface arable ou le passage même partiel aux biocarburants annoncent le maintien d'une demande forte comme en témoigne la hausse spectaculaire des cours mondiaux des céréales ou la décision de la Commission de Bruxelles de mettre fin au gel partiel de certaines terres. Les exploitations vouées à la grande culture sur des surfaces importantes restent viables même sans aide directe à la production car elles peuvent compter sur le maintien d'un marché qui semble porteur pour de nouvelles raisons structurelles. Il n'est d'ailleurs pas exclu de voir ces régions devenir encore plus productives avec l'introduction des OGM. Enfin, au nom de la protection globale de l'environnement planétaire et de la lutte contre le réchauffement climatique, la production de « carburants verts » ou bioéthanol peut aussi être un prétexte à « renationaliser » la PAC, c'est-à-dire de continuer à bénéficier de larges subventions venant non plus de Paris via Bruxelles et le budget communautaire mais directement de Paris.

Certains producteurs de lait, menacés par la suppression des aides européennes à la production et par la fluctuation des prix, peuvent percevoir des aides nationales transitoires. La productivité, même très forte dans l'élevage intensif, ne permettra pas forcément de maintenir les revenus et le » modèle breton » paraît décidément menacé : le lait, le beurre, et les autres productions de l'élevage intensif (porcs, volailles, œufs) sont désormais des produits industriels aux marges très réduites, parfois totalement intégrés et pilotés par le complexe agro-industriel.

Mais pour une bonne partie des agriculteurs et du territoire national reste la solution de la qualité : un tiers des exploitations en France produit sous un label de qualité. L'AOC, appellation d'origine contrôlée, garantit un savoir-faire et délimite une zone de production; le label rouge, ou la certification de conformité, distinguent des produits possédant certaines qualités, définies par un cahier des charges. Le

prix de cette qualité, reconnue par les consommateurs, permet une meilleure rémunération des exploitants et une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Dans les produits assurés de trouver une clientèle, on peut citer les AOC viticoles les plus renommées (Bourgogne, Bordelais, Champagne), l'élevage de moyenne montagne de qualité (Franche-Comté, Limousin) ou les fromages d'appellation (Alpes). Mais le label à lui seul, l'exemple des AOC viticoles l'a montré, ne garantit pas les débouchés dans un marché de plus en plus ouvert et concurrentiel. À certaines conditions (proximité d'un marché urbain, prise en charge par l'exploitant d'une partie de la transformation et de la commercialisation, rôle des formes coopératives), une agriculture fermière et reconnue comme telle peut se maintenir grâce à des circuits courts de distribution, dans des dimensions restreintes. Enfin, l'agriculture périurbaine doit coexister avec d'autres usagers de l'espace rural qui lui imposent des contraintes plus lourdes qu'ailleurs (pression foncière, stricte limitation des épandages et rejets). En cinquante ans, le monde agricole français a su faire globalement preuve de remarquables capacités de modernisation et d'adaptation. De nouveaux défis se présentent à lui dont la négociation et le règlement passe à nouveau prioritairement sans doute par l'échelle nationale.

Indications bibliographiques

Mise au point scientifiques

- Carroue Laurent, Collet Didier, Ruiz Claude, L'Europe, Bréal, 2006.
- Chaleard Jean-Louis, Charvet Jean-Paul, Géographie agricole et rurale, Belin, 2004.
- Charvet Jean-Paul, « L'agriculture mondialisée », *La Documentation photographique*, La Documentation française, n° 8059, septembre-octobre 2003.
- Charvet Jean-Paul, Croix Nicole et Diry Jean-Paul, « Agriculture durable et développement durable des territoires ruraux en France », *Historiens et Géographes*, n° 387, 2004.
- Damette Félix, Scheibling Jacques, *Le Territoire français, permanences et mutations*, Hachette supérieur, 2003, p. 55 à 80.
- Diry Jean-Paul, Les Espaces ruraux, coll. « Campus », SEDES, 1999.
- Smits Florence, La France, un territoire de l'Union européenne, Hatier, 2003, p. 43 à 83.

- Diry Jean-Paul, « Campagnes d'Europe, des espaces en mutation », *La Documentation photographique*, La Documentation française, n° 8018, 2000.
- Images économiques du monde, Armand Colin (mise à jour annuelle par J.-P. Charvet).
- Le site du ministère de l'Agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr